

Les dialectes de Wallonie



Tome 4 - 1975-76

ABRÉVIATIONS COURANTES

- AHL Annuaire d'Histoire liégeoise.
ALF J. GILLIÉRON et E. EDMONT, *Atlas linguistique de la France*.
ALW *Atlas linguistique de la Wallonie*.
ASW Annuaire de la Société de Littérature wallonne.
BDW Bulletin du Dictionnaire wallon.
BSW Bulletin de la Société de Langue et de Littér. wall.
BTD Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.
DBR Les Dialectes belgo-romans.
DFL J. HAUST, *Dict. français-liégeois*, publié sous la direction d'É. LEGROS, 1948.
DL J. HAUST, *Dict. Liégeois*, 1932.
DW Les Dialectes de Wallonie.
EMW Enquêtes du Musée de la Vie wallonne.
FEW W. VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*.
PSR Le Pays de Saint-Remacle.
RbPhH Revue belge de Philologie et d'Histoire.
VW La Vie Wallonne.
ZfRPh Zeitschrift für romanische Philologie.

Les Dialectes de Wallonie
Les dialectes
de Wallonie



Tome 4 - 1975-76

DON ALBERT MAQUET
SLLW

1970-1971

DON ALBERT MAGNET

STRA

Les dialectes de Wallonie



Tome 4 - 1975-76

Les disjectes
Wallonie



Secrétariat : Jean LECHANTEUR, rue M. Beckers, 11, 4634 Soumagne

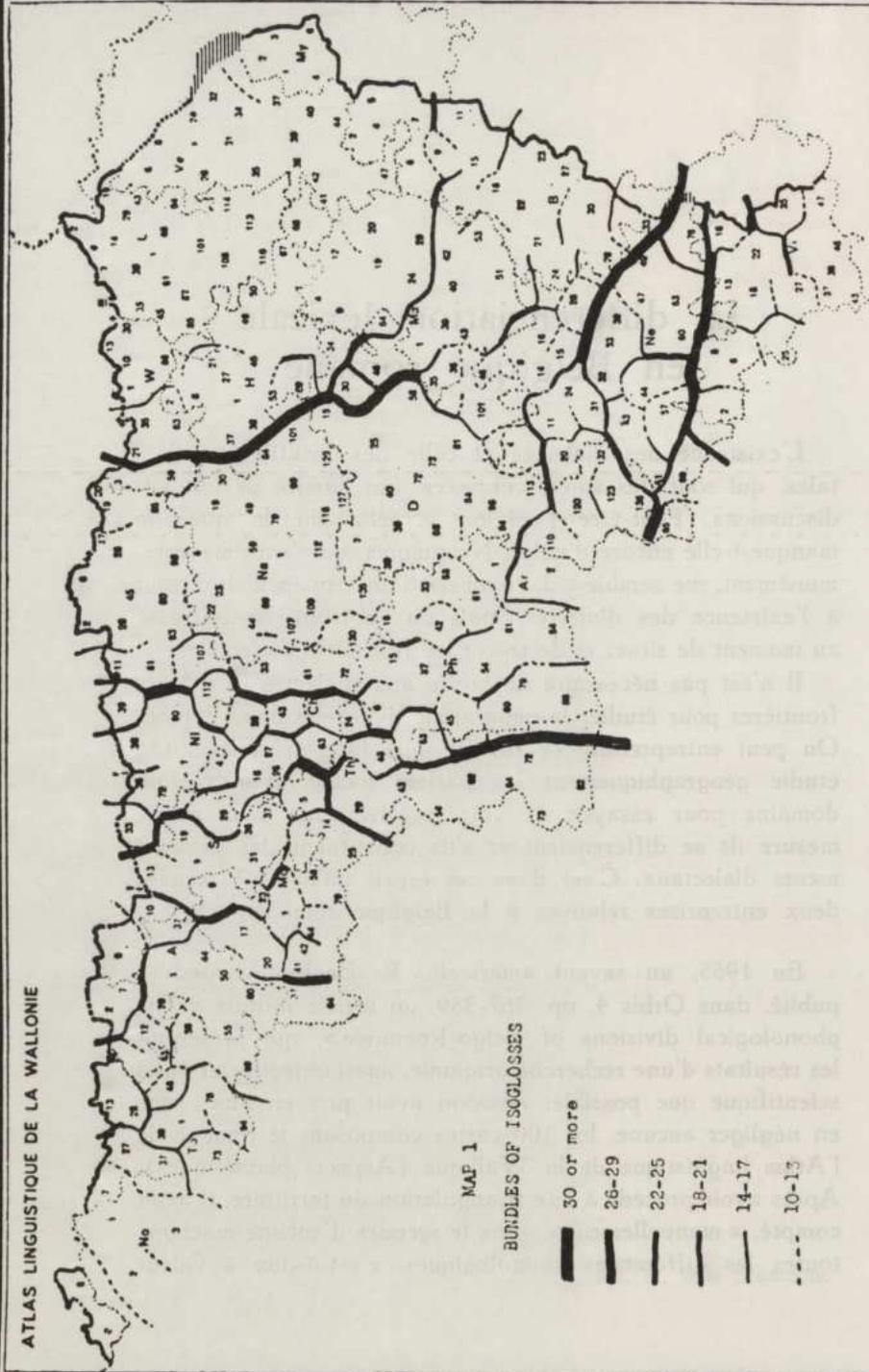
La différenciation lexicale en Belgique romane

L'existence des dialectes et celle des frontières dialectales, qui sont des sujets connexes, ont suscité de longues discussions. Peut-être l'opinion actuelle sur la question manque-t-elle encore d'unité. Néanmoins, on s'exprime communément, me semble-t-il, comme si l'on croyait malgré tout à l'existence des dialectes, mais on se trouve embarrassé au moment de situer et de tracer les frontières dialectales.

Il n'est pas nécessaire de croire aux dialectes et à leurs frontières pour étudier la géographie dialectale d'une région. On peut entreprendre ce travail sans idée préconçue. On étudie géographiquement les parlers locaux d'un certain domaine pour essayer de voir, précisément, dans quelle mesure ils se différencient et s'ils constituent des groupements dialectaux. C'est dans cet esprit qu'ont été menées deux entreprises relatives à la Belgique romane.

En 1955, un savant américain, E. Bagby Atwood, a publié, dans *Orbis* 4, pp. 367-389, un article intitulé « The phonological divisions of Belgo-Romance », qui présentait les résultats d'une recherche originale, aussi objective et aussi scientifique que possible. Atwood avait pris en bloc, sans en négliger aucune, les 100 cartes composant le tome 1 de l'*Atlas linguistique de la Wallonie* (*Aspects phonétiques*). Après avoir procédé à une triangulation du territoire, il avait compté, « manuellement », sans le secours d'aucune machine, toutes les différences phonologiques, c'est-à-dire à valeur

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA WALLONIE



distinctive, qui apparaissent entre chacun des 305 points de l'atlas et ses voisins. Il avait tenu compte, dans la phase principale du travail tout au moins, de tous les écarts, sans se préoccuper de leur importance historique ou autre. Il avait établi de la sorte « 150 esquisses de différenciations phonétiques [c'est-à-dire des cartes où étaient notées les différences relatives à quelques faits] », et considéré au total « un peu plus de 500 isoglosses [ou variations] ». Enfin, il publiait une carte où les totaux des segments de la triangulation égaux ou supérieurs à 10 étaient concrétisés par des traits de force variable d'après des fourchettes de 4 unités.

La carte ainsi obtenue, que je crois utile de reproduire ici, donne une image frappante de notre géographie phonétique. Les dialectes liégeois et namurois occupent de grandes zones homogènes. Le Hainaut picard est fort découpé, comme la région intermédiaire dite ouest-wallon, et aussi comme le centre et même le sud du Luxembourg, encore que de gros faisceaux entourent le chestrolais (Neufchâteau) et séparent celui-ci du gaumais (Virton).

Entrepris et conduit sans aucun préjugé, le travail d'Atwood — qui n'était ni walloniste ni romaniste — se caractérisait en lui-même par une objectivité irréprochable. Cependant, la valeur des résultats est naturellement fonction des données mises en œuvre. Or, les cartes de l'ALW 1 ont été choisies pour illustrer au mieux des variations phonétiques particulièrement importantes ou caractéristiques. La persistance du *s* devant consonne en wallon (*spène* = épine), par exemple, apparaît sur toute une série de cartes, et, comme la limite méridionale du phénomène, du côté lorrain, est à peu près constante, les calculs d'Atwood ont découvert au nord de l'arrondissement de Virton un faisceau d'isoglosses dont le volume est anormalement gonflé.

Ce n'est là probablement qu'un cas exceptionnel, un

accident, et, selon toute vraisemblance, la carte d'Atwood donne de la différenciation phonétique en Belgique romane une vue générale qui mérite confiance.

Dans le travail que j'ai présenté en 1967, sous le titre « La géographie dialectale de la Belgique romane », au colloque tenu à Strasbourg sur « Les dialectes de France au moyen âge et aujourd'hui » (Actes, Paris, Klincksieck, 1972, pp. 310-335), j'appliquais, contrairement à Atwood, une méthode tout à fait traditionnelle. Mon intention était d'ailleurs de contrôler de cette manière les résultats obtenus par Atwood. Ma carte synthétisait 32 isoglosses (22 phonétiques et 10 morphologiques), choisies pour leur importance linguistique et historique et aussi à cause de la netteté de leur tracé.

Les mesures prises en vue d'obtenir une carte relativement claire devaient fausser plus ou moins la réalité. Je ne me le dissimulais pas; mais je me rassurais en considérant le nombre déjà élevé des faits retenus et aussi en évaluant leur portée. Et au moment d'aborder la conclusion de l'exposé (p. 329), je constatais que ma carte synthétique concordait dans l'ensemble, et d'une façon frappante, avec celle d'Atwood. C'était là pour moi un résultat capital — et, à vrai dire, inespéré.

Depuis lors, des recherches importantes ont été menées en France.

Un colloque s'est tenu à Strasbourg en 1971 sur « Les dialectes romans de France », et Henri Guiter y a communiqué, sous le titre « Atlas et frontières linguistiques » (Actes, Paris, Klincksieck, 1973, pp. 61-107), les résultats des calculs qu'il a effectués sur son *Atlas linguistique des Pyrénées orientales* (ALPO). Cet atlas a l'avantage d'être exhaustif, l'enquête ayant touché toutes les localités; il convient donc particulièrement bien pour une étude de géogra-

phie dialectale. Comme Atwood (dont il ne semble pas connaître le travail), Guiter a procédé à la triangulation du territoire et compté les intersections de chaque segment avec les isoglosses (phonétiques, lexicologiques et autres) rencontrées sur les 200 premières cartes de l'atlas, « ce qui suppose déjà plus de 200.000 reports » (p. 67). Guiter admet « qu'à partir de 20 % de différences entre deux points, il s'agit de parlers différents; de 30 %, de sous-dialectes différents; de 50 %, de dialectes différents; de 80 %, de langues différentes » (p. 79). Il synthétise les résultats de ses calculs en une carte très suggestive (fig. 9, p. 82), où se dessinent une limite continue de langues (catalan — occitan), des limites de dialectes et de sous-dialectes et aussi des limites de parlers.

D'un autre côté, Jean Séguy a réalisé, en vue de l'Atlas linguistique de la Gascogne, tome 6, un long travail de *dialectométrie*, qu'il a expliqué notamment dans un important article de la Revue de linguistique romane, t. 37 (1973), pp. 1-24. « ... c'est à la dialectométrie, dit-il, qu'est vouée la majeure partie de ce tome [le tome 6 de l'ALG], cela dans deux secteurs ... : 1^o le regroupement, le comptage et la statistique des faits de toute sorte dispersés dans les cinq volumes précédents; 2^o le problème des frontières dialectales, ce secteur se trouvant d'ailleurs sous la dépendance du premier » (p. 2). Et ce deuxième secteur, écrit-il plus loin, « est occupé par la mesure des distances linguistiques entre les localités de l'atlas » (p. 9). L'ALG 6 est une œuvre d'une grande originalité, et aussi, assurément, d'une grande valeur. Nous ne croyons pas utile, cependant, de décrire ici avec plus de détails la méthode sur laquelle cette œuvre se fonde ni les cartes et tableaux qu'elle contient. Ainsi qu'on va le voir, notre objectif est beaucoup moins ambitieux que celui de Séguy.

De même qu'Atwood, H. Guiter et J. Séguy ont réalisé « manuellement », ou, du moins, sans ordinateur, tous leurs comptages. Il nous a paru intéressant de tenter une nouvelle expérience de géographie dialectale en confiant aux machines les calculs interminables et fastidieux qu'un tel travail exige.

Prenant comme matière le lexique de la Belgique romane, nous avons décidé de lui consacrer une recherche comparable à celle qu'Atwood avait consacrée à la phonétique d'après l'ALW 1, cela dans le but précis de confronter nos résultats avec ceux d'Atwood.

A priori, une telle entreprise peut paraître relativement hasardeuse : « ... pour ce qui touche la typologie d'un ensemble linguistique..., écrivait J. Séguy dans un autre article important ('La relation entre la distance spatiale et la distance lexicale', R. de ling. romane 35, 1971, pp. 335-357), ce sont les traits morpho-syntaxiques qui viennent au premier rang, puis les traits phonologiques et phonétiques; inversement, le lexique n'y joue qu'un moindre rôle » (p. 339). Il est vrai que, pour caractériser les dialectes et tracer les limites dialectales, on se fonde habituellement sur les différences phonétiques (isophones); mais il est naturel de se demander ce qu'on obtiendrait si l'on se fondait sur les différences lexicales. A ce point de vue, notre entreprise a donc, à nos yeux tout au moins, une utilité certaine. Elle a, au surplus, une certaine originalité : ni H. Guiter ni J. Séguy n'ont envisagé vraiment, dans les travaux dont nous avons parlé, la comparaison qui est notre objectif.

En utilisant le lexique comme nous nous proposions de le faire, nous allions au devant de maintes difficultés inhérentes à la nature même du lexique et des faits lexicaux. Par rapport à la phonétique, qui constitue un ensemble d'éléments assez cohérent et assez restreint, le lexique se présente comme une masse énorme, beaucoup plus diversifiée et beaucoup plus mouvante : les types doubles sont plus

fréquents, nous semble-t-il, pour les mots que pour les sons; dans les réponses d'intérêt lexicologique, des lacunes apparaissent, pour diverses raisons; certains types sont connus dans certaines zones; d'autres sont connus, mais inusités...

A un premier stade, nous avons exploité les données lexicales de 50 cartes, et, comme les résultats ainsi obtenus paraissaient encourageants, nous avons étendu le travail à 100 mots. Ce chiffre est satisfaisant à deux points de vue :

1^o D'après les calculs de Guiter (art. cité, p. 67 sv., notamment p. 80), un ensemble de 100 cartes constitue un échantillon valable. Les résultats obtenus avec les 100 premières cartes ne diffèrent de ceux obtenus avec les 200 premières que dans 7,7 % des cas, et, « à partir de 107 cartes, les résultats seraient les mêmes qu'avec 200 ». Bien que nos 100 cartes concernent uniquement le lexique, alors que celles de Guiter fournissaient des isoglosses de toutes sortes, nous espérons qu'elles forment un échantillon de qualité suffisante.

2^o Comme Atwood, pour la phonétique, s'est aussi fondé sur 100 cartes, les résultats que nous obtiendrons en travaillant sur 100 cartes lexicales pourront être aisément et valablement comparés aux siens.

Comment avons-nous choisi nos 100 cartes ? — Dès le départ, nous savions que, pour faciliter le travail, il ne faudrait retenir, pour chaque point de l'enquête, qu'un seul type lexical. Nous aurions pu prendre, comme Guiter, les 100 premières cartes qui s'offraient à nous, ou encore prendre 100 cartes au hasard, si les enquêteurs de l'ALW avaient recueilli, dans chacun des 305 points de la carte de base, une traduction et une seule pour un même mot. Mais cet idéal est rarement atteint : les témoins ont parfois fourni deux ou plusieurs synonymes; parfois aussi, ils n'ont pas répondu (ou ils ont mal répondu...). Nous avons donc choisi, parmi les cartes déjà publiées ou déjà établies ou

parmi celles que nous avons établies spécialement, celles qui n'offraient pas ou n'offraient que très peu de formes doubles (ou multiples) et de lacunes. Occasionnellement, nous avons dû choisir, entre deux ou plusieurs termes équivalents, celui qui paraissait le plus remarquable (option souvent subjective et hasardeuse), et même supposer, avec un maximum de vraisemblance, les réponses manquantes.

Pour le mot POMMIER (n° 20), on a, dans beaucoup de points du nord-est, des réponses doubles, « pommier » et « mèlée » : nous préférons le second type qui est le plus intéressant (dérivé du latin *mālum*). Pour le mot TRAIRE (n° 80), on n'a pas de réponse pour le point Mo 9, au milieu de la zone « traire » : nous comblons la lacune en supposant « traire », et cela avec d'autant plus d'assurance qu'il s'agit du type français.

Tels sont les principes sur lesquels nous nous sommes fondés. Mais leur application nous a embarrassés plus d'une fois.

Nous nous sommes trouvés très perplexes aussi quand nous avions de bonnes raisons de croire que l'enquêteur avait enregistré une réponse suspecte. Le type « mouchon » occupe une grande aire centrale de la carte OISEAU (n° 26) ; mais on se demande s'il est bien authentique à B 15, au milieu d'un arrondissement où règne « oiseau ». Dans les cas de ce genre, nous avons conservé plus d'une fois le type suspect.

En prenant toutes ces décisions, nous n'avons été guidés, soulignons-le, par aucune idée préconçue concernant la carte à établir, mais simplement par le souci de faciliter le codage des types lexicaux.

Parmi les 100 mots utilisés, on trouve :

77 *substantifs* : âne, ardoise, bâton, bâlier, branche, carotte, cercueil, chaise, charme (arbre), chevron (de toit),

cimetière, collier, coqueluche, cordonnier, crapaud, éclair, écureuil, enjambée, entonnoir, épingle, étable, faucille, faux (n.f.), fermier, fête, foin, fourmi, framboise, fumée, girofle, grange, grenouille, henneton, hêtre, hirondelle, hoquet, jaune (d'œuf), lapin, lèvre, manche (n.f.), matou, menuisier, merle, miel, mouchoir, neige, nièce, noisette, nombril, nuage, nuque, oiseau, orgelet, ortie, pentecôte, pique (carte), poêle, poil, poivrier, pomme de terre, pommier, poule, poussin, quille, repasseuse, sable, seigle, servante, sonnette, sorcière, sureau, taureau, tiroir, trèfle, tuile, verrat.

14 verbes : aboyer, balayer, cacher (se), chercher, donner, s'engouer, faucher, habiller, parler, regarder, ressembler, réveiller, tomber, traire.

3 adjectifs : fatigué, vrai, sale.

5 adverbes (de temps, repris à ALW 3) : aujourd'hui, hier, jamais, longtemps, maintenant.

1 expression indéfinie : quelque chose.

L'ensemble des 100 mots concerne plus de 400 types lexicaux. Aucune carte retenue n'est mononyme. Pour une même carte, le nombre des types va de 2 à 21 (n° 55 ORGELET) :

2 types	37 cartes	9 types	2 cartes
3	22	10	2
4	12	11	2
5	12	12	2
6	6	21	1
7	2		

Les types sont nécessairement des mots d'étymologie différente. En général, ils proviennent d'étymons tout à fait distincts. Dans de rares cas, il s'agit d'un mot simple et d'un ou plusieurs dérivés (ainsi pour les numéros 60 SUREAU, 99 MANCHE, etc.).

La préparation des données pour l'ordinateur comportait un codage des types lexicaux. On a établi une liste des sigles

des points de l'ALW en les classant selon l'ordre alphabétique des arrondissements et selon l'ordre des numéros des communes, et on a dressé 100 tableaux où l'on a écrit, après chacun des 305 sigles de localités, une lettre représentant le type lexical recueilli ou retenu pour l'endroit considéré, en se fondant sur l'étymologie et en négligeant toutes les variations proprement phonétiques.

Comme Atwood et comme Guiter, nous avons triangulé le territoire en réunissant chaque point à ses voisins par un trait⁽¹⁾. Les points se disposant d'une façon irrégulière, on se trouve souvent devant un quadrilatère et on se demande quelle diagonale il faut tracer. Comme nous voulions comparer nos résultats avec ceux d'Atwood, nous avons choisi de réunir les points situés de part et d'autre des lignes obtenues par Atwood, c'est-à-dire de tracer les diagonales plus ou moins perpendiculaire à ces lignes. Mais nous avons parfois aussi tracé les deux diagonales, en croisant les lignes. Ce procédé nous a permis de chiffrer plus d'écart, mais, comme il fallait s'y attendre, il nous a donné des embarras au moment de tracer les limites.

La triangulation nous a fourni un total de 955 segments unissant autant de couples de points à comparer sur les 100 cartes.

Le codage et la triangulation terminés, il s'agissait de perforer les cartes et de les confier à l'ordinateur. La programmation en elle-même n'offre aucune particularité : elle

(1) La densité des points de l'ALW est deux fois moindre que celle des points de l'ALPO (qui est exhaustif), mais six fois plus grande que celle des points de l'ALG :

ALPO	382 points pour 9.000 Km ² , soit une densité de 4,24 au myriamètre carré;
ALG	154 points pour 42.250 Km ² , soit 0,36,
ALW	305 points pour 15.000 Km ² , soit 2,03.

ne comporte que des comparaisons et des comptages. Elle met en œuvre les éléments de trois fichiers :

Un premier fichier fournit la liste des sigles des 305 points de l'enquête (ex. : AR002, NA135). Chaque sigle occupe 5 positions, ce qui permet de perforer 16 sigles par carte.

Un second fichier empile des lots de 5 cartes, un lot par mot étudié. Une carte porte ce mot, et les autres alignent les 305 sigles (lettres de l'alphabet) des types lexicaux qui rendent le mot dans les 305 points (ceux-ci étant classés comme dans le premier fichier). Une carte reçoit au maximum 80 sigles (lettres).

Un troisième fichier contient la liste des 955 paires de lieux à comparer repérées sur la carte de la triangulation (ex. : PH084/AR002, NE016/MA043). Chaque paire occupe 10 positions (2 sigles de 5 positions).

La tâche de l'ordinateur a consisté à mettre en mémoire les deux premiers fichiers; puis à exécuter, à partir du troisième fichier, les comparaisons demandées pour les 100 mots et pour les 955 segments de la triangulation (soit au total 95.000 comparaisons); enfin à fournir pour chaque segment le total des différences et à répartir l'ensemble des écarts, par fourchettes de 6 différences, dans un tableau à 6 colonnes.

Voici comment se répartissent, par fourchette, les 955 segments :

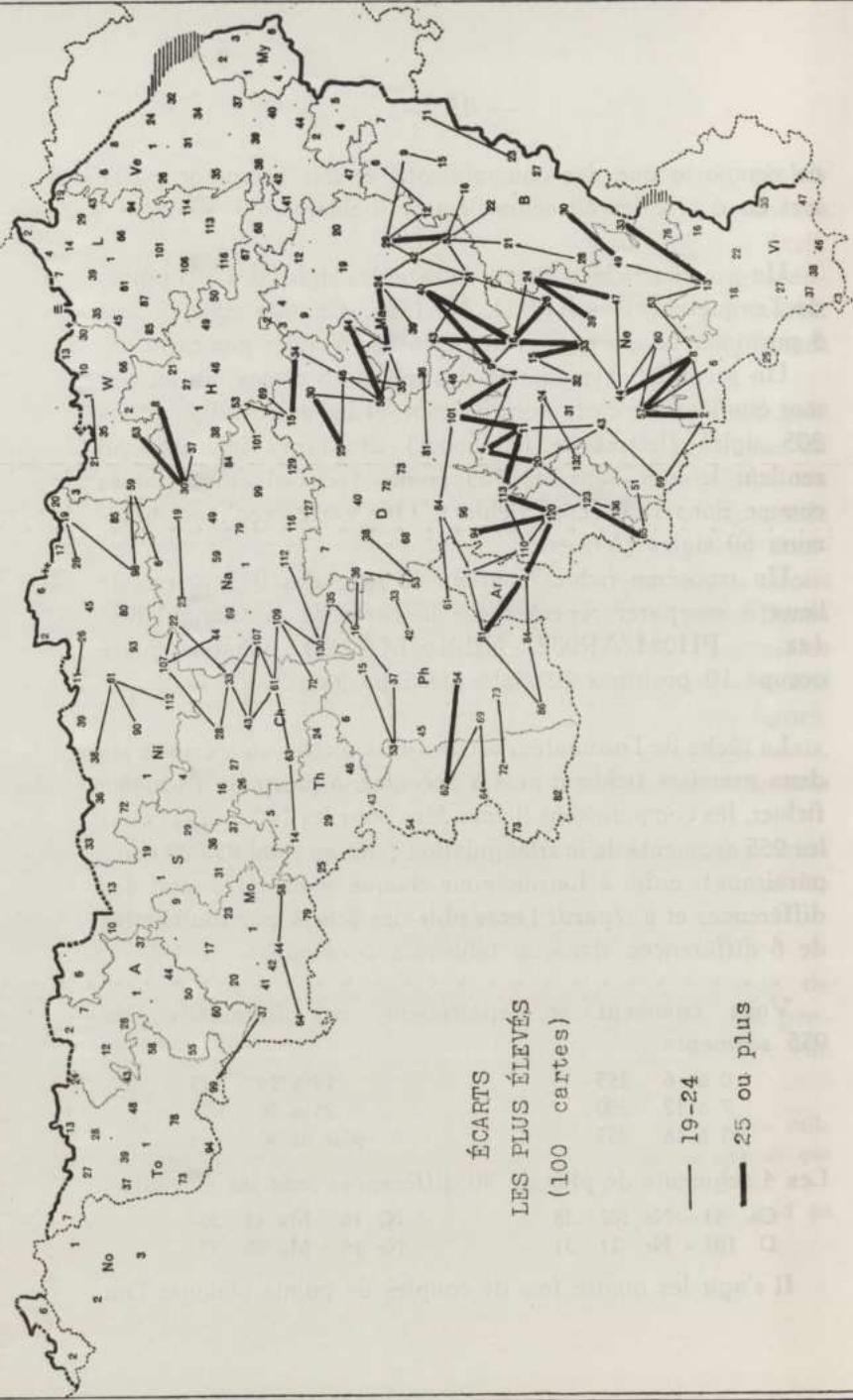
0 à 6	155	19 à 24	115
7 à 12	390	25 à 30	28
13 à 18	263	plus de 30	4

Les 4 segments de plus de 30 différences sont les suivants :

Ch 43 - Na 107	38	Ne 16 - Ma 43	32
D 101 - Ne 11	31	Ne 16 - Ma 40	32

Il s'agit les quatre fois de couples de points éloignés l'un

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA WALLONIE



ÉCARTS LES PLUS ÉLEVÉS (100 cartes)

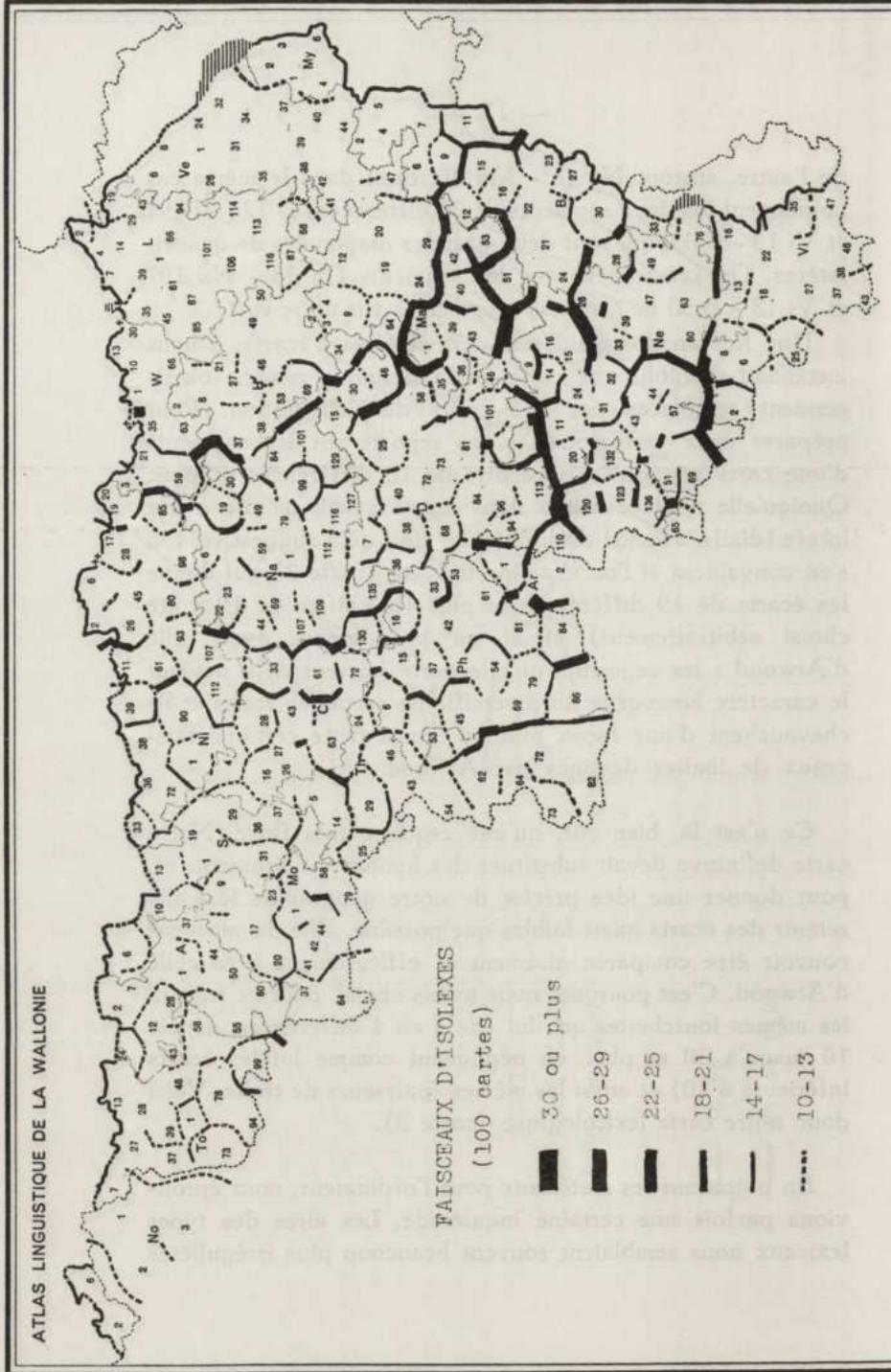
de l'autre, surtout Ne 16 - Ma 40. Sont dans le même cas notamment les deux segments de 30 différences D 120 - D 94 et Vi 13 - B 33, qui sont deux grandes diagonales de quadrilateres. On remarquera que les segments Ch 43 - Na 107 et Vi 13 - B 33 ne sont pas représentés sur notre carte 3.

Une fois en possession des 955 chiffres d'écart, il nous incombait d'établir une carte de la Belgique romane où ils seraient remplacés par des traits de délimitation. Pour préparer cette carte, nous avons reporté sur les segments d'une carte triangulée les écarts de 10 différences et plus. Quoiqu'elle n'ait constitué dans notre travail qu'une phase intermédiaire, l'image ainsi obtenue était déjà suggestive. On s'en convaincra si l'on examine la carte (carte 2) qui donne les écarts de 19 différences et plus (le chiffre de 19 a été choisi arbitrairement) et si on la compare avec celle d'Atwood : les segments qu'elle porte laissent déjà deviner le caractère homogène ou diversifié de certaines zones et ils chevauchent d'une façon plus ou moins nette certains faisceaux de limites dessinés par Atwood.

Ce n'est là, bien sûr, qu'une esquisse très floue. Notre carte définitive devait substituer des limites aux segments et, pour donner une idée précise de notre géographie lexicale, retenir des écarts aussi faibles que possible. Elle devait aussi pouvoir être comparée aisément et efficacement avec celle d'Atwood. C'est pourquoi nous avons choisi, pour ce travail, les mêmes fourchettes que lui (de 4 en 4 différences, depuis 10 jusqu'à 30 et plus, en négligeant comme lui les écarts inférieurs à 10) et aussi les mêmes épaisseurs de traits. Voici donc notre carte lexicologique (carte 3).

En préparant les matériaux pour l'ordinateur, nous éprouvions parfois une certaine inquiétude. Les aires des types lexicaux nous semblaient souvent beaucoup plus irrégulières

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA WALLONIE



que celles des types phonétiques et leurs limites se dessinaient souvent en dehors ou en travers des faisceaux d'Atwood ou des miens. A supposer que les chiffres de l'ordinateur viennent confirmer cette impression, il nous faudrait constater la discordance entre la carte phonétique et la carte lexicologique, — résultat tout de même appréciable, bien sûr, mais de caractère en quelque sorte négatif. Or, en fin de compte, nous ne pouvons parler de déception.

A première vue, on peut trouver que notre carte a généralement moins de relief que celle d'Atwood et que les faisceaux les plus denses ne coïncident guère. Atwood avait de gros faisceaux entre S 13-19 et Ni 33-72, Ni 90 et 61, Th 5 et Ch 63, Th 62-72 et Ph 45-88, D 136 et Ne 65, Na et H, B et Ne, etc. Aux mêmes endroits, nous avons des faisceaux plus menus; en revanche, nous en avons de gros entre D 101 et Ne 9, Ne 16 et 26, etc.

Mais, dans l'ensemble, l'accord entre les cartes phonétique et lexicale est assez apparent; pour certaines régions, il est même frappant.

La zone *picarde* (Hainaut...) est moins morcelée que chez Atwood. Et, si la petite zone *champenoise* (Ne 65) se détache moins, la zone *lorraine* ou *gaumaise* est nettement délimitée vers le nord (surtout à l'ouest) et, de surcroît, très homogène.

La zone *liégeoise* a aussi une belle unité, encore que les faisceaux qui la délimitent vers l'ouest soient moins forts que chez Atwood. Mais la zone *namuroise* est moins nette et moins homogène pour le lexique.

Quant aux zones intermédiaires, même si les gros faisceaux se disposent de façon différente, elles gardent bien leur caractère de transition, non seulement la *wallo-picarde* (ouest-wallon), mais aussi la *wallo-lorraine* (sud wallon). Comme chez Atwood, la grande zone qui sépare le domaine

liégeois du gaumais (en gros, l'Ardenne, sauf l'Ardenne liégeoise) est parcourue par des faisceaux est-ouest plus ou moins marqués.

Si l'on observe le détail des points, on constate des discordances curieuses (Ni 33, Na 99, Ne 76...), mais aussi de remarquables concordances (Ni 39, D 30, D 46, D 113, H 69...).

Au total, et contrairement à notre attente, notre nouvelle expérience apporte donc des résultats positifs, et, chose qui mérite, me semble-t-il, d'être soulignée, la différenciation dialectale de la Belgique romane que révèlent nos calculs portant sur le lexique s'accorde pour l'essentiel avec l'image qu'en donnait Atwood d'après les 100 cartes phonétiques de l'ALW 1.

**

Notre projet se présentait au départ comme séduisant, comme tentant; il nous semble avoir abouti d'une façon satisfaisante, heureuse même. Nous ne prétendons pas, cependant, que nos conclusions aient une valeur absolue. Le lecteur a le droit de rester perplexe; nous le restons nous-mêmes plus ou moins. C'est pourquoi, après avoir analysé notre carte, nous croyons utile de poser une question, la question de confiance : quelle est la valeur réelle des chiffres fournis par l'ordinateur pour nos 955 segments ?

Dès l'abord, il semble que la concordance générale entre notre carte et celle d'Atwood soit de nature à nous rassurer; mais le problème reste. Dans le codage des types lexicaux, nous avons rencontré et respecté, nous l'avons dit, des formes isolées dont l'authenticité paraissait douteuse. On a tout lieu de croire que les calculs, portant sur un nombre élevé de cartes, ont résorbé plus ou moins les différences provoquées par les îlots. Mais, pour les cas de ce genre et pour d'autres,

et pour diverses raisons, il subsiste toujours quelque doute...

Nous avons donc effectué des contrôles pour des points choisis. Il nous était apparu, au cours du codage, que certaines enquêtes devaient laisser à désirer. En rédigeant les notices de l'atlas, on passe les réponses au crible. Dans les calculs, on les respecte, en principe. Or, une réponse défectueuse en un point donné entraîne la notation par l'ordinateur d'une différence entre ce point et les 4, 5 ou 6 points voisins; 5 réponses du même genre entraîneront 5 fois les mêmes différences. Sur 100 mots, 5 différences ne représentent qu'une proportion négligeable; mais, les écarts retenus s'échelonnant de 10 à 30, par fourchettes de 4 différences, si l'on découvrait 5 différences erronées sur un total de 15 par exemple, on serait obligé de constater que la limite indiquée sur la carte est démesurément épaisse. On comprend que nous ayons voulu, ici ou là, regarder les choses de plus près.

Un des points dont les réponses nous ont surpris est B 15 (Houffalize). Voici des chiffres qui le concernent :

B 9 - B 15 : 20

B 15 - B 16 : 16

B 9 - B 16 : 22

B 9 B 15 B 16
|— 20 —| |— 16 —|
|————— 22 —————|

Les 3 points s'échelonnent du nord au sud. La différence entre les points extrêmes, qui peuvent avoir le même type par dessus B 15, n'équivaut naturellement pas au total des deux autres différences. Mais le chiffre 22 est anormalement proche de 20 et de 16. Vérification faite, il semble que, pour 6 mots (girofle, lapin, oiseau, pommier, servante, trèfle), B 15 constitue simplement un îlot plus ou moins artificiel : le témoin a donné "girofle" au lieu de *claweçon*, "lapin" au lieu de *robète*, *mochon* au lieu d'"oiseau", "pommier" au lieu de "mèlée", "mesquine" au lieu de "servante", "trèfle" au lieu de *make*; ces réponses apparaissent tantôt comme des

archaïsmes, tantôt comme des néologismes. Si l'on diminuait de 6 les deux premiers écarts (20 et 16), on obtiendrait 14 et 10, et le total, 24, se rapprocherait de 22, ce qui serait normal. L'étude du cas de B 15 ne prouve sans doute pas que nous avions raison de suspecter les données qui le concernent; elle montre tout de même qu'un écart relativement élevé ne correspond pas nécessairement à une limite de la même force.

Il nous a paru intéressant aussi de comparer Na 99 avec ses voisins :

Na 99 - Na 79	:	17
84	:	17
101	:	15
112	:	16
116	:	14
129	:	17

On voit que Na 99 est séparé de ses voisins par des écarts importants, dont plusieurs approchent de 20. La chose s'explique aisément : pour une trentaine de mots, des limites de types traversent la région; dans un certain nombre de cas (22 chercher, 42 trèfle, 45 bétier, 64 matou, 68 sorcière, 70 verrat, 78 faucher, 88 quille), le point 99 et/ou un de ses voisins constituent même des îlots; il suffit d'une demi-douzaine de ces cas pour gonfler le nombre des écarts.

Un autre contrôle a porté sur les points D 40, D 25 et D 46 (qui sont situés approximativement sur une même ligne), mais pour les cartes 1 à 50 seulement.

D 40 - D 25	:	7	D 40	D 25	D 46
D 25 - D 46	:	16	— —	— 16 —	
D 40 - D 46	:	13		13	

L'écart entre les points extrêmes étant inférieur à l'écart entre D 25 et D 46, on devine que D 25 (la ville de Ciney) occupe une situation particulière. Pour 5 mots, on a le même type à D 40 et D 46, alors qu'en a un autre à D 25; si

l'on considère que le travail aboutit normalement à délimiter des zones, on peut estimer que l'écart 16 entre D 25 et D 46 n'a en réalité que la valeur 11 (16 — 5). Naturellement, l'écart entre D 40 et D 25 descend aussi de 7 à 2. De la sorte, la différence relative des écarts se trouve, au moins partiellement, sauvegardée (²).

Les points dont nous venons d'examiner les chiffres étaient parmi ceux qui tiraient l'œil; sauf erreur, ils représentent des cas extrêmes. D'autres contrôles nous ont montré que les chiffres relevés méritent notre confiance. Si nous sommes rassurés sur l'utilité de nos comptages, nous ne devons pas oublier qu'il faut considérer avec une certaine prudence les écarts importants : ils révèlent normalement une « turbulence » locale, mais pas nécessairement une limite forte, ou une limite aussi forte qu'on pourrait le croire.

*
**

Il nous reste à parler de deux autres séries de calculs que nous avons fait exécuter par l'ordinateur, et aussi de deux autres expériences.

I. Craignant malgré tout que certains écarts entre points contigus n'aient pris une valeur excessive, nous avons voulu, en nous inspirant plus ou moins de Séguy (ALG 6), expérimenter une méthode de comptage entre points éloignés qui permettrait peut-être de résorber, de neutraliser, les réactions locales. Ayant tracé sur la carte des lignes ou des bandes horizontales et verticales, nous avons comparé une série de

(²) Avec 100 cartes, on a, pour les trois mêmes points, les écarts suivants :

$$\begin{array}{ll} \text{D } 40 - \text{D } 25 : 15 & \text{D } 25 - \text{D } 46 : 24 \\ \text{D } 40 - \text{D } 46 : 27 & \end{array}$$

points de chaque ligne ou bande avec les points extrêmes, cela dans les deux sens, et nous avons obtenu au total plus de 1.200 chiffres. Ces chiffres nous ont permis de calculer les écarts entre points voisins et, ensuite, de dessiner une carte. Dans l'ensemble, celle-ci coïncide avec celle que nous avons établie en partant de la triangulation; on remarque pourtant certaines différences assez importantes, mais nous avons renoncé à les expliquer.

Cette expérience n'a cependant pas été inutile. Les comparaisons de l'ouest à l'est et du nord au sud fournissent, en effet, les écarts entre les points de la zone picarde et les points namurois et liégeois, et entre les points wallons et les points gaumais. En outre, une comparaison en oblique de Tournai à Virton fournit les écarts entre le picard et le gaumais.

To 2 ↓	No 3 ↓	L 7 ↓	L 2 ↓
To 24 : 11	To 1 : 11	L 39 : 9	L 113 : 12
A 7 : 20	To 58 : 15	L 61 : 12	H 68 : 17
S 10 : 21	A 44 : 21	Ma 24 : 27	Ve 41 : 21
Ni 33 : 27	S 1 : 29	Ma 40 : 40	Ma 20 : 25
Ni 36 : 31	Ni 1 : 33	Ma 51 : 47	Ma 29 : 27
Ni 38 : 37	Ni 90 : 35	B 24 : 51	Ma 42 : 38
Ni 39 : 43	Ni 93 : 49	Ne 47 : 70	Ma 53 : 41
Ni 11 : 45	Ni 80 : 56	Ne 63 : 70	B 21 : 48
Ni 28 : 61	Ni 98 : 59	Vi 18 : 79	B 28 : 62
Ni 19 : 68	Na 19 : 68	Vi 27 : 78	Ne 49 : 70
W 3 : 69	W 63 : 78	Vi 43 : 79	Ne 76 : 69
W 21 : 73	W 66 : 81		Vi 16 : 75
W 35 : 78	L 87 : 81		Vi 22 : 79
W 1 : 81	L 94 : 86		Vi 46 : 80
W 10 : 81	Ve 26 : 87		
L 7 : 81	Ve 24 : 85		

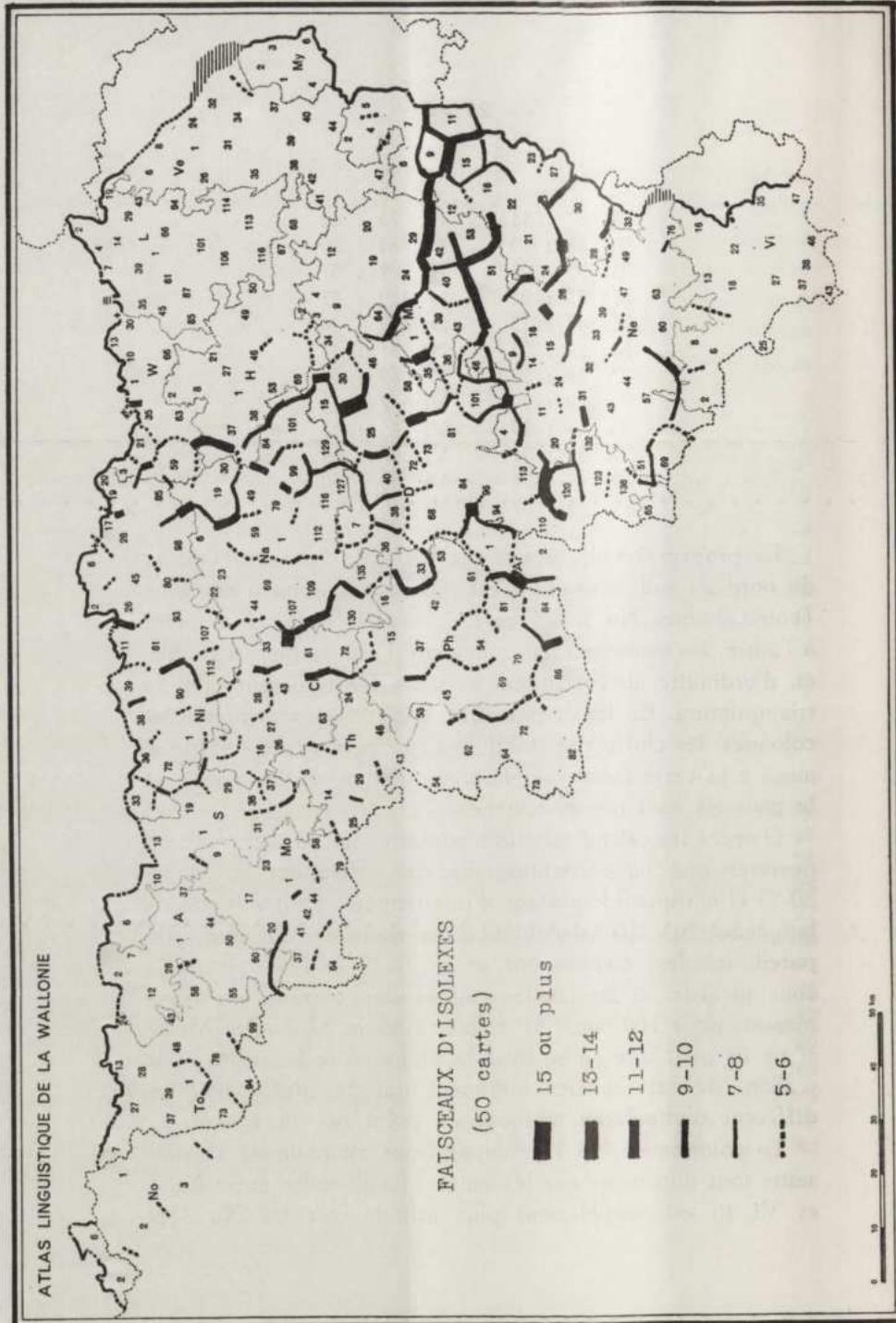
No 1 ↓	No 1 ↓
To 37 : 11	Ph 79 : 42
To 78 : 13	Ph 84 : 50
To 99 : 24	Ar 2 : 57
Mo 37 : 21	D 120 : 52
Mo 42 : 25	D 123 : 46
Mo 79 : 25	Ne 51 : 49
Th 25 : 25	Ne 69 : 41
Th 29 : 29	Vi 2 : 44
Th 43 : 29	Vi 25 : 48
Th 53 : 31	Vi 27 : 54
Ph 45 : 34	Vi 38 : 50
Ph 69 : 37	Vi 46 : 51

La progression des écarts est nette de l'ouest à l'est et du nord au sud, mais elle n'est pas nécessairement continue (voir colonnes No 3, L 7 et L 2, vers le bas). D'un point à l'autre, les sauts sont naturellement d'une ampleur variable, et, d'ordinaire, ils concordent avec les écarts obtenus par la triangulation. En fin de parcours, dans les quatre premières colonnes, les chiffres se stabilisent : ce résultat est conforme aussi à la carte fondée sur la triangulation, où le liégeois et le gaumais sont très homogènes.

D'après les calculs relatifs à son atlas, H. Guiter avait pu dessiner une ligne continue d'écarts atteignant au moins 80 % et marquant le passage d'une langue à l'autre (catalan-languedocien). La triangulation ne nous a rien donné de pareil. Ici, les comparaisons entre To 2 et No 3, dans la zone picarde, et les points wallons de l'extrême est fournissent, pour 100 mots, 81 et même 85 et 87 écarts. Même si on ne peut dire où se situe la limite entre le picard et le wallon, de tels chiffres indiquent que les deux dialectes diffèrent d'une façon marquée au point de vue lexical.

La colonne de No 1 (comparaisons en oblique) se présente tout autrement que les autres. La distance entre No 1 et Vi 46 est sensiblement plus grande qu'entre No 3 et

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA WALLONIE



Ve 24 et entre L 2 et Vi 46. Or, à partir de No 1, les écarts ne dépassent pas 57, chiffre de Ar 2, localité située à bonne distance encore de la fin du parcours (où l'on n'a plus que 51). A première vue, le picard ressemble plus au lorrain qu'au wallon, et il lui ressemble aussi plus que le wallon. Peut-être n'est-ce là, cependant, qu'une apparence. Nous avons choisi nos cartes à peu près au hasard dans le répertoire de l'ALW; mais il est probable qu'en préparant le questionnaire de l'atlas, Haust a été plus attiré, inconsciemment, par les traits caractéristiques du wallon que par ceux du picard ou du gaumais. La proximité entre le picard et le gaumais se comprend aisément si l'on observe qu'assez souvent ces deux dialectes se différencient des zones wallonnes parce qu'ils ont l'un et l'autre le type français.

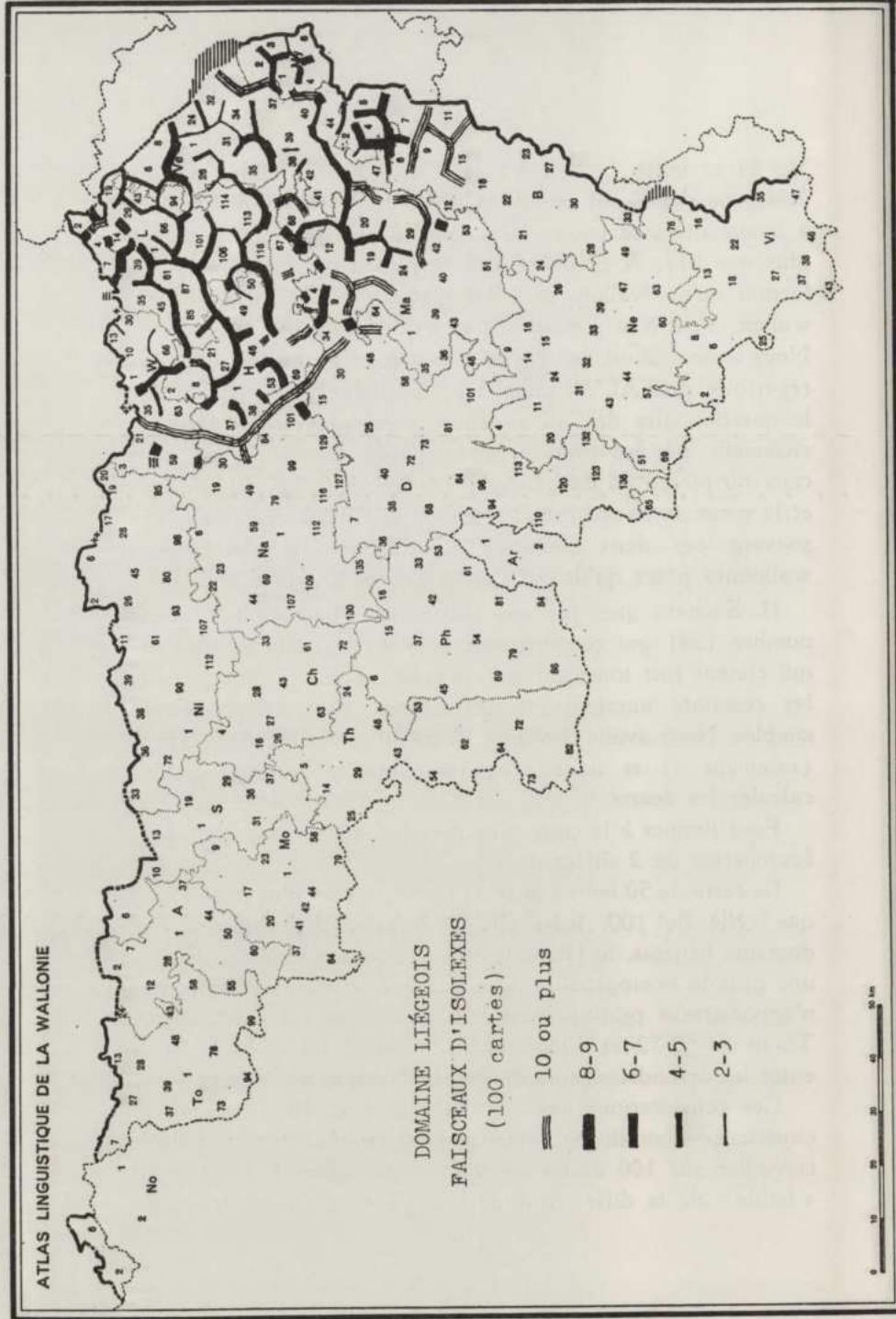
II. Sachant que, sur nos 100 cartes, il en était un bon nombre (34) qui comportaient 5 types lexicaux et plus et qui étaient fort tourmentées, nous nous sommes demandé si les résultats auraient été les mêmes avec toutes cartes simples. Nous avons choisi un lot de 50 cartes à 2 ou 3 types (rarement 4) et nous avons demandé à l'ordinateur de calculer les écarts.

Pour donner à la carte plus de relief, nous avons pris des fourchettes de 2 différences.

La carte de 50 mots (carte 4) est nettement plus dépouillée que celle de 100, mais elle lui ressemble beaucoup. Le domaine liégeois, le Hainaut, le sud du Luxembourg offrent une grande homogénéité; mais certains faisceaux importants n'apparaissent pratiquement pas : ainsi, vers l'ouest, entre Thuin 54-62-72 et Philippeville 45-69-86, et, vers le sud, entre les arrondissements de Neufchâteau et de Virton.

Ces constatations montrent bien qu'avec 50 cartes notre expérience n'aurait pas été vraiment concluante : il fallait travailler sur 100 cartes au moins pour obtenir une image « fiable » de la différenciation lexicale en Belgique romane.

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA WALLONIE

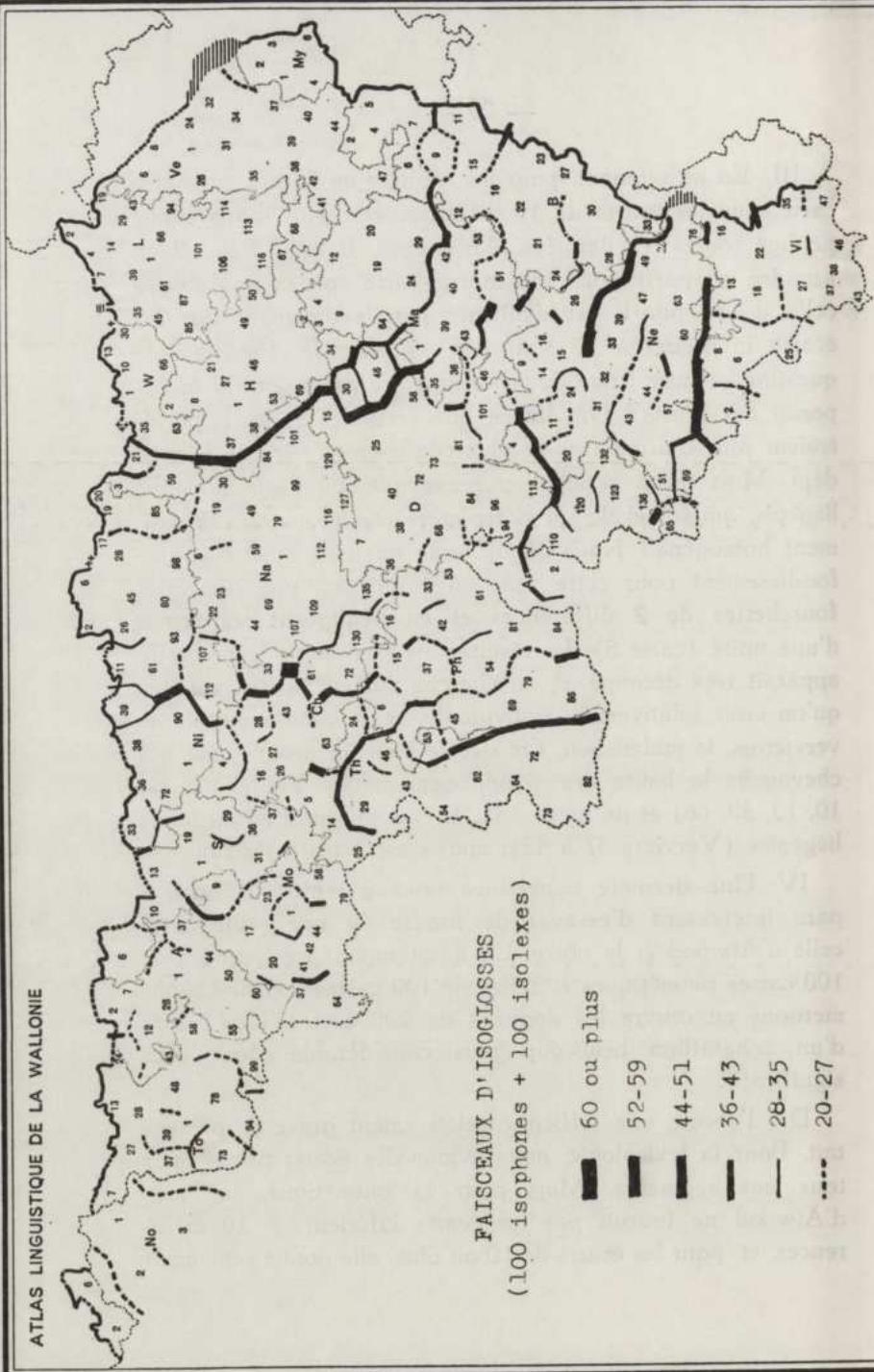


III. En ne retenant, pour les traduire en limites sur notre carte, que les écarts de 10 différences et plus, nous avons négligé toutes les données plus basses. Il nous fallait bien prendre ce parti pour que notre carte soit comparable à celle d'Atwood. Il est d'ailleurs permis d'estimer que les écarts inférieurs à 10 sont peu significatifs. Pourtant, la question se pose : que deviendrait notre carte si on y incorporait ces écarts ? On devine que certaines zones apparaîtraient plus tourmentées et plus confuses qu'elles ne le sont déjà. Mais qu'en serait-il, par exemple, du vaste domaine liégeois, qui se révèle sur notre carte comme extraordinairement homogène ? Nous avons tenté un petit essai d'approfondissement pour cette zone en établissant une carte par fourchettes de 2 différences et en négligeant les écarts d'une unité (carte 5). Le résultat est frappant : le territoire apparaît très découpé, et on cherche vainement des variétés qu'on croit relativement individualisées, comme le hutois, le verviétois, le malmédien. On décèle bien un groupement qui chevauche la limite des arrondissements de Waremme (1, 10, 13, 30, 66) et de Liège (35, 45), et un autre en Ardenne liégeoise (Verviers 37 à 42); mais c'est à peu près tout.

IV. Une dernière expérience nous a tentés. Il nous a paru intéressant d'essayer de fondre en une seule carte celle d'Atwood et la nôtre. En additionnant les données de 100 cartes phonétiques et celles de 100 cartes lexicales, nous mettions en œuvre les données de 200 cartes, c'est-à-dire d'un échantillon beaucoup plus considérable, donc plus significatif.

Dès l'abord, une difficulté relativement grave se présentait. Pour la lexicologie, nous avions des écarts précis pour tous nos segments. Mais pour la phonétique, la carte d'Atwood ne fournit pas les écarts inférieurs à 10 différences, et, pour les écarts de 10 ou plus, elle donne seulement

ATLAS LINGUISTIQUE DE LA WALLONIE



0 10 20 30 40 50 Km

des fourchettes de 4 unités⁽³⁾. Que faire dans ce dernier cas ? Nous avons décidé de prendre, pour l'ajouter à l'écart lexical correspondant, le chiffre inférieur de la fourchette phonétique : pour 14-17 (trait continu le plus fin; = 14, 15, 16 ou 17), nous avons pris 14. Pour chaque segment, nous avons ajouté ce chiffre à celui de l'écart lexical. Enfin, nous avons synthétisé sur une nouvelle carte les résultats de toutes les additions en répartissant les écarts par fourchettes de 8 unités (sur 200), de sorte que les limites ont la même épaisseur que sur la carte d'Atwood et que sur notre carte lexicale.

On pouvait prévoir que la carte de synthèse se présenterait comme une moyenne entre les deux cartes de base, et aussi qu'elle porterait moins de traits et qu'elle aurait donc un aspect plus dépouillé.

En prenant le chiffre inférieur des fourchettes d'Atwood, nous avons obtenu des écarts dont certains correspondent assurément à la réalité, mais dont beaucoup plus, sans aucun doute, sont inférieurs à la réalité : l'erreur s'est toujours produite dans le même sens. Notre choix a eu comme effet, en réduisant les totaux réels, de diminuer l'épaisseur des traits les plus gros (il n'y a, par exemple, qu'un écart de 60 différences ou plus, entre Ch 43 et Na 107) et de faire disparaître certains traits de la fourchette la plus basse (lorsque la carte d'Atwood ne nous fournissait aucun chiffre à ajouter au nôtre, ou inversement).

En fait, la carte de synthèse porte beaucoup moins de limites que notre carte lexicale et un peu moins que la carte phonétique d'Atwood. C'est à celle-ci qu'elle ressemble le plus. La zone wallo-picarde et le centre du Luxembourg

⁽³⁾ On ne peut guère espérer retrouver les chiffres précis qui ont servi à établir cette carte. E.B. Atwood est décédé le 6 octobre 1963; voir l'*In memoriam* publié dans Orbis, t. 14 (1965), pp. 283-285.

manifestent encore leur « turbulence » ; mais le domaine liégeois et le pays gaumais gardent leur belle unité, en l'accentuant même un tant soit peu, et le domaine namurois retrouve la sienne, comme il est normal.

Chez Atwood, la zone namuroise était à peu près vide parce que les écarts phonétiques y étaient généralement inférieurs à 10. Sur notre carte lexicale, les écarts s'y traduisent par des lignes nombreuses, mais généralement peu épaisses. Sur la carte de synthèse, les traits lexicaux, n'étant pas renforcés par des écarts phonétiques, ont été réduits de moitié et ont presque tous cessé d'apparaître.

Louis REMACLE
et collaborateurs *

* Pour le choix des cartes et le codage des types lexicaux, j'ai été aidé par mes assistants, M. J. LECHANTEUR et M^{me} R. TOUSSAINT, qui ont procédé aussi à la triangulation de la carte.

M^{me} Mariette DUCHESNE-DEGEY, qui avait songé la première à utiliser les machines dans l'étude des frontières dialectales, a perforé les cartes et établi les programmes pour l'ordinateur. Elle a aussi effectué les contrôles dont il est question pp. 21-23 (sauf celui qui concerne Na 99) et toutes les comparaisons à distance.

Dans le présent article, qui est destiné aux dialectologues, les passages relatifs aux fichiers, comme ceux qui concernent les contrôles (à part celui de Na 99), s'inspirent des notes de M^{me} Duchesne. Sur l'expérience en général, et particulièrement sur ses aspects proprement informatiques, voir l'article de M^{me} DUCHESNE, « L'ordinateur au service de la géographie dialectale », dans la revue de l'Organisation internationale pour l'étude des langues anciennes par ordinateur, Liège, 1976, n° 1, pp. 35-62.

Nous remercions M. le professeur L. DELATTE, directeur du Laboratoire d'analyse statistique des langues anciennes (L.A.S.L.A.), et son assistant J. DENOOZ, d'avoir mis leurs appareils à notre disposition et de nous avoir aidés à résoudre certains problèmes techniques.

L.R.

Mots borains

N. B. Les mots étudiés ci-dessous, isolés en borain, illustrent à des degrés divers l'incertitude des explications qui ne peuvent s'appuyer sur de nombreuses comparaisons. On voudra bien en tenir compte.

bor. *ablagne*

Pâturages *ablagne*, fém., « jeune fille à qui on fait la cour en vue de l'épouser, fiancée ». *Il est dalé vi sn ablagne*. Dufr. (Frameries), Laur. (Wasmes), D. Cornez (*Le vocabulaire du sentiment en patois borain de Quaregnon*, Mémoire de licence, U.L.B., 1970) : *ablagne* « bonne amie, fiancée ». Le mot semble inconnu hors du Borinage.

En l'absence de point de comparaison dans l'espace et dans le temps, je ne puis présenter qu'une timide hypothèse. L'a. fr. connaît un subst. fém. *blange* « flatterie », dont le correspondant bor. serait **blagne* (comp. fr. *grange* — bor. *gragne*). *Blange* est un déverbal de l'a. fr. *blangier* « flatter, caresser, cajoler », qui provient du lat. **blandicare* « flatter » (F.E.W., I, 394 a). Il faudrait supposer une forme ancienne **ablangier* (on notera que l'a. fr. possède *ablandir* « flatter », formé sur *blandir*, de même sens, dér. du lat. vulg. *blandire*), d'où sortirait le bor. *ablagne*. Et il faudrait encore éclaircir la relation sémantique... C'est beaucoup, mais on notera que le mot fait partie du vocabulaire galant, où les hypocoristiques sont nombreux. En tout état de cause, les difficultés sont encore plus grandes si l'on prend comme point de départ

l'a. fr. *able* « convenable, habile » (< lat. *habilis*) ou le moy. néerl. *abele* « convenable, satisfaisant, beau », tiré lui-même de l'a. fr. *able*.

bor. **ascompe** (à l')

Le bor. possède plusieurs expressions signifiant « se mettre à l'abri ». La première, *s'mète au cô (de)*, est largement répandue et l'origine de *cô* (fr. *coi* < lat. *vulg. quetum*) ne pose aucun problème. La deuxième, *s'mète à l'ascwo*, a été signalée dans mon *Vocabulaire du houilleur borain*. La troisième, *s'asconsyé* (à Pâturages, Wasmes, Quaregnon ; Laur. *asconsé* « à l'abri » est à corriger en *asconsyé*) répond à l'a. fr. *s'esconser* « se cacher » (cf. *F.E.W.*, XXIV/I, 50 b, *vº abscondere*). Nous parlerons plus longuement ici d'une quatrième, *s' mète à l'ascompe* (Pâturages, Wasmes, Quaregnon). *De m'ai mis à l'ascompe. Metons-nous à l'ascompe dou vint d' bise ou del plève.*

Bien que la prononciation à la pause soit indubitablement [ōp] et non [ōb], les témoins estiment que la finale est *-ompe* et non *-ombe*. Mais cela peut tenir à l'assimilation régressive qui se produit dans le cas, très fréquent, où le mot est suivi de *dou* ou *del* : *dou vint, del plève*. En fait, compte tenu de l'assourdissement régulier de la consonne sonore à la finale, rien ne permet de dire *a priori* que cette finale est *-ompe* plutôt que *-ombe*. Elle pourrait, du reste, être tout aussi bien *-omble*, *-ombre*, *-omple*, *-ompre*. Seules les finales *-ombre* et *-ompe* permettent d'entrevoir une explication. Sans entrer dans le problème que constitue le *a-*, rappelons que *as-* bor. correspond à *es-* a. fr., provenant du lat. *ex-*. *God.*, III, 415 b, seul, fournit un unique exemple de *ecombrer* « émonder », qui pourrait rendre compte, phonétiquement, de notre *ascompe* en permettant de le rattacher à la famille (*encombrer, encombe, décombe*, etc.) issue du gaulois **comboros* « abatis d'arbres, retranchement » (*F.E.W.*, II/2,

938 a). Mais on ne peut penser à une formation régionale sur un a.fr. *combrer* « empêcher », qui n'est qu'un hapax, et la substitution de préfixe dans *incombe* « encombre », *incombrer* « encombrer », si elle est possible, est sémantiquement improbable.

Je crois, en définitive, que notre *ascompe* est à rattacher au bor. *comper*, fr. *couper*. Le bor. *comper l'vint* « faire obstacle au vent » est largement répandu dans le fr. régional sous la forme *couper le vent*, que je ne trouve dans aucun dictionnaire bien que *couper* « barrer, détourner... » soit usuel en fr. (cf. Littré, I, 848 a, 5°). On l'y trouve avec ce sens depuis le xv^e siècle. F.E.W., II, 433 b, a quatre exemples de *escouper* « couper », « battre », « fatiguer », mais l'idée d'obstacle n'est présente dans aucun.

bor. *bêg'yé*, *bêg'yeû*

Pâturages, Quaregnon *bêg'yé* « convoiter » et « quémander », én *bêg'yeû* « quelqu'un qui convoite ou qui quémande souvent ».

Je ne vois rien de comparable dans les dictionnaires dialectaux. Ces mots ne figurent ni dans Laur. ni dans Dufr. et ils semblent inconnus à Wasmes.

L'opposition é - e sourd assure la distinction de *bêg'yé*, én *bêg'yeû* et de *beg'yé*, én *beg'yeû* « bégayer, un bègue ». Au pr. de l'ind., *i bêgue* s'oppose à *i beg'ie* « il bégaié ».

En désespoir de cause, je rattacherais *bêg'yé* et *bêg'yeû* au moy. fr. *begart*, lat. médiéval *beghardus* « hérétique vivant d'aumônes et se prétendant arrivé à la perfection », mots dér. du moy. néerl. **beggen* « bavarder » (F.E.W., XV/1, 88). Il est phonétiquement et sémantiquement peu vraisemblable que notre *bêg'yé* vienne directement de **beggen*, qui a du reste donné, pour sa part, le bor. *beg'yé* « bégayer ». Mais on est bien conscient que le rapprochement de *bêg'yé* et de *begart* ne va pas sans difficulté.

Notons, dans l'espoir de ne rien négliger, que l'anglais *beg* (*to*) « demander, prier », moy. anglais *begge(n)*, provient d'une racine germ. *bedh-* (dont on ne trouve pas de trace dans les dialectes du fr.) à moins que ce vb. ne soit lui-même à rattacher à *begart* (C.T. Onions, *The Oxford Dictionary of English Etymology*, Oxford, Clarendon, 1966).

bor. **dâliyé**

Pâturages, *dâliyé après* « désirer vivement, brûler d'envie de (+ un subst., jamais un inf.) ». Je ne retrouve l'expression qu'à Wasmes (Laur. *dâlié après*, même sens) et à Quaregnon (D. Cornez, *op. cit.*, *dâlier* « désirer »). *Il a vu 'n monte à* (« une montre chez ») *l'orlodjeû, i dâlie après.* *I n' faut gné toudis dâliyé après ça qu' vous amis' ont.*

Malgré les différences de sens, c'est, me semble-t-il, le même mot que l'anglo-normand *dalier* « converser », l'anc. wall. *dallier* « railler » et, réserve faite du premier élément, que le vb. de Wiers *ank'dalier* « clopiner ». Le *F.E.W.*, XV/2, 51b, 52a, range ces dernières formes sous l'all. *dahlen* « badiner », mais signale (52 a) que le mot all., attesté seulement depuis le XVI^e siècle, est certainement plus ancien. Il ajoute que la finale *-ier* du vb. anglo-normand provient du lat. *-izare*. Cette dernière remarque vaut aussi pour *dallier*, *ank'dalier* et notre *dâliyé*.

La progression sémantique de « badiner » (*dahlen*) à « désirer vivement » (*dâliyé*) est incertaine. En se référant au *F.E.W.*, on peut la concevoir de la manière suivante : 1) « badiner » (*dahlen*); 2) « mettre en train » (Mons *adayer*, Nivelles *adayi*); 3) « exciter » (Virton *adaye*, moy-fr. *adayement* « excitation », *adaieur* « celui qui harcèle »); 4) « se hâter, courir » (Jamioulx et Namur *dayi* [mais Léonard ne signale que *dayi* « débuter timidement »], Nivelles *s'adayi*, Namur *adayi*, etc.); 5) « désirer vivement » (bor. *dâliyé*).

La présence simultanée et ancienne, dans tout le groupe des dér. de *dahlen*, de formes avec *l* mouillé et de formes avec *y* fait difficulté (cf. l'article *dây'* ci-dessous, *in fine*).

bor. *dây'*

Ce subst. masc. encore bien connu, sinon couramment employé, à Paturages, Wasmes et Quaregnon, ne s'entend guère que dans l'expression *Il est* (ou *d' sù ou t'es*) *fait come én dây'*. Celle-ci se dit d'une personne qui a le visage barbouillé de suie ou de poussière de charbon ou de poussière noirâtre. *Emn' home a fait les suies* (« a enlevé la suie accumulée dans le fond de la cheminée »), *il est fait come én dây'*. *D'ai d'vu candjé m' carbon d' plache in l' cave, ed' sù fait come én dây'*. Le mot *dây'*, isolé, ne peut être traduit par les témoins. À Quaregnon, où un homme a pour sobriquet héritaire *El Dây'*, ce sobriquet est rendu par « le sale ».

Diverses formes de l'a. fr., *daie*, *daye*, *daille*, *dâille*, citées par God., *T.L.* et le *F.E.W.* ont des significations proches de « servante », « faufile » ou « rigole » et sont sémantiquement, et parfois géographiquement, trop éloignées. Je ne trouve nulle part de mot qui ait à la fois une forme et un sens analogues à ceux du mot bor. Je ne puis fournir qu'une explication conjecturale.

Il me semble qu'il faut rattacher notre *dây'* à l'all. *dahlen* « badiner », dont il est question dans l'article précédent. Le *F.E.W.*, XV/2, 52 a, signale, en effet, que *dahlen* procède d'une forme plus ancienne *dalen* « bavarder de manière enfantine », que Grimm explique par l'a. haut all. *dala* « masque ». Le *F.E.W.* ajoute que *dala* expliquerait fort bien, sémantiquement, le lorrain *dâier* « aller à la porte des veillées paysannes en contrefaisant sa voix ». Compte tenu du voisinage sémantique de « visage barbouillé » et de « masque », on pourrait considérer *dây'* comme un déverbal de

dâier, la phonétique excluant une filiation directe à partir de *dala*. Pour d'autres déverbaux, cf. Herstal *daye* « air de triomphe entre sociétés locales » (de l'a. wall. *dallier* « râiller »), lorrain et champenois *dâyot*, *dayot* « individu qui dâye », « enfant niais », « niais ». Une première difficulté réside dans l'éloignement géographique. Comp., tout de même, Valenciennes *le temps s'adée* « le temps devient pluvieux », que le *F.E.W.* classe avec des mots exprimant une idée d'excitation ou de mise en train, mais que l'on pourrait plus aisément interpréter par « le temps se couvre, se masque ». Il existe une deuxième difficulté, d'ordre phonétique, celle-ci, à laquelle fait allusion le *F.E.W.*, loc. cit., note 51. C'est la présence simultanée, dans l'ancienne langue, de formes avec *l* mouillé (anglo-normand *dalier* « jaser », a. wall. *dallier* « râiller ») et de formes avec *y* (a. fr. et a. pic. *adayer* « tourmenter »). Mais cette difficulté ne concerne pas seulement le mot *bor*.

bor. penégn

Le mot n'est plus connu, à Pâturages, que des personnes âgées et ne s'entend que dans l'expression *il est come én penégn*, qui se dit d'un enfant lorsqu'il est bien lavé et qu'on a achevé sa toilette ou d'un adulte très soigné et tiré à quatre épingle. Personne n'a la moindre idée de ce que peut être *én penégn*. À Wasmes, l'expression semble inconnue. À Quaregnon, sur dix-huit patoisants de plus de soixante ans interrogés par M. Marius Cornez, un seul l'avait entendue mais ne pouvait en préciser le sens. Le mot, autant que j'ai pu voir, est absent des glossaires dialectaux de la Wallonie occidentale et de la France du nord.

Je conjecture que *penégn* est le moy. néerl. *penninc* « denier », mais aussi « pièce d'argent et d'or » et « monnaie en général » (J. Verdam, *Middelnederlandsch handwoordenboek*, 's-Gravenhage, Nijhoff, 1949). *Penninc*, pourtant, ne

semble guère avoir pénétré en picard : le *F.E.W.*, XVI, 619 a, n'en signale que deux attestations médiévales, sous la forme *penninc* et au sens de « pièce de monnaie ». La finale *bor. -égn* correspond à la finale fr. *-in*. Pour la chute du *-c* de *penninc*, comp. Malmedy et Liège *penin* « petite monnaie néerlandaise » (*F.E.W.*, loc. cit.). Pour la sémantique, on pensera au fr. (*propre*) *comme un sou neuf*.

bor. *trifter*

Pâturages, Wasmes *trifter* m'a été interprété comme suit par divers témoins : « interrompre une besogne que l'on vient à peine de commencer et en entreprendre une autre que l'on ne tardera pas à abandonner aussi », « faire sans entrain de petits travaux peu utiles », « aller ça et là dans sa maison sans parvenir à se mettre sérieusement au travail », « vaquer aux menues tâches de la maison », « marcher en traînant les pieds ». Le vb. ne s'emploie guère qu'à l'inf., rarement au p. pr. et au p. pa. *Edpuis que mn home est pinsyoné, i n'fait foc* (« que ») *trifter. D'ai mis des chavates pour trifter dvins l' maison. En' c'est gné in triftant ainsi qu' l'ouvrâje avanch'ra.*

A Quaregnon, aucun des dix-huit patoisants interrogés par M. Marius Cornez ne connaissait *trifter*. Tous les témoins étaient âgés de plus de soixante ans.

Pas de témoignage de ce mot hors du Borinage, à ma connaissance. Je vois dans *trifter*, interprété par **triveter*, un dér. de l'a. fr. *trive* « trève » (a. bas franc. **treuwa*, *F.E.W.*, XVII, 361). La forme *trive* (à côté de *triwe*, *trive*, *trieuwe*, etc.) n'est pas spécialement picarde, mais elle a été largement répandue. L'a. fr. et le moy. fr. ont connu un vb. *atriver* « conclure une trêve » et il existe une attestation de *destrivé* « sans foi » en a. pic. (*T.L.*, II, 1798). Pour ce qui est de la sémantique, je relève dans le *F.E.W.* le moy. fr. *triefve* « relâche, arrêt d'une action », mais cette signifi-

cation est bien plus ancienne, on la trouve déjà à plusieurs reprises chez Chrétien de Troyes (cf. W. Foerster, *Wörterbuch zu Kristian von Troyes'sämtlichen Werken*, Halle, Niemeyer, 1960, *vº triue*). La finale -eter a en bor. comme en fr. une valeur diminutive et répétitive : cf. *becqueter*, *feuilleter*, *tacheter*, ... *Triffter* (= **triveter*) signifierait donc, au propre, « cesser de multiples fois et pour une courte durée un travail commencé ». La signification « marcher en traînant les pieds », subséquente, est peut-être due en partie à l'influence de bor. *riffter* « frôler », dont le suff. est le même que celui de *triffter*, mais le radical tout différent (cf. F.E.W., XVI, 729 b, *vº riven*).

Pierre RUELLE

A propos de l'infinitif « substitut »

Louis Remacle a appelé « infinitif substitut » un infinitif coordonné à un verbe conjugué et qui devrait avoir logiquement le même mode et le même temps que celui-ci. Exemples en wallon de La Gleize : *I monte èt d'hyinde tot l' tins*, littéral. 'il monte et descendre tout le temps', c'est-à-dire 'il monte et descend...'; *cès-afères-là k' èle rulâve bin sovint èt bate*, littéral. 'ces affaires-là, qu'elle relave bien souvent et batte' c'est-à-dire 'qu'elle lave et bat bien souvent'; *Vos droûvèrroz l' ouh èt l' ruclôre*, littéral. 'vous ouvrirez la porte et la refermer'.

On est tenté de rapprocher cet emploi, à première vue, de l'infinitif historique (ou de narration) du français. Mais les différences sont considérables : l'infinitif historique 1^o appartient à la langue littéraire et paraît bien rare dans le dialecte; 2^o est introduit par la préposition *de*; 3^o concerne généralement un fait passé; 4^o n'est pas nécessairement coordonné (ni coordonné à un verbe conjugué) :

Il s'en alla passer sur le bord d'un étang
Grenoüilles aussi-tost *de sauter* dans les ondes
(La Fontaine).

Une servante [...] allait sortir quand Master Georgie, s'interrompant de sa contemplation qui était peut-être bien de la méditation speculative à sa manière, *de s'écrier* cautieusement... (Verlaine ⁽¹⁾).

⁽¹⁾ Exemples cités par Damourette et Pichon, *Des mots à la pensée*, t. III, 1969, § 1164. Voir aussi Sandfeld, *Syntaxe du français contemporain. L'infinitif*, 1965, pp. 159-163; etc.

Il serait présomptueux de vouloir renouveler une question que Louis Remacle a traitée avec une attention toute particulière (plus de vingt pages!) dans sa *Syntaxe du parler wallon de La Gleize* (²). Ce n'est que sur les lisières du sujet que l'on peut espérer fournir quelques informations complémentaires. Mes observations portent d'ailleurs, non sur le dialecte, mais sur le français : d'abord sur notre français régional d'aujourd'hui; ensuite, sur les documents anciens de Wallonie; enfin, sur le phénomène en dehors de la Wallonie. Mon souhait est double : distinguer les véritables infinitifs substituts des infinitifs qui leur ressemblent; apporter des attestations montrant où et quand se manifeste un fait qui jusqu'à présent a retenu seulement l'intérêt des wallonistes.

I

Une phrase de Louis Remacle me semble à discuter : « S'il végète dans le dialecte littéraire, l'infinitif substitut paraît avoir une grande vitalité dans le français régional, même d'un niveau élevé » (p. 127). Suivent des exemples oraux, puis des extraits d'Aimé Quernol et de lettres de grognards. Il me semble qu'il y a dans le français régional la même opposition que dans le dialecte (³), et pour les

(²) Biblioth. de la Fac. de Philos. et Lettres de l'Univ. de Liège, t. II, 1956, pp. 120-142.

(³) On me fait remarquer que la situation n'est plus tout à fait la même. Naguère, les écrivains dialectaux prenaient le français comme modèle. Aujourd'hui, mis par un souci d'authenticité, ils recourent volontiers à des tours caractérisant vraiment le patois, et ils auraient tendance à mettre plus d'infinitifs substituts que l'on n'en trouve dans la langue parlée.

mêmes raisons : l'infinitif substitut est courant dans la langue parlée, même de gens instruits, mais il se manifeste rarement dans la langue écrite, sauf dans des ouvrages qui s'efforcent de reproduire le français oral de nos régions (comme les romans de Quernol) ou dans des documents rédigés par des personnes qui ne sont pas habituées à tenir une plume (les grognards).

J'ai entendu un éminent collègue de Louvain s'exprimer ainsi : « Est-ce que vous avez repris les mots et leur *donner* un sens? » (3 oct. 1962.) Et l'on a surpris dans ma bouche (je suis entouré d'observateurs attentifs!), à propos d'un itinéraire de vacances : « Nous avons pris la route le long du lac et puis *descendre* sur Maurach » (7 août 1969). Il me paraît sûr que ni cet éminent collègue ni moi-même n'écririons ces phrases telles que nous les avons prononcées.

J'ai noté pourtant dans une lettre d'une licenciée en philosophie romane : « Ne viendrez-vous pas à la maison le samedi et *laisser* les petits à la garde de Maman et de Lucienne le dimanche? » (15 sept. 1959.)

Du point de vue géographique, les deux premiers exemples doivent représenter le langage de la région liégeoise (au sens large); la romaniste, elle, est de La Louvière.

Je dois à l'obligeance de Jean Lechanteur des textes tirés de rédactions d'élèves à l'athénée de Stavelot (1963) : « J'ai reporter [sic!] mon service et le *laver* »; « On l'a repliée et la *mettre* dans le sac à bagages », et surtout ce passage d'une nouvelle américaine traduite par José-André Lacour : « Pourquoi que t'apportes pas une balance et me *laisser* te peser, alors... » (E. Caldwell, *Les fiançailles de Susie Brown*, dans *Les vingt meilleures nouvelles américaines*, coll. Marabout, p. 432). J.-A. Lacour est né à Gilly [Ch 50]. Le traducteur veut calquer la langue parlée, mais, volontairement ou non, il prête à son personnage américain la « parlure » wallonne.

Les témoignages rassemblés par Jacques Pohl (⁴) concernent notamment le Brabant wallon, la région d'Ath et la Gaume. Un seul locuteur est bruxellois, ce qui est assez remarquable, vu la part de Bruxelles dans la documentation de Jacques Pohl; on constate aussi que le phénomène n'est pas mentionné dans la thèse de Hugo Baetens Beardsmore sur *Le français régional de Bruxelles* (1971). Ajoutons cet exemple gaumais, un distique composé par la sœur de mon beau-père (qui est de Rulles [Vi 14]) quand elle était enfant :

« On mettrait bien un bon gros manteau
et s'asseoir [avec e prononcé] sur le fourneau. »

Le mémoire de licence de Jean-Marie Pierret (Louvain, 1964, inédit) contenait aussi des exemples pour la région de Neufchâteau, comme « Il faudrait que j'aille chercher les sapins et se faire crever à les conduire ». Mais ceci ne me paraît pas tellement sûr. Il en est de même pour ces phrases que le romancier Albert Cohen a mises dans la bouche d'une Belge (l'auteur lui prête plusieurs belgicismes, et il semble avoir bien observé nos particularités) : « Tu me les rangeras bien comme il faut dans mes deux valises, comme tu sais le faire, mettant la place bien à profit, et n'oublie pas mon plaid bien plié, et passer mes deux parapluies dans les courroies » (*Belle du Seigneur*, Gallimard, 1968, p. 274); « Pourvu qu'elle n'ait pas une jambe cassée maintenant, il ne manquerait plus que ça, que nous ayons un accident avec cette fille et être obligés de lui payer l'hôpital » (*ibidem*, p. 170).

Dans ces trois exemples, l'infinitif coordonné peut être considéré comme rattaché à un verbe qui admet un infinitif comme sujet réel (*falloir, manquer*) ou comme objet direct

(⁴) *Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique*, Académie roy. de langue et de littér. franç., 1962, p. 134.

(oublier) : « Il faudrait se faire crever à les conduire », « n'oublie pas de passer mes deux parapluies dans les courroies », « il ne manquerait plus que d'être obligés de lui payer l'hôpital ». La coordination de deux éléments hétérogènes (ici syntagme nominal et infinitif, proposition conjonctive et infinitif) n'a pas la sympathie des grammairiens logiciens, mais l'observateur doit bien reconnaître que ces tours sont fréquents dans la langue parlée et qu'ils ne répugnent même pas aux écrivains⁽⁵⁾. A première vue, cette phrase a l'air de contenir un infinitif substitut : « Si je veux le voir, il faut que je prenne ma voiture et descendre à Annecy », mais cette analyse est sans doute inexacte, car on⁽⁶⁾ a noté chez le même locuteur français une phrase où l'infinitif précède la proposition conjonctive, et une autre où la proposition conjonctive est encadrée de deux infinitifs : « Il vaut tout de même mieux prévoir et qu'au lieu d'avoir un ruta-baga on ait une pomme de terre »; « Nous risquons d'avoir une grosse adjudication, et que nous soyons sans le savoir, par concurrence; et avoir des prix massacrés ».

On observera que, dans ce dernier exemple ainsi que dans les deux textes d'Albert Cohen, l'infinitif coordonné n'a pas la préposition qu'il devrait avoir s'il se rattache bien à *risquer*, *oublier* ou *manquer*. Mais cela ne suffit pas pour qu'on voie ici des infinitifs substituts.

Après avoir écarté les cas douteux, ce qui nous reste montre que la construction est connue dans toutes les provinces wallonnes⁽⁷⁾. Nos attestations concernent la

(5) Voir notamment G. Antoine, *La coordination en français*, t. I, 1958, pp. 481-501, etc.; J. Deharveng, *Scrupules de grammairien*, 1929, pp. 5-24.

(6) Cf. Antoine, *op. cit.*, p. 497.

(7) Isidore Dory, dans le *BSW*, t. XV, p. 235, parle des régions de Liège et de Namur. Voir dans le *BDW*, t. VII, p. 117, un exemple wallon de Sainte-Marie-Geest (Ni 18).

catégorie A de Louis Remacle, infinitif ayant le même sujet que le verbe auquel il est coordonné.

II

Les textes réunis par Louis Remacle, dans sa *Syntaxe* comme dans ses *Documents lexicaux*⁽⁸⁾, et par Edgard Renard⁽⁹⁾ montrent que la construction est fréquente dans les archives liégeoises depuis le XVI^e siècle au moins. On remonterait au XV^e siècle si l'on prenait en considération un exemple de Jean de Stavelot sur lequel je reviendrai.

Il est peu utile d'ajouter des références pour le XVI^e siècle. En voici une pourtant, de 1552, tirée des *Records de Stavelot*⁽¹⁰⁾ et qui a l'intérêt de provenir d'une région un peu différente, puisqu'il s'agit de Wellin (Ne 4) : « ... comme plusieurs abbatioent [lire : abbatoient] plusieurs chaines et les laissire aucune espace de 4 ou de six ou de dix ou de 12 mois sans ouverer ... ».

J'ai noté chez Jean d'Outremeuse († 1400) plusieurs textes intéressants, mais d'une pertinence inégale. Je les rangerai en trois catégories.

a) Il faut écarter, à mon avis, ce texte-ci : « Il at rescouz [' délivré '] tous les prisons [' prisonniers '] et ma gens desconfis et moy navret comme veiz [' voyez '] » (*Myreur des histors*, éd. Goosse, Acad. roy. de Belg., coll. des

⁽⁸⁾ *Documents lexicaux extraits des archives scabinale de Roanne (La Gleize)*, Bibl. de la Fac. de Philos. et Lettres de l'Univ. de Liège, 1967, p. 31.

⁽⁹⁾ Dans le *BTD*, t. XXVIII, p. 236.

⁽¹⁰⁾ *Les records de coutumes du pays de Stavelot*, éd. Poncelet, Yans et Hansotte, Recueil des anciennes coutumes de Belgique, 1958, p. 377.

Anciens auteurs belges, 1965, ligne 1413), ainsi que le passage de Jean de Stavelot (¹¹) auquel j'ai fait allusion ci-dessus : « Et le mestier des corbusier demostrat comment les gens [...] avoient pris I de leurs borgois [...] et butineit trois de ses chevalz et ly *meneit* a Monfort en prison ». Il est inutile de supposer que le participe est mis par erreur pour l'infinitif (qui serait l'infinitif substitut) : dans l'ancienne langue, on se dispensait de répéter l'auxiliaire dans de telles circonstances (¹²).

« Si revient Charle a Romme. La ilh fut durement fesoieit, et *aporteir* de Romme en Franche les champs [= les chants] del sainte Englise al usage de Romme » (*Myreur*, éd. Borgnet, Comm. roy. d'hist., t. III, 1873, p. 317). Plutôt qu'un infinitif substitut, on a ici un infinitif au lieu du participe passé, selon une confusion fréquente chez Jean d'Outremeuse (¹³). Simplement, on n'a pas répété l'auxiliaire.

b) « Chascun yrat dedens son treis ['tente'] et faire ses hommez mangeir tous armeiz » (*Myreur*, éd. Goosse, 4685). On pourrait sans doute penser que *faire* équivaut à *fera*, mais il semble plutôt que l'on ait une sorte d'hendiadys analogue à « va sy mange » de l'ancienne langue et à « va s' dwème » ('va dormir', littér. 'va et dors') du wallon actuel (¹⁴).

(¹¹) Il est commenté par L. Remacle, *Syntaxe*, t. II, p. 131.

(¹²) D'habitude, le pronom qui précède le participe est à la forme forte, mais on trouve aussi la forme faible (cf. A. Tobler, *Mélanges de grammaire française*, trad. M. Kuttner, 1905, p. 136, note), ce qui oblige à écarter divers exemples cités par L. Remacle, pp. 130-131.

(¹³) Et plus généralement dans la « scripta » wallonne : voir mon édition de Jean d'Outremeuse, pp. CLXXI-CLXXII. — Louis Michel commentait ainsi ce passage : « Le sens doit évidemment être : Il fit apporter ... les chants » (*Les légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse*, Acad. roy. de langue et de littér. franç., 1935, p. 306, note 6).

(¹⁴) Sur ce tour, voir L. Remacle, *Syntaxe*, t. III, 1960, pp. 19-26.

A plus forte raison, dans l'exemple suivant, où le sujet non exprimé devant l'infinitif est le complément du premier verbe : « Sy at envoiet Rammon le conte de Saint-Gile a Geneve et dire a Basin qu'il viengne a Huy. Cil y alat et fist sy bien la besoingne [...] » (*ibidem*, 6599). Même construction dans un ouvrage attribué au picard David Aubert (originaire de Hesdin) et datant de 1458 : « Il envoia ses messages devers le souldan et lui *nonchier* ['annoncer'] sa venue » (*Croniques et conquestes de Charlemaine*, éd. R. Guiette, Acad. roy. de Belg., coll. des Anciens auteurs belges, t. I, 1940, p. 210).

Dans ces passages-ci, on a plutôt la coordination d'un syntagme nominal et d'un infinitif, comme dans les exemples modernes étudiés plus haut : « Sy vint au treit, sy esgarde dedens, sy vit son pere et grant cop de Sarasins seir autour de luy » (éd. Goosse, 4812); « Sy voient les cent chevaux et Jehan *seoir* sur le plus beau, entreir en la riviere de Aqueton » (*ibid.*, 7481). Vu la présence d'un autre infinitif (*entreir*) dans ce dernier exemple, ne faut-il pas considérer *seoir* tout simplement comme une faute pour *seoit*?

c) Trois autres passages de Jean d'Outremeuse attestent plus nettement l'infinitif substitut (l'absence de la préposition *de* empêchant de voir dans le premier un infinitif historique) : « Et Paris fut prise, et Laon, et tout Franche soy *traire* ['se rallier'] aux bastars » (éd. Borgnet, t. II, 1869, p. 479); « Aprés dist Ysoreit à Ogier qu'il le convenrait morir, s'ilh ne croit Mahon et *renoieir* Dieu et sa mere » (*ibidem*, t. III, p. 345); « Son orison at fait a Dieu [le sujet est Ogier] en depriant a Dieu de cuer et bonne volenteit qu'il concede la forche qu'ilh puisse conquere Brehier, ou *croire* en li, ou *tueir*, por ensachier ['glorifier', littér. 'exhausser'] sa loy » (*ibidem*, t. III, p. 297). Cette dernière phrase est passablement compliquée : 'que lui, Ogier, puisse vaincre

Bréhier et que celui-ci se convertisse, ou qu'Ogier le tue'. A la rigueur, *tueir* peut dépendre de *puisse*, mais cela ne va guère pour croire.

Peut-on joindre à Jean d'Outremeuse son contemporain Jean Froissart? Le texte suivant ne paraît pas le permettre en tout cas : « Je vous prie [...] que vous vueilliez venir veoir mon chastel de l'Ermine. Sy verrez comment je l'ay fait ouvrir et faire encoires » (*Chroniques*, Société de l'hist. de France, t. XIII, 1957, p. 231). On peut difficilement remplacer l'infinitif par le temps du verbe auquel il est coordonné, car il faudrait un présent (à la rigueur, un futur). Aussi ne saurait-on blâmer les éditeurs, Léon et Albert Mirot, d'avoir corrigé *faire en fais*. L'infinitif paraît une inadvertance causée par l'autre infinitif qui précède (*ouvrir*).

Dans ce dernier texte de Jean d'Outremeuse, l'infinitif *balhier* apparaît aussi comme une inadvertance : « Belle, plaisir a Dieu que ensi fust, et je vos *balhier* toute la duchet de Lucemborch » (*Myreur*, éd. Bormans, t. VI, 1880, p. 416).

III

Avec Froissart, et aussi avec Commynes (dont plusieurs exemples sont commentés par Louis Remacle), nous sommes encore dans le domaine que l'on peut appeler belge. On en sort avec le Lorrain Philippe de Vigneulles, et surtout avec les archives du Locle, en Suisse romande, et avec le Provençal Antoine de la Sale. Ces témoignages sont cités par Louis Remacle. Il a relevé aussi ce texte curieux de Louis-Ferdinand Céline : « On peut s'y prendre de deux façons pour pénétrer dans la forêt, soit qu'on s'y découpe un tunnel à la manière des rats dans les bottes de foin. C'est le moyen

étouffant. Je renâclai. Ou alors *subir* la montée du fleuve, bien tassé dans le fond d'un tronc d'arbre, poussé à la pagaille de détours en bocages et guettant ainsi la fin des jours et des jours s'*offrir* en plein à toute la lumière, sans recours. Et puis ahuri par ces gueulards de nègres, *arriver* où l'on doit dans l'état qu'on peut » (*Voyage au bout de la nuit*, Le livre moderne illustré, 1935, t. I, p. 127⁽¹⁵⁾). J'ai allongé un peu la citation, car on doit tenir compte, non seulement de *subir*, mais aussi de *s'offrir* (qui devrait être précédé d'une virgule, si l'on voulait imposer au texte la ponctuation commune) et d'*arriver*. Ces trois infinitifs, et particulièrement *subir*, sont logiquement sur le même pied que *découpe*, mais plusieurs phrases séparent *subir* de *découpe*. Le lien est si lâche qu'une anacoluthe s'introduit sans peine. En réalité, nous avons une nouvelle manifestation d'un phénomène déjà rencontré : la coordination de deux membres hétérogènes. L'auteur aurait pu écrire : « Il y a deux façons... : soit découper..., soit subir... », ou bien : « soit qu'on découpe..., soit qu'on subisse... ». Il a mêlé les deux procédés.

Non loin de la Belgique, il y a encore les cahiers de doléances du bailliage de Reims (1789) cités par Brunot⁽¹⁶⁾ et, à sa suite, par Jacques Pohl : « Que la justice soit donnée au pauvre peuple gratuitement, ou au moins le *dispenser* d'être transféré à deux ou trois jurisdictions. »

J'ai relevé dans mes lectures un certain nombre d'exemples intéressants, quoique d'une interprétation parfois malaisée. Je les donne ici par ordre chronologique, en y joignant deux références qui m'ont été communiquées.

(15) Texte identique dans la Bibliothèque de la Pléiade (sauf *pagaïe* avec tréma!).

(16) *Histoire de la langue française des origines à 1900*, t. X, 1^{re} partie, 1939, p. 558.

« Qui vouldroit donques aler vers Tartarie, vers Persie, vers Caldee et vers Inde, il se mectroit premier par Jeneves ou par Venisse ou a aucun autre port que j'ay par devant devisé, et passer la mer en ariver a Trapesonde » (1371, Jean de Mandeville, *Voyages*, dans *Mandeville's Travels*, éd. M. Letts, The Hakluyt Society, 1953, t. II, p. 310). La personnalité de l'auteur est mystérieuse : il se dit Anglais, mais cela a été contesté. La date de 1371 est celle du manuscrit; l'œuvre elle-même aurait été composée en 1356. *En* doit être pour *et* (¹⁷), comme le montre la version publiée par G. F. Warner (The Roxburghe Club, 1889), p. 73, version où on ne retrouve pas notre infinitif, ou plutôt nos infinitifs (*passer* et *ariver*) : « ... il se mette en mer a Janewe ou Venise ou ascun autre port qe jeo vous ay devisé par devant, et passe homme la mer et arrive homme a Trapozonde ».

— « Honneur fu moult bien conseillié
De Prudence, qui ensaignié
Li eust qu'il feroit moult que saige
Se il prenoit grant coup de pillage,
C'est assavoir coffres et malles,
Viez bahus et courtines salles,
Et faire mettre sur sommiers,
En samblant qu'il y ait deniers,
Et mettre loing de sa bataille,
Afin que Couvoitise i aille »

(entre 1373 et 1377, Gace de la Buigne, *Le roman des deduis*, éd. A. Blomqvist, Studia romanica holmiensia, 1951, vers 4533 et 4535). Pas de variantes. L'auteur est normand. La note traduit la perplexité de l'éditeur : « Les constructions infinitives sont difficiles à raccorder aux vers précédents. »

(¹⁷) Dans un texte écrit en Wallonie, cette confusion ne serait pas surprenante, mais le copiste est Raoulet d'Orléans.

— « Garde toy de tieux gens siuir,

Mais a ton pouoir les *fuir!* »

(*ibidem*, vers 1982). Pas de variantes. L'éditeur dit, à propos de ce passage : « L'infinitif *fuir* peut cependant avoir un sens exhortatif » (p. 86). Mais c'était dans des circonstances qui ne sont pas réalisées ici. Il semble donc qu'on ait un infinitif substitut, à moins d'un pur accident : l'influence mécanique de *siuir*.

« Et ce est pour ce que le Cayre est hedifié entre deux mers : que premierement le Cayre a la mer de Ponent [' Méditerranée '], qui respont au port d'Alexandrie, Damiata, Zaffe, Baructi, et par toute la Surie jusques a gholf de la Gretie, qui est le golf d'Alamagne [' Adriatique '], que sont pays de crestiens; et ne peuvent vivre en nulle maniere sans celles. Et aprés ont lez mers qui sont de l'autre costé du pays, comme est Esinden [' Djedda, sur la mer Rouge '], qui sont pors de la Mecqua; et de la *partir* et *venir* par riviere, de lieux en lieux, et puis viennent a li Tor, la ou sont lez pors de Saincte-Katherine » (1441, Emmanuel Piloti, *Traité sur le passage en Terre Sainte*, éd. H. Dopp, Public. de l'Univ. Lovanium de Léopoldville, 1958, p. 111). Traduction d'un texte italien sans doute faite par un Italien. La syntaxe est assez embrouillée, et je ne suis pas sûr de bien comprendre. Il semble que le sujet de *peuvent* et de *ont* soit « les Egyptiens », que l'on peut tirer de « le Cayre » (cf. « le Cayre a la mer de Ponent »). Dans cette interprétation, rien n'empêche de voir dans *partir* et *venir* des infinitifs substitutifs.

« Adonc le pouvre homme [...] commença a maugreer et despiter Dieu, que tant sollicitement s'estoit meslé de ses besongnes et affaires que il ne luy suffisoit pas de sa maison sans que touchast a sa femme et luy *envoyer* des enfants » (*Les facéties du Poge Florentin*, traduction de Guillaume Tardif, éd. A. de Montaiglon, 1878, p. 10).

La traduction date de 1490 environ, et son auteur est né au Puy. Mais on a sans doute de nouveau la coordination de deux syntagmes hétérogènes : une proposition subordonnée (*sans que...*) et un infinitif subordonné (*sans...*).

[« La nouvelle mariée pleurante riant, riante pleuroit, de ce que Chiquanous ne s'estoit contenté la daubbant ['battant'] sans choys ne election des membres, mais, l'avoir lourdement deschevelée, d'abondant luy avoit trepignemam-penilloriffrizonoufressuré⁽¹⁸⁾ les parties honteuses en trahison » (Rabelais, *Quart Livre*, xv, éd. A. Lefranc, t. VI, 1955, p. 195). De prime abord, *avoir deschevelée* semble coordonné à *s'estoit contenté*. En réalité, *mais* unit les deux plus-que-parfaits, et le groupe « l'avoir lourdement deschevelée » est un complément circonstanciel, ce que Georges Gougenheim⁽¹⁹⁾ appelle « infinitif absolu » et qu'il illustre par d'autres exemples de Rabelais, comme : « Pantagruel, avoir entierement conquesté le pays de Dipsodie, en icelluy transporta une colonie de Utopiens.】

— « Quel plaisir pensez-tu que dans l'ame je sente,
Quand l'un de ceste troupe en audace insolente
Vient à Vanves à pied pour grimper au coupeau
Du Parnasse françois et boire de son eau,
Que, froidement receu, on l'escoute à grand peine,
Que la Muse en groignant lui deffend sa fontaine,
Et se bouchant l'oreille au recit de ses vers
Tourne les yeux à gauche et les lit de travers;
Et pour fruit de sa peine aux grands vens dispersée,
Tous ses papiers servir à la chaire percée? »

(1608, Mathurin Régnier, *Satyre II*, vers 208). Régnier

⁽¹⁸⁾ « formé de *trepignement*, *penil*, *frizon* et *fressuré* » (note de l'édition Lefranc).

⁽¹⁹⁾ *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, 1974, p. 193. Voir aussi Brunot, *op. cit.*, t. I, 1905, p. 476, et t. II, 1947, p. 461.

était de Chartres. Note de l'édition G. Raibaud (Société des Textes fran^c. modernes, 1958) : « Proposition infinitive coordonnée très librement à une série de conjonctives. » De l'édition J. Plattard (Les Textes français, 1930) : « De quoi dépend cet infinitif? Cette difficulté grammaticale a amené un ancien commentateur à proposer la conjecture : *Vont ses papiers servir.* »

« Si nostre Chanoinesse continue aussy bien qu'elle a commencé, ne la feriez vous point maistresse en chef et luy donner une suplante? » (M^{me} de Maintenon, *Lettres*, 20 sept. 1684, éd. M. Langlois, t. III, 1935, p. 72.) M^{me} de Maintenon est née à Niort (Poitou).

« Je sis d'avis que vous guarissiez cette enfant-là, noute maite, en tombant itou malade pour elle, et pis la prendre pour minagère » (Marivaux, *Le triomphe de l'amour*, II, 9, [1732], dans *Théâtre complet*, éd. Deloffre, Classiques Garnier, 1968, t. I, p. 924). Marivaux est parisien, mais il fait parler ici un jardinier : « Le patois des paysans de Marivaux est un langage stylisé [...]. Néanmoins, ce patois repose sur une langue authentique, celle des paysans de la région parisienne, et même de la proche banlieue de Paris (Vaugirard, Montmorency, etc.) » (Deloffre, t. II, p. 1137).

[« Trois poules hardies s'en venaient l'une après l'autre jusque dans ses jupes ramasser les épluchures, puis se sauver à toutes pattes, portant au bec leur butin » (Maupassant, *Le petit fût*, dans *Les sœurs Rondoli*, Nouvelle biblioth. Flammarion, s. d., p. 72). Mais, dans l'édition Albert-Marie Schmidt des *Contes et nouvelles*, t. I, 1972, p. 147, le texte porte *sauvaient*. Il semble donc que *sauver* résulte d'un accident typographique dû au voisinage de *ramasser*. A rapprocher des fautes commises par les copistes au moyen âge.]

Je dois à l'amabilité de M^{me} Elisée Legros cette phrase entendue à la télévision française le 15 juillet 1974 : « Je ne

pouvais pas croire qu'il y a des gens qui se promènent et se faire bronzer ». Elle a été prononcée par Jacques Lengrand, ancien mineur, né à Abscon (Nord) en 1921.

L'infinitif substitut n'est donc pas l'apanage de la Wallonie, ni même du nord du domaine français. Je rappelle d'ailleurs que Louis Remacle cite aussi des exemples latins, provençaux, espagnols et celtiques. Nous laisserons ce problème aux comparatistes.

Si nous nous bornons à nos exemples, nous constatons d'abord qu'ils sont plutôt clairsemés; le tour n'a sans doute pas ailleurs la fréquence qu'il a en Wallonie. Ensuite, on peut y distinguer deux cas. D'une part, les phrases de Lengrand, de Marivaux et de M^{me} de Maintenon (peut-être aussi le second exemple de Gace de la Buigne) sont particulièrement nettes et sûres. D'autre part, des phrases plus complexes, parfois enchevêtrées, où se relâche le lien entre l'infinitif et le verbe auquel il est coordonné. Ces observations sont-elles dépourvues d'intérêt pour la genèse du tour? L'espèce de neutralisation que marque le recours à l'infinitif s'expliquerait de deux façons : tantôt il est comme superflu de répéter les informations modales, temporelles et personnelles que l'on a données immédiatement avant dans le premier verbe; tantôt ces informations sont tellement éloignées, dans le mouvement général de la phrase, qu'elles sont comme oubliées. Bref, deux forces toutes différentes, mais aboutissant au même résultat : la tendance à l'économie dont parle Louis Remacle; une sorte d'anacoluthe.

André GOOSSE

Deux pasquilles wallonnes sur l'élection de Célestin Thys, dernier Prince-Abbé de Stavelot-Malmedy

Le 22 décembre 1786, le Prince-Abbé Jacques Hubin meurt à Stavelot, après 20 ans de règne. Le chapitre général, convoqué le 2 janvier 1787, décide de procéder dès le surlendemain à l'élection d'un successeur. Dès le premier scrutin, Célestin Thys est élu, par vingt-cinq suffrages sur quarante-six votants. L'affaire a été menée rondement par le chapitre de Malmedy, majoritaire (26 membres contre 20 à Stavelot), dont tous les moines ont voté pour leur prieur (¹).

Né à Fairon le 20 mai 1730, Célestin Thys accède, en fanfare, et dans la liesse, à la dignité suprême, à la veille

(¹) Cette élection a été décrite par plusieurs auteurs : v. notamment J. Yernaux, *La dernière élection abbatiale à Stavelot-Malmedy*, in Bull. Comm. roy. Hist. 87, 1933, pp. 63-108; L. Jadin, *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté d'après les archives de la Congrégation consistoriale*, in Bull. Inst. hist. belge de Rome, 11^e fasc., 1931, pp. 307-310; P. Harsin, *A propos des élections des princes-abbés de Stavelot-Malmedy*, in Folklore Stavelot - Saint-Vith, 12, 1948, pp. 7-21; G. Hansotte, *Histoire de la Révolution dans la principauté de Stavelot-Malmedy*, in Bull. Inst. archéol. liége., 69, 1952, pp. 5-130.

d'une révolution qui viendra, comme lui, du Comté de Logne, et qui le contraindra à l'exil (²).

Cela ne durera guère, mais pour l'heure, tout le monde est à la joie, et sans doute la personnalité de l'élu, homme débonnaire et populaire, y est-elle pour quelque chose. Concours de monde, défilés, carillons, salves, feux de joie : les festivités s'organisent : à Stavelot, où l'élection s'est faite et où se déroulera la cérémonie du couronnement; à Malmedy, dont le chapitre a imposé son choix; à Fairon, d'où le nouveau prince est originaire. Le mérite principal des deux pasquilles que nous publions ici, œuvres de circonstance écrites sur le moment, est de nous rendre sur le vif, par des détails précis et pittoresques (comme les pigeons portant aussitôt la nouvelle à Malmedy, n° 204, str. 2; l'affluence à l'église, les hommages, *ibid.*, str. 3 et 4...) l'atmosphère débridée de ces quelques jours de fièvre populaire.

La valeur littéraire de ces documents, dont l'intérêt est historique et philologique, est tout à fait médiocre. Par l'actualité du sujet, la musique, et l'usage du patois, leurs auteurs inconnus avaient assez d'atouts pour intéresser un moment leur auditoire.

Les pièces portent les numéros 204 et 205 dans l'Inventaire de l'ancienne littérature wallonne publié par M. Piron (*Annuaire d'Histoire Liégeoise* 6, pp. 1083-1203). Les manuscrits appartiennent à M. William Legrand, qui me les a aimablement communiqués pour la présente édition. J'ai malheureusement omis d'en noter la description lors de ma lecture, et les pièces sont aujourd'hui, provisoirement, on l'espère, égarées.

(²) Sur sa triste fin à Hanau le 1^{er} novembre 1796, v. G. Hansotte, o.c.

I. Refrein à l'occasion de l'élection / De S.A. le Prince Abbé de Stablo (n° 204).

Langue et transcription. — M. Piron, dans son *Inventaire*, qualifie la pasquelle n° 204 de « chanson liégeoise ». Cette localisation se fonde sur des traits de langue et peut-être aussi sur le fait que la deuxième strophe, où sont énumérés *lès Stāv'lotins, lès Mām'diyins / sins conter lès Lognards*, pourrait indiquer le point de vue d'un observateur étranger à la Principauté stavelotaine.

Dans le cas précis, il importe de distinguer nettement l'appartenance politique et l'appartenance linguistique de l'auteur.

Politiquement, il ne fait pas de doute, à mon avis, qu'il était un sujet du prince dont il célébrait l'avènement : à partir de la 5^e strophe jusqu'à la fin, sa solidarité avec les événements qu'il décrit et la part personnelle qu'il y prend sont proclamées sans arrêt (str. 5 *nos houyons; 6 nos l'avans èt nos d'meûre-t-i; 7 nosse prince; 8 id., et tot nosse payis*). Si l'on pousse plus loin l'examen du fond, on pourra même, avec assez de vraisemblance, préciser la partie de la Principauté, sinon d'où il provenait, du moins où il résidait. On écartera tout de suite le Comté de Logne, auquel un seul vers (le v. 2 de la str. 2) fait allusion, alors que l'auteur, pourtant stavelotain, de la pasquelle n° 205 évoque longuement la fierté des Lognards devant l'élection d'un de leurs compatriotes : on peut penser qu'un Lognard aurait manifesté plus d'enthousiasme, plus de chauvinisme encore. Si les Malmédiens paraissent mieux lotis — les strophes 6 et 7 leur sont entièrement consacrées —, c'est, en fait, pour mieux les tourner en dérision, pour mieux railler leurs attitudes, leur vantardise, leurs ambitions avouées, et même leur langage (*d'ja dès moutches è sètchê, str. 6; et peut-être monâme, str. 7*). Ainsi, il reste la partie stavelotaine de la

Principauté, dont faisaient partie, outre Stavelot, Roanne, Stoumont, Rahier, Chevron, Bra, Bodeux, Lierneux, Odeigne, Fosse et Wanne : c'est dans ce district, me semble-t-il, que devrait vivre notre auteur.

Mais si l'on se place sur le plan linguistique, en tenant compte des difficultés qu'il y a à localiser avec précision un texte ancien très court, il faut admettre que pas une seule des localités que l'on vient de citer ne convient. Un seul trait, la voyelle caduque *i* (*li, dji, finint, dilahint*, etc.); seule exception : au v. 2 de la str. 6 « *lu vee* », que l'on a corrigé dans l'éd.) permet d'éliminer toutes les communes du district stavelotain, où cette voyelle est *u*, à l'exception d'Odeigne (Ma 26), et plus précisément, du village d'Oster (Odeigne *lu, Oster li*). Oster s'accorderait aussi de *è l'* « en l' » (str. 3 è *l'églihe*) : partout ailleurs, y compris à Odeigne même, on aurait *o l'* (v. L. Rem., *Synt.* 2, p. 361). La forme *mohon* « maison » (v. 5 de la str. 7) pourrait confirmer la localisation, puisque Odeigne est aujourd'hui situé en plein dans la zone *mohon* (ALW 1, not. 56), mais n'oubliions pas, même si la pasquelle n° 205, attribuée à Stavelot, dit bien *mâhon*, que *mohon* est cependant attesté dans les anciens textes de la région liégeoise, où la forme actuelle est *mohone*. De même, mais inversément, on ne peut guère tirer parti de *turtos* (v. 3 de la str. 2 et v. 6 de la str. 3), qui s'oppose à la forme usitée aujourd'hui à Odeigne (*tortos*), à cause de la concurrence fréquente des deux formes dans les textes anciens. Mais l'article indéfini *ine* (str. 3 *ine kimére*, str. 4 *ine bèle défilâde*), alors qu'à Odeigne comme dans les autres localités stavelotaines on aurait *one* (ALW 2, not. 10), oblige à rejeter une localisation qui semblait séduisante au premier abord. Le passé simple *fint* (v. 2 de la str. 5) « *firent* » ne correspond pas non plus à la forme attendue : *f'zint*.

Force nous est donc, au terme de cet examen, d'avouer notre perplexité. L'auteur de la pasquelle, qui résidait dans

la partie stavelotaine de la Principauté, écrit un wallon qui n'est pas celui de l'endroit. La chose est courante et n'a rien d'étonnant.

Vouloir en savoir davantage serait se livrer à une enquête sur un inconnu. Bornons-nous à constater que certains patois de la partie lognarde de la Principauté stavelotaine, comme ceux de Louveigné ou de Comblain-au-Pont, réunissent tous les traits de langue examinés ci-dessus (*li, ine, è l', fint...*). En effet, linguistiquement, notre *paskèye* est bien du liégeois au sens strict; elle est dépourvue des traits les plus caractéristiques des parlers ardennais. On pourrait — et c'est à quoi on s'est résolu par facilité, en l'absence d'un critère de localisation décisif — la transcrire en wallon de Liège; rien ne s'y oppose, ni *mohon* « maison », *sètchê* « poche » ou les imparfaits et passés simples en *-int*, connus du liégeois ancien, ni les termes *houyon*, *soçon*, *moutche*, *monâme*, qui, bien attestés dans la région stavelotaine et ignorés, semble-t-il, du liégeois, sont utilisés comme des particularismes locaux, à des fins de pittoresque ou de parodie.

Si l'on a pu éliminer avec certitude les transcriptions *wa* (de Stavelot, Malmedy...) pour les graphies « *oi* » (*aquoir*, str. 1; *poirter*, str. 2) et les désinences *-i* (voy. brève) pour les verbes en *-ier* (*bâhi*, str. 3; *moussi*, str. 4), qui sont caractéristiques des parlers ardennais (v. COUCHER, ALW 2, not. 78), on reste indécis sur deux points de détail : la longueur de la voyelle de *vèye* et de *botèye* (str. 6), et le timbre, voire la longueur, de la voyelle de « *aquoir* » (*acwér* ou *-ê-* ou *-è-?*). Quant au nom de Malmedy, *Mâm'di*, il se présente aujourd'hui à Liège sous la f. *Mâm'dèy*.

Versification. — Huit strophes, de schéma régulier. Les 4 premiers vers (de 8, 6, 8, 6 syllabes) riment ou assonnent (p. ex. str. 5 *vite* et *pikes*) en ABAB, avec alternance des finales vocaliques et consonantiques. Les vers 5 et 6, de 8 syllabes tous deux, assonnent avec les vers du refrain avec

lesquels ils sont croisés; les voyelles longues *i* (*Mâm'di, bâhî, moussi*) assonnent avec des *i* brefs.

Le premier vers du refrain est noté dans le manuscrit, à la str. 1, *La faridondaine, la faridondaine*, à la str. 2, *la faridondaine, dondon*, à la str. 3 *la faridondaine*, à la str. 6 *la faridondon*. On rétablit partout la version de la str. 2, qui compte 8 syllabes et assonne avec le vers 5 du couplet; on détache *B[i]ribi* du dernier vers, qui, de cette façon compte, lui aussi, 8 syllabes.

Quelques entorses au nombre de syllabes peuvent se corriger aisément : str. 3, v. 3 introduction de *co*; str. 4, v. 6 suppression de *tot*; str. 5, v. 3 élision de la voyelle de *vos*, v. 6 de celle de *ki*; str. 8, v. 3, remplacement de *d'* par *dès*. On n'a pas corrigé les vers 2 de la str. 4, 2 de la str. 5 et 3 de la str. 7, qui sont trop courts d'une syllabe. Quant au v. 4 de la str. 4, pour lequel on a préféré la justesse grammaticale (*lonkès bâbes*) à la régularité métrique (sur le modèle, d'ailleurs, du v. 4 de la str. 6 où la lecture *lonkès pikes* avec -ès est indispensable pour la bonne mesure du vers), il est trop long d'une syllabe; de même que le v. 6 de la str. 1, dans lequel on est obligé de corriger le pronom *s'* en *s[i]*.

Signes et abréviations. — On met entre parenthèses () les suppressions proposées, entre crochets [] les additions; en italiques, quelques corrections de détail.

Les abréviations utilisées sont généralement connues (v. p. 2 de couverture); citons seulement :

- L. Rem., *Synt.* : L. Remacle, *Syntaxe du parler wallon de La Gleize*, 3 vol., 1952-1960.
L. Rem., *DRo* : Id., *Documents lexicaux extraits des archives scabinales de Roanne (La Gleize)*, 1492-1794, 1967.
Paysans : *Quatre dialogues de paysans (1631-1636)*, éd. par J. Haust, Coll. Nos Dialectes, 1939.
Pièces : *Dix pièces de vers sur les femmes et le mariage*, éd. par J. Haust, Coll. Nos Dialectes, 1941.

Refrein à l'occasion de l'élection
De S.A. le Prince Abbé de Stablo

1

Li cwate dè meûs, dji m'è sovins,
— c'è-st-on djou mémorâbe —,
carante-si mônes tînt scrutin
tot come bons camarâdes.

I fourint d'acwér sins façons,

Ref. La faridondaine *dondon*,
et *vint'-cinq'* s[i] trovint rèyûnis,

Ref. B[i]ribi(s)

(bis)

Ref. à la façon de Barbari(s)

2

Lès Stâv'lotins, lès Mâm'diyins,
sins conter lès Lognârds,
criyint turtos : « Vive Célèstin !
Djans s' hurer nos hal'bârds ! »,
et s' dilahint treûs gros colons,

...
po pwèrter l' novèle à Mâm'dî
...

Manuscrit *. — Refrein à l'occasion de l'élection / De
S.A. le prince Abbé de Stablo.

1. Li quatre de meu gÿ me sovint / c'est on jou memorable / 46 mo-
nes tinent scrutain / tot come bons camarades / ils fourint d'aquoir
sains façons / la faridondaine, la faridondaine / et 25 s' trovent reunis
Bribis / à la façon de Barbaris... (Bis).

* On corrige quelquefois les mécoupures du manuscrit, et on ne
respecte les majuscules que lorsqu'elles correspondent à l'usage actuel.

Notes

Dans le titre, la forme **Stablo** est insolite; elle n'apparaît pas dans les archives de l'abbaye de Stavelot. C'est la forme allemande, que l'on trouve, par exemple, dans le classique *Historischer Schul-Atlas* de Putzgers, et même dans la traduction fr. de E. Kubach - P. Bloch, *Früh- und Hochromanik* parue en 1966 chez Albin Michel sous le titre *L'art roman de ses débuts à son apogée*. (Note de M. W. Legrand.) V. encore « le Prince de *Stablo* » dans un texte d'un folliculaire fr. de 1784 (cité d'après G. Jarbinet, *Folklor. Malm. - Stav. - Saint-Vith*, 6, 1936, p. 58).

1. **tinint** : la 3 pl. de l'imparfait, du passé simple et du conditionnel est toujours en *-int* (noté « *-int* », « *-ain(t)* », « *-en* ») dans notre texte : v. str. 1 *fourint*; 2 *crigint*, *dilahint*; 3 *s' hèrint*, *lègint*, *corint*; 4 *vinint*, *avint*; 5 *s' fint*; 6 *corint*; 7 *si figurint*, *ärint*, *frint*. Cette désinence, encore usitée aujourd'hui à Stavelot et dans plusieurs communes de l'ancienne principauté (v. ALW 2, not. 112), était aussi connue à Liège au 18^e s.

B[i]ribi(s)... : refrain très populaire, rétabli ici sous sa forme habituelle, mais sans l'addition « mes amis »; v., par exemple, *La Lyre malmédienne*, Lu vi sprâwe, 26, 1972, p. 67.

2. **Lognârds** : habitants du Comté de Logne (v. Intr.).

turtos : le stav. et le malm. actuels disent *tortos*, f. utilisée dans le n° 205, et connue aussi en liég. ancien.

Djans s' hurer nos hal'bârds : « Allons frotter (écurer) nos hallebardes », en vue des défilés et des salves. — Sur *hal'bârd*, v. L. Rem., DRo 229. — Sur la coordination par *su* d'un inf^t et d'un impér^t, v. L. Rem., Synt., 3, 20 sv.

èt s' dilahint : et détachèrent. Le résultat de l'élection qui s'est déroulée à Stavelot est immédiatement communiqué à Malmedy par des pigeons voyageurs.

2. Les Stavlotains, les mamdiens / sains conté les lognards / criains turtots Vive celestin / ganse huré nos halebards, / est ce dilahaint 3 gros colons, / la faridondaine, dondon / po poirté l' novelle à mamdi / Bribi, à la façon de barbaris.

3

S' târeûs vèyou come i s' hèrint
po intrer è l'ègliche :
[co] pus d'ine kimére î lèyint
dès grands bokèts d' leûs tch'mîhes.
Lès deûs chapites à l'unisson
...
corint turtos l'aler bâhi
...

4

Après zèls on vèya passer
ine bèle défilâde.
Dès conséliers, dès tonsurés
èt des-omes à lonkès bâbes
so s' vinte vinint froter leû front
...
èt li avint (tot) blanki s'abit
...

5

Li tabor èt li carilion
s' fint ôre â pus vite.
Si v(o)s-ouhîs vèyou nos houyons
avou leûs lonkès pikes,
vos-ârîz dit : « V'là dès dragons
...
k(i) n'ont nin avou l' temps di s' moussi
...

3. Stareu veou come is herain / po intré es l'eglise / pu d'inne kimmere ÿ leain / des grands boquets di leu chemiches / Les deux chapitres à l'unisson / La faridondaine / corain turtots l'allé bahi Bribi / à la façon de Barbaris.

3. s' hèrint : se poussaient.

èglihe : f. attestée à Stoumont, Jalhay... (DL) que l'on préfère pour la rime à la leçon du ms. Cf. cependant les assonances *vite - pikes* de la str. 5.

4. défilâde : défilé; t. inédit, à aj. à FEW 2, 536-7.

lonkès bâbes : préféré, malgré l'irrégularité métrique (9 syll. au lieu de 8) à *longues bâbes*, qui serait irrégulier grammaticalement.

so s' vinte... : description caricaturale, mais donnant l'impression de l'authentique, du détail observé. Que l'on songe à la poudre des perruques (n° 205, str. 3).

s'abit : adj. la voyelle de l'adj. possessif ne s'élide plus devant une voyelle, mais elle passe à *yod* (*si-abit*). Mais on trouve dans les textes anciens d'autres exemples d'élation : *s'âme Paysans*, I, v. 203. Cp. aussi l'expr. arch. *poumâme*, litt' « pour mon âme » (L. REM., *Synt.*, 2, 162), et, plus près de nous, J. Vrindts, *Vî Lidje*, II, 1911, p. 100 : « Ni mimme rilouqui t'anciène plêce ».

5. tabor : tambour; not^t *Paysans*, I, 240. Villers « *tabour* », DL *tabeûr* (arch.).

houyons : le ms. donne « *hoouns* », qui doit être une cacographie pour *houons* (cp. str. 8 « *proleve* » pour *ploréve*), forme plus proche de l'étymon et que dans son article du BDW 4, 31-2, Q. Esser supposait comme stade transitoire vers la forme actuelle *houyon*. V. Warland, *Glossar...*, 136; FEW 16, 235 a nld. *houwe*. — Le terme, qui signifie « homme marié » a dû être jadis assez répandu en wallon; on ajoutera notre mention aux documents réunis par É. Legros dans EMW 7, 248-9.

4. Apres zelle on vea passé / inne belle defilade / des conseillers
des tonsurés / et des hommes à longues babes / so s.vinte vinint frotté
leu front / La faridondaine / est ly avaint tot blanki s' habit Bribi /
à la façon de Barbari.

5. Li tabor et ly karillons / s fint or a pu vitte / si vos ouhi veou
nos hoouns / avou leu longues piques / vos ari dit vla des dragons /
la faridondaine / qui n'ont nain avou l tems dÿ s mousi Bribi / à la
façon de Barbaris.

Lès Mâm'dî, l' cocâde â tchapê,
corint po tote li vèye,
criyant : « Dj'a dês moutches è sètchê
po aler beûre botèye
al santé dè prince, nosse soçon
...
Nos l'avans èt nos d'meûre-t-i
...

Lès Mâm'diyins si figurint
èt dèdjâ par avance
di nosse [bon] prince Dom Célèstin
k'i-y-ârint l' préférance
èt k'i f'reut ribati s' mohon
...
mins i 'nn'âront monâme minti
...

6. Les mamdis le cocate a chapait / corrant po totte lu vée / criants ja des mouches es sechai / po aller beur boteille / al santé de price nos sosons / la faridondon / nos lavant et nos demeureti Bribi / à la façon de Barbaris.

7. Les mamdiens si figurain / et déjà par avance / di nos prince dom Celestin / quis aren l preference / et qui freu ribati s mohon, la fardondaine / mais in aront mon ame maintis Bribi / à la façon de Barbaris.

6. Lès Mâm'dî : curieux emploi du nom de la ville pour désigner les habitants (cp. str. 7 *Lès Mâm'diyins*).

cocâde : cocarde (Forir « *cokâtt* », DL *cocâde*). Il s'agit d'un insigne destiné à montrer son appartenance à un groupe, à une région. — Sur les cocardes en Hainaut, de 1787 à 1790, v. E. Dony, VW 3, 1922, 97 sv.; dans *Lë Bëdëte d'à Colas*, v. 415, L. Henrard évoque les *bragârds* (jeunes gens du comité de la fête), le lundi de la fête de Perwez, dès *cocâdes plin l' tchêna*. — Les Malmédiens, en visite à Stavelot, tenaient à proclamer par une cocarde, sans doute aux couleurs de leur ville, leur identité.

dès moutches : monnaie ancienne; v. É. Legros, PSR 11, pp. 15 sv. C'est ici la première mention connue du mot, antérieure de quelques années à celle de Villers : « *mouche* : s.m., vieux terme, une pèter-menne ». — Avec un autre nom de monnaie (*bouhes*, sur lequel v. É. Legros, o. cit., pp. 6-7), une expr. semblable à la nôtre apparaît dans une chanson récente de carnaval (R. Counson, 1966) : *Dès bouhes è s' sëtchê* (Lu vi sprâwe 26, 1972, p. 115).

sëtchê : poche (encore courant auj. en Ardenne liég.; connu à Liège autrefois).

beûre botèye : construction arch. sans article; cp. *en buvant bouteille* dans une poésie fr. de J.-Fr. Xhoffer (ASW 8, 1880, p. 77).

prince : ms. « *price* », que l'on pourrait interpréter *price* (cp. *dindon*, *di-*; *linçou*, *li-* ...), mais qui est plus vraisemblablement une faute (cf. str. 7 « *prince* »).

soçon : compagnon, associé. Connu en a.fr. et dans plusieurs parlars wall., nott à La Gleize (*soçon* « associé »). V. Grandg. 2, 376-7; E. Renard, Textes d'archives liég., 3, 295 (Lierneux 1669); FEW 12, 21 b *socius*. — La transcription *nosse soçon*, au singulier, fait du mot un apposé à *prince*, malgré la graphie du ms. qui suggère plutôt un pluriel. Ce pluriel, peu vraisemblable ici, serait un vocatif du type *Djans don, corans, tos nos bièrdjis* (*Noëls*, 1, str. 6; L. Rem., *Synt.*, 1, 236-240).

7. i-y-ârint : ms. « *quis aren* », que l'on peut songer à transcrire *qu'is-ârint*, mais cette forme du pronom, courante en liég. actuel, est sans doute d'or. française et d'introd. récente (v. L. Rem., *Synt.*, 1, 195).

monâme : premier exemple connu de ce mot équivalant à « sur ma foi ». V. É. Legros, PSR 8, 1969, pp. 37 sv., où l'on rectifiera ce qui est dit

Nosse prince èsteût si èwaré
k'i ploréve à tchôdes lâmes :
di vèy tant d[è]s djins ramassés,
i n'nn'aveût djusk'à l'âme.
Li bon Diu a fet cisse bèle acsion
...
po l' boneûr di tot nosse payis

7 [sic]. Nos prince esteu si ewaré / qui proleve à chaude lame /
di vee tant d' gens ramassés / in aveu jusqua l'ame / 1 bon dieu à

* * *

II. Dju vou ku l' diâte m'impice, wèzin (n° 205).

Langue. — La langue de cette pasquille, très différente de celle du n° 204, présente plusieurs traits caractéristiques des parlers de l'Ardenne liégeoise, et paraît bien être celle de la ville de Stavelot même, comme le contenu du texte semble l'indiquer. Parmi ces traits, notons :

- la voyelle caduque *u* (*ku, dju, lu, su...*) dans tous les cas, sauf au v. 4 (*vinez*);
- la voyelle *è* dans le groupe conson. final de *pôudère* « poudre », 3 sg. (str. 3);
- la forme verbale *dène* « donne » (str. 3);
- l'identité formelle du féminin et du masculin dans le part. passé *ilustré* (str. 5);
- l'élosion du *o* de *poléve* « pouvait » : *p'léve* (str. 7);
- la conjonction de subordin. « quand que » (str. 3);
- l'article indéfini masc. *on-* devant voyelle : *on-ôte* (str. 2);
- l'article défini contracté *dul* (*du l' crosse*, str. 4), qui permet d'écartier Malmedy (où l'on dirait *dol*);
- la forme de certains mots : *ruwâdreù* (str. 1) avec préfixe « *re-* » au lieu de « *ra-* »; *hirer* « déchirer » (liég. *higi*)...

des Malmédiens : ils ne sont pas « déçus par l'issue du scrutin », mais, au contraire, ravis parce que persuadés que le nouveau prince, prieur de l'abbaye de Malmedy, favorisera leur ville. Bien que ce mot ne soit, ainsi que l'a montré É. Legros, pas propre au malmédien (où il est fréquent), son emploi, ici, paraît parodique, tout comme celui de *moutche*.

8. à tchôdes lâmes : c'est un des cas où l'épithète antéposée devant un subst. fém. ne prend pas -es (DL, v. *lâme*).

di vèyt tant d[è]s djins : transcrire p. è *di vèyi tant d' djins?*

tot nosse payis : ms. « *tots nos paÿs* » que l'on peut transcrire aussi *tos nos payis*. Dans la str. 5 du n° 205, l'expr. est au sg.

fait cis belle action / la faridondaine / po 1 bonheur di tots nos paÿs
Bribis / à la façon de Barbaris.

* * *

Certains traits, également stavelotains, comme les désinences -ins, -int de l'imparfait et du conditionnel (*sérins*, str. 2; *vôrins*, str. 2; *criyint*, *éstint*, str. 7), le pronom *tortos* (str. 3 et 5 et refrain), ou l'adverbe *âhimint* (str. 7) ne peuvent être pris en considération pour la localisation du texte, car ils ont été autrefois plus largement répandus qu'aujourd'hui.

Par rapport au stavelotain actuel, on constate cependant quelques discordances : *vinez* (str. 1) au lieu de *vunoz*, *manhon* (str. 5 et 7) au lieu de *mâhon*, *binv'nou* (str. 6) au lieu de *binv'ni*.

Signalons enfin quelques particularités concernant les pronoms : *çu* dans *po çu qu'* (str. 4), *vus* dans *vus vont inmer* (str. 5), *n's* avec élision de la voyelle dans *po n's-aveûr duné* (str. 6). Il s'agit là peut-être de traits archaïques.

Versification. — Elle est très imparfaite. Chacun des 7 couplets compte 11 vers, sauf le dernier qui en compte 12. Les vers sont de longueur très variable : entre 4 et 9 syllabes. Parmi les éléments de régularité : le retour constant de mètres courts (4 et 5 syllabes) aux vers 7 et 8, et la disposition des rimes et des assonances (ABAB, puis deux paires de rimes plates CCDD, qui peuvent reprendre celles des premiers vers, un vers isolé, et, de nouveau, des rimes plates EE).

Une autre version, certainement altérée, a été publiée, sans indication de source, dans Stavelot-Attractions n° 1, 14 juillet 1895, puis reprise par *Le Vieux-Liège*, 1^{re} année, n° 13 (27-7-1895), puis par l'*Armonac wallon do l' Saméne po l'an 1896*, Malmedy, 1895, pp. 38-9 et, enfin, par le journal stavelotain *L'Annonce* du 3 mai 1903. Cette version ne compte que 4 strophes, de 10 vers, qui correspondent, plus ou moins, aux strophes 1, 3, 2 et 6 de la version complète.

Dans cette version courte, plusieurs termes intéressants sont remplacés par des termes plus courants ou moins locaux : « *qwerri* », « *rawâdreû* », « *tos, mes amis* », « *d'chainé* » se substituent à *r'cwi*, *ruwâdreû*, *tortos*, *d'bané*; l'expression *plamou ku nos savans bin* (version longue, str. 2) est défigurée en *ka plamou n' savans bin*, où *plamou* n'a pas de sens (³). Par contre, la leçon *sât'let* « sautiller », qu'il faut

(³) Autres erreurs : *sin diâle* (str. 3) pour *cint diâles*; « *v' serriz* » (*v' sériz* « vous seriez ») pour *v' sèrez* « vouserez ».

reconnaître dans la cacographie « *sâclé* » (= « *sarcler* »!) reprise à l'édition de Stavelot-Attractions par les deux éditeurs postérieurs, peut être jugée préférable à la leçon *sôter* du manuscrit. Le tour *je + verbe au pluriel*, caractéristique des parlars d'Ardenne et de Gaume (v. L. Remacle, *Synt.* 1, 217-8), absent de la version longue, apparaît deux fois dans la version courte (str. 3, v. 5 et 6). Enfin, dans cette même version, la variante inédite *Lognins* (str. 4) pour *Lognârds* mérite d'être signalée.

Cette version incomplète s'inspire sans aucun doute de celle que l'on publie ici pour la première fois, et l'on peut supposer avec assez de vraisemblance qu'elle a été raccourcie consciemment, par réaction contre le texte original. L'auteur stavelotain de la pasquelle avait pris un malin plaisir à glisser dans sa chanson quelques allusions ironiques à l'égard de Malmedy : str. 5 *Vo-v'là Prince du tot nosse payis / du Stâv'leû èt minme du Mâm'dî*; str. 6 *I sèront l' binv'nou à Stâv'leû / èt à Mâm'dî, com dju pinse*. Ce n'est pas un hasard, peut-être, si la str. 5 est oubliée purement et simplement dans la version raccourcie; ce l'est moins encore si la réserve taquine sur l'accueil que Malmedy pourrait réservier au Prince se mue en une invitation à Malmedy seulement, avec une superbe ignorance de la ville sœur et rivale. Cela est-il suffisant pour permettre de conjecturer que l'arrangeur du texte était un Malmédien, que la chanson avait séduit, mais aussi, comme elle le cherchait, piqué dans son amour-propre? Cela me paraît plausible. En ce cas, la revanche aurait eu une efficacité inespérée, puisque les quatre éditions de la « *pasqueye en vieux wallon de Stavelot* » ne nous auraient transmis jusqu'à ce jour que son avatar malmédien.

Voici, retranscrite en orthographe Feller, mécoupures, erreurs et coquilles corrigées, cette version propagée par Stavelot-Attractions, à partir sans doute d'un manuscrit

aujourd'hui disparu, et reprise avec de menues variantes (⁴) à cette publication par les éditeurs successifs :

I

Ku l' diâle m'impice, wèzin,
dju m' va cwèri m' fizik,
dj' pinse k'on criye Célestin,
acorans bin vite.
S' tu n' vou nin v'ni, por mi, dj' m'è va,
ca dj'ô dèdjà l' tabor qui va.
Dju n' rawâdreû nin on moumint,
dj' vou aler vèy, dj' vou èsse prezint.
Djans vite criyi ossu :
« Vive lu prince d'âdjouûrdù! »

Refrain

Criyans tos, mès amis :
« Vive Dè This', neste apwil! »

II

Lu monde acora tot
po v'ni vèy cisso bèle fièsse.
K'on m'apwète mès sabots
èt k'on m' poûdere lu tièsse.
Dju m' va aler brâv'mint sâr'ler,
dju va sâr'ler come on d'tchin.né,
ca pusku Célestin èst v'ni,
i fât k'i sâye bin çou k' c'est d' mi.
Dju m' va bêcôp tirer,
mu fizik deûreût d'hirer.

(⁴) Pas de var. dans l'édition du *Vieux-Liège*; dans celle de l'*Armonac*, au v. 7 de la str. III, on lit « *Freût-on bin pu binamé* », sans article; dans celle de *L'Annonce*, dans la str. I., au v. 2, « *querre* » au lieu de *cwèri*, au v. 5 « *Si tu n'veu nin...* » au lieu de *S' tu...*, dans la str. II., au v. 10 « *mu fusique* » pour *fizik*. Ces variantes ne sont peut-être que des coquilles, comme quelques autres qui le sont à l'évidence et que l'on a négligées.

III

Célestin è-st-èlu!
Kèle djöye tot-avâ l' vèye!
Et nos n' sérans mây pus
si djoyeûs du nosse vèye.
Cint diáles, pocwè nu l' sérins-dj' nin?
Dj'avans on prince k' èst si bénin!
Freût-on bin on pus binamé?
On n' vout noul ôte ku noste abbé,
ca plamou n' savans bin
k'i fêt tot po nosse bin.

IV

Lognins, v' serez glorieûs
du nos d'ner prince parèy,
ca c'est l' pus valureûs
ku Stâv'leû a p'lou vèye.
À rèspect du nosse bon vî prince,
bin vite à Mâm'dî⁽⁵⁾, come dju l' pinse,
n's-amin'rans, po li fé oneür,
su mon-frére èt sés deûs ma-seûrs;
là, nos lès carès'rans,
nos lès divèrtih'rans.

(5) On a transcrit *Mâm'dî*, que note seule la version de l'Armonac; la graphie « *Mâm'dî* » des trois autres éditions est considérée comme fautive (v. les formes wall. du nom de Malmedy in PSR 1, p. 23).

Dju vou ku l' diâte m'impîce, wèzin...

1

Dju vou ku l' diâte m'impîce, wèzin,
dju m' va r'cwî m' fizik,
ca dj'ô k'on criye : « Vive Célestin! ».
Vinez, corans bin vite!
S' tu n' vous nin v'ni, por mi, dj'è va,
ca dj'ô dèdjà l' tabor ki bat.
Dju n' ruwâdreû nin
on seû moumint,
ca i fât ku dj' vassee vèy
èt ku dj' vassee criyi èssu :
« Vive nosse bon prince d'âdjouûrdù! ».

[Refrain]

Criyans tortos, mès chérs-amis :
« Vive Dè Thîs', neste apwil »

Manuscrit *.

1. Ju vou kul diate mainpisso woisin / jum var kuim fisic / ka j'o kon
crie Vive Celestine / Vines corant bain vitte / Stunne vounain v'ni
pormi je vat / ka j'o déjà l' tabor ki bat / Jun ruadreu nain / on seu
moumain / ka ÿ fa kug vassee vée / Et kug vassee cri-ÿ essu / Vive
nosse bon Prince dajourdu // Criant tortos mes chers amis / Vive
De Thize nos tapui.

* Les mécoupures nombreuses ne sont pas corrigées dans la transcription, qui rétablit seulement l'usage actuel des majuscules et des minuscules.

Notes

1. diâte (employé aussi au v. 5 de la str. 2) : f. euphémistique de *diâle* « diable », correspondant au fr. *diantre* (FEW 1, 63 b). Comp. *diâque*, autre altération (*Paysans*, II, v. 121) et « *diâge, diâd, diâm* » mots euphoniques pour diable; à *diâge*, diablement, extrêmement» (Grandg., 2, 519)...

l' diâle (ici -te) m'impice : juron arch. équivalant à « le diable m'emporte » (Grandg.). Le DL (v. *impise*) propose très dubitativement un rapprochement avec *pice* « perche »; dans ce cas, le sens primitif serait « empaler ». Mais, à Stavelot, « perche » se dit *pêce*; et, d'autre part, *im-* (au lieu de *è-*) paraît indiquer un emprunt : le terme a l'air de correspondre plutôt au fr. *empiecer* « briser », dér. de **pettia*, FEW 8, 336 a (suggestion de M. L. Remacle). — Autres ex. de ce juron, avec var. (not^t *m'impèsse*), dans DBR 16, p. 27.

r'ewî : syn. de *r(u)cwèri* à Stavelot, Malmedy (DFL v^o *chercher*).

vinez : f. doublement étonnante, le stavelotain disant *vunoz*.

dj'è va : syn. de *dj'ènnè va*, « je m'en vais ».

tabor : : v. n° 204, str. 5.

ruwâdreû : une f. *r(u)wâlder* « attendre », avec voy. caduque *u* éliminable, a été notée par Haust à Wanne, Bovigny. La f. *rawâlder* est plus répandue (v. DFL v^o *attendre*).

on seû moumint : comme épithète devant le nom, *seû* est arch. aujourd'hui; on emploie *seûl* (DL).

èssu : : aussi. Sur cette f., notée à La Gleize (où elle a disparu auj.) et à Faymonville, v. L. Rem., *Synt.*, 2, 225-6.

âdjôurdu (aussi au v. 5 de la str. 3) : est notamment de Stavelot et de Malmedy (ALW 3, not. 147). V. aussi L. Rem., *Synt.*, 2, 154-5; È Legros, DBR 16, pp. 17-9 (sur ce type dans des textes littér. liégeois, c.-à-d. d'une zone où l'on ne connaît plus que le type *oûy*).

tortos : v. n° 204, str. 2.

2

Célèstin è-st-èlu!
Kéle djöye tot-avâ l' vèye!
Nos n'avans jamây pus stu
si djoyeûs d' nosse vèye.
Pocwè diâte nu l' sérins-n' nin?
Nos-avans on prince si bénin!
Nos n' vörins nin on-ôte
plamou ku nos savans bin
k'i frè tot-à-fêt po nosse bin.

3

Volà k'i corèt tortos
no aler vèy cisso fièsse.
K'on m' dène bin vite mès noûs sabots
èt k'on m' poûdère lu tièsse,
ca dju vou danser âdjoûrdu,
pusku Célèstin è-st-èlu.
Dju va sôter
come on d'bané.
Dju n'a mây avou téle djöye,
èt su va-dj' brâvemint tirer
cwand ku m' fizik duvreût hirer.

2. Cœlestin est élu. / kel joe tot aval vée / nos n'avant jamae
pu stu / si joeux d' nosse vée. / pokoi Diate nulle serainne nain / no
savant on prince si benain / polef ton fez / on pu binamé / none
vorain nain onne ote / plamou ku no savant bain / ki fres totafait po
nosse bain // Ciant tortos &c

3. Vola ki cores tortos / po allé vée cis fiesse / k'om denne bain
vitte mes noux sabots / et k'om pouder lu tièsse / ka ju. vou. dançé
ajourdu / pus ku Cœlestin est élu / Ju vat sôté / Comme on d'banné /
Ju na mae avou tel joe / Et su vase brave=main tiré / kuan kum
fisic duvreu hiré // Ciant tortos &c

2. **nos n'avans jamây pus stu** : pour les f. actuelles du type « jamais », v. ALW 3, not. 164, mais *djamây* a été connu en liég. (*Paysans*, I, v. 154; *Pièces...*). Dans l'expr., *pus* a le sens de « encore » : cp. *n'as-s'* *djamây pus vèyou 'ne sôlège?* « n'as-tu encore jamais vu un ivrogne ? » (*Pièces*, V, v. 10); autre ex., anciens et modernes, in L. Rem. *Synt.*, 2, 234.

plamou ku : litt^t « pour l'amour que », c'est-à-dire « à cause que »; cf. *Paysans*, III, v. 110 *po l'amou qu'*; DL v^o *amoûr*; FEW 1, 90. Inconnu à La Gleize auj. (Rem., *Synt.*, 3, 106).

3. **dène** : donne (subj.), f. caractéristique de la région de Stav.-Malm.
poûdère : poudre (3 sg.), id. V. ALW 2, not. 88 Montre(-moi).

sôter : sauter, f. influencée par le fr., comme *tchôd*, *trô*, *hôt*, *dj'veô...* La voy. wall. orig. est encore notée par Forir (*såter*) et subsiste auj. encore à Jalhay; elle est constante dans le diminutif *sâteler* (DL), qui remplace *sôter* dans la version abrégée (v. ci-dessus, Intr., p. 70).

d'bané : le sens est « déchainé » (cf. version brève « *d'chainé* »). Prob^t de la famille de *dubaner* « livrer à la vaine pâture » (FEW 15/1, 50 b), bien que l'application à une personne soit étonnante et témoigne une évolution de sens inédite (« qui a permission de se livrer à la vaine pâture », « qui s'en donne à cœur-joie » ?).

tèle djöye : sans art.; comp. *Paysans*, I, v. 155, 286, à côté de la construction avec art., *id.*, I, v. 269, 273; II, v. 167.

brâvemint : beaucoup, litt^t bravement (cp. lg. *brâmint*).

tirer : sur les salves comme témoignage de joie, v. J. Roland, *Escortes armées...* 1973, not^t pp. 23 sv., 57...

ewand ku : litt^t « quand que », ici au sens concessif « quand bien même, même si », L. Rem., *Synt.*, 3, 198, ne cite dans ce sens que *cwand minme ku*; sur la localisation de « quand que » au sens temporel en Belg. rom., v. *id.*, p. 109.

hirer : déchirer, crever.

4. **djinti** : ici, gentil, plutôt que travailleur (cf. au v. 9 de la même str. *binamé*).

du l' crosse : forme stav. du groupe « de la » devant cons. (v. ALW 2, not. 4); à Malmedy : *dol*.

po çu qu' : auj., le démonstratif dans cette position serait *cou* (L. Rem., 3, 104; ALW 2, not. 61), mais *çu* est encore employé devant un relatif à Jalhay et on le rencontre aussi dans *Simon le Scrini* (Verviers, 18^e s.); v. ALW 2, p. 175 a.

4

Nos Trèfondis, l' trovant djinti,
i li ont fêt prezint du l' crosse.
Célèstin sérè leû-z-apwi
ossi bin ku l' nosse.
Dju l'zî sé bon gré, por mi,
po çu k'il-ont si bin tchûzi.
Dju va tchanter
et m' rècrèyer
po nosse binamé prince,
et s' criyergans-n' à tot moumint :
« Vive nosse bon prince Célèstin! »

5

Brâve Dè This' on va coroner
et on va mète lu mite.
Vosse manhon va-t-èsse ilustré
avou vos cès bêts tites.
Vo-v'là prince du tot nosse payis,
du Stâv'leû et minme du Mâm'dî.
Tos vos sudjêts
vus vont inmer :
vos-alez èsse leû père,
nos sérans tortos vos-èfants,
lès pus p'tits si bin k' lès pus grands.

6

Ku lès Lognârds vont-èsse glorieùs
du n's-aveûr duné on prince!
I séront l' binv'nou à Stâv'leû
et à Mâm'dî, come dju pinse.
K'il aminèhe po nos fé oneûr
su mon-frére et sès deûs ma-seûrs;

5. **manhon** (aussi v. 6 de la str. 7) : la f. actuelle de Stavelot est *mâhon*.

illustré : dans le s. de l'arr. de Verviers, celui de Malmedy et le nord de celui de Bastogne, le fém. ^r-ée se confond avec le masc. (v. ALW 2, not. 77 TROUÉE).

vus vont... : pron. avec voy. caduque *u*, v. ALW 2, p. 87 b.

si bin k' : aussi bien que.

6. **glorieûs** : f. attestée par Forir, mais on pourrait transcrire *glô* (f. du DL).

du n's-aveûr duné... : l'élation de la voy. o du pronom complément, qui est de règle avec *vos*, est rare avec *nos*. Un ex. avec compl^t d'objet direct est noté par L. Rem. (*Synt.*, 1, 199) pour Francorchamps : *i n's-a vêyou* « il nous a vus ». V. aussi DL 432, *nos n's-avans marié* (d'après Forir).

binv'nou : auj. le part. passé de venir est *v'ni* à Stavelot.

mon-frère, ma-seûrs : sur ces gallicismes, v. É. Legros, PSR 8, 1969, pp. 45 sv.

à rèspect di : à cause de (DL; E. Renard, *Textes d'archives liégiens*, 1, 361),

7. **i-gn-aveût** : il y en avait (v. L. Rem., *Synt.*, 1, 247, 257-260).

p'lève : pouvait. L'élation du o du radical (*polève*) est caractéristique des parlars de l'Ardenne liégeoise.

âhimint : aisément; f. stavel., arch. en liégi. (qui dit ord^t *âhèyemint*).

4. Nos Trefoncis l'trovant genti / Il y ont fait presain dul crosse / Cœlestin seres leu s'apui / ossi bain kul nosse / Juls y sez bon grez
pormi / possu kil ont ont (*sic*) si bain chusi / Ju va chanté em recreez /
po nosse binamé prince / Esse crie-ranne a tos moumains / Vive nosse
bon Prince Cœlestin // Criant tortos

5. Brave De Thize on va coronné / Et on vat mette lu mitte /
Vosse manhon vat esse illustré / Avou tos ces bai tites / Vove la
Prince du tot nosse pais / Du Stavleu et memo du Mamdy / Tos vos
sujets / Vu vont aimé / Vosse allé esse leu pere / No serans tortos
vos efants / les pupitts si bain qu le pu grands // Criant tortos...

6. Ku les Lognards vont esse glorieux / Dune s'aveur dunné on
prince / y serons l' bain v'nou a Stavleu / Et a Mamdy comme ju
paine / kil aminehe po no fez honneur / su monfrere et ses deux

nos lès carès'rans,
n' lès divèrtih'rans,
â rèspèt d' nosse bon prince,
èt s' criyerans-n' à tot moumint :
« Vive lès Dè This' èt Célestin! »

7

A Hamwâr èt âs-invironz,
po li prover tote leû djôye,
il ont fêt dès feûs djusk'à Feron,
— i-gn-aveût po totes lès vîyes —,
èt s'ont-i tiré l' canon
po fé oneûr à tote su manhon.
Et lès muzicyins,
lès djins ki criyint
dès pontons tot-avâ l'êwe,
k'estint si bin iluminés
k'on p'léve âhimint distinguer
tote lu famile d'à Célestin!
Dè This' sèrè leû soutyin!

Fin

Qu'à jamais le ciel soit propice
au grand Cœlestin De Thize.

massoeures / No les caressrant n le divertihrans / A respects d' nsse
(sic) bon Prince / Esse crie-ranne a tos moumans / Vive les de Thize
et Cœlestin // Criant tortos...

7. A Hamoir et a sainvirois / po li prové tote leu joe / ils ont
fait des feux jusqu'à Fairont / ig n iaveu po totes les vooes / Et
sonti tiré l' cannon / po fez honneur a tote su manhon / Et les
mussiciens / les geains ki criaint / Des pontons totava laiwe / kestain
si bain illuminé / kon plef ahimain distingué / tote lu famille da
Cœlestin / De Thize seres leu soutient.

Fin. Qu'a jamais le ciel soit propice / Au grand Cœlestin De Thize.

Jean LECHANTEUR

La survivance wallonne du latin *spiritus*

W. Ig. *spér* (et variantes) « spectre, revenant »

Sur l'étymologie, cf. GRANDGAGNAGE, s.v. ; Alph. MARÉCHAL, BSW 17, pp. 256-8 ; FEW 12, p. 191 b, sous *spiritus* (où le wallon apparaît comme la seule survivance populaire) et, à tort, p. 160 b, sous *spectrum*. L'ancien français (*e*)*spir* est attesté notamment en Wallonie. Le mot y survit aussi dans le nom de famille *Lespire*.

Le terme n'apparaît pas directement dans l'enquête de Haust, où on l'a noté une fois seulement comme croquemaine ; Haust a cependant relevé le mot ça et là ; j'ai essayé d'y ajouter quelques points. Partout le synonyme « revenant » existe.

Il importe d'autant plus d'attirer l'attention sur ce mot que sa phonétique est curieuse, et aussi que les formes n'ont pas toujours été rapportées exactement.

Grandgagnage connaissait *spér* pour le liégeois (d'après Simonon 1 et Remacle 1, disent ses brouillons), ainsi que « *speur* » (d'après Lobet, donc en fait verviétois), plus le malmédien *spir* (pour *spir*) et un namurois « *spir* » (dû sans doute à Zoude).

Le dictionnaire liégeois-verviétois de Remacle, dans sa 1^{re} édition, écrit « *sper* » (défini : « spectre, figure fantastique qu'on croit voir ; personne grande [,] hâve et maigre »); comparer « *tér* » (« terre »), *tièr* (« mont »), « *vièr* »

(« ver »), mais « sospeur » (soupir). Dans sa 2^e édition, il donne clairement « spér » ; de plus, v^o « rivni » : *riv'ni à « s'pér » [sic]* ; v^o « divni » : *dji touma s' ô[n] « sper », qui div'na-dj' ?* ; v^o « dressî » : *dj'a vèyou ô[n] « spér » qui m'a fait dréssî lès dj'ves so l' tièsse.*

La forme de Liège est *spér* (avec é long), mais certaines graphies, notamment chez Forir, vu sa phonétique faubourrienne, et certaines rimes indiquent ou sembleraient parfois indiquer une prononciation *spér*.

Cambresier écrit « *sper* » (cf. « *fierr* » ou « *fierre* » pour *fiér*, « *tierre* » pour *tiér*, mais « *sosper* » pour « *soupir* »). Simonon, glossaire de ses *Poésies*, p. 178, indique *sipér*, *spér*. Hubert, de même, a *spér*. Mais Forir (de Coronmeuse-Herstal) écrit « *sipair* ou *sipér* : *avu sogne qu'on mwért* [?; « *moir* »] *ni r'vinse à « spér »*; *creûre ås « spair »*; v^o « *rivni* » : *riv'ni à « spér »*; v^o « *akonjuré* » : *acondjurer on « spér »*; v^o « *kreûr* » : *fåt nin creûtre ås « spair »*, et de même encore v^o « *asoman* » : « *spair* », v^o « *dè-tin-pacé* » : « *spér* »; et v^o « *rakonjuré* » : « *sper* » [sic]; rappelons que Forir, dans son dictionnaire (cf. « *fair* », « *tair* »...) aussi bien que dans son œuvre littéraire, suit toujours l'usage de son hameau natal. Citons rapidement, dans Gothier « *spec-*tre *spér* » et dans Willem « *spére* ».

Le dictionnaire des *Spots* de Dejardin, n° 2570, cite : *fé come li « spére » avou l' « rênâ »* [rin.nå], èl rimète wice qu'on l'a pris, dans le récit folklorique du revenant demandant à remettre la borne déplacée de son vivant ; citation des vers de Nic. Defrecheux à ce propos ; — n° 2634 : *lès calins n' vèyèt måy dès « spéres »*, variante de *pus calins èstans-n'*, mons d' *riv'nants vèyans-n'* [= Remacle, 2^e éd., v^o « *rivnan* »], croyance dont, soit dit en passant, on aimerait trouver des parallèles ailleurs.

Jos. DEFRECHEUX, *Comparaisons*, n° 563, note : *intrer come on spér*, à l'improviste et sans bruit ; n° 631 : *ossi laid*

qu'on spér; — n° 683 : *maigue come on spér*; n° 1000 : *roter come on spér*, avec précaution et sans bruit; — n° 1047 : *fé come li spér avou l' « rênâ », él rimète wice qu'on l'a pris*, avec renvoi à Nicolas Defrecheux.

Le *Dictionnaire Liégeois de Haust*, v° *spér*, enregistre *rim'i à spér*; *i ravise on spér*, il est décharné; plus, au figuré (archaïque, c'est-on *vî spér po l'ovrède*, *il è-st-abèye* (ou *adret'*) *come on vî spér*; *i f'reût blâme à on vî spér*, d'un homme actif, diligent et adroit. On me permettra d'insister sur ce curieux emploi figuré dans des exemples dus à feu Alice Gobiet (comme cet autre exemple inédit : *i s'i k'noh come on vî spér*). Cf. ci-après la Pasquelle Defrance.

Les exemples littéraires ne manquent pas. Dans la Pasquelle Defrance (1738), v. 55 : *abèye come on vî « speer »* (rime avec « dévoir »; pour le sens, cf. ci-avant). Dans une Cantate pour Charles d'Oultremont (1764) : « *rifni a sperre* » (d'après note de Haust). Chez Hanson, *Lusiades*, v. 2850 : « *on spér* » (*idem*). Dans Pierrot et Lisette (*Choix*, p. 5) : *dji r'verè à « spér » po v' tém'ter*. Chez le Père Marian (*Choix*, p. 25) : *vos ravisez dès « spére »* (par votre maigreur; rime avec *misére*).

Au XIX^e siècle, de nombreux exemples; citons les premiers : Simonon, *Poésies*, pp. 105-112 : poème *Li Spér* [huit rimes en -ér(e)]; — L. Renard, *Almanach M. Laensbergh*, 1841, p. 50 : « revenir à » « *spér* » (rime avec *cwér*); — Duvivier, *Poésies*, I, p. 17 : « *spér* » (rimant avec *braire*); p. 27 « revenir à » « *sper* » (rimant avec *grands-pères*); II, p. 21 : se mettre en colère, c'est tirer des balles à un « *spér* » (rime avec *colère*); — Forir, *BSW* 4, II, p. 60 : « *spér* »; — Dehin, *Tchår ét Panâhe*, pp. 120-124 : poème *Lès-amouurs ét l' marièdje d'on « Spére »*, avec « croire aux » « *spér* », *acondjurer le spectre*, rime avec *clétes* (ceci p. 122), *nosse « sipér »* (p. 123); plus, p. 128 : « revenir à » « *s'péres* » [*sic*]

(rime avec *Téméraire* ; cf. p. 87 : rimes *droviért* et *air* ; pp. 178-9 : *viérs* et *cwér* rimant avec *vicaire*) ; — Bailleux, *Fâves*, I-IV, p. 77 : « *spére* » (rimant avec *fiér*). Parmi les autres, ne retenons que Defrecheux : non seulement *lès-âbes qui s' drêssit come dès « spére »* (rimant avec *tére*), p. 41, et « *croire aux* » « *spér* », p. 192, mais pièce de vers *Fé come li « spére »* (cf. ci-avant ; rime avec *purgatwére*). Sauf chez Forir, les passages où le mot pourrait être transcrit comme *spér* sur la foi des rimes, souvent en contradiction avec la graphie, doivent être interprétés comme des licences pour rimer plus facilement.

Citons maintenant les attestations en dehors de Liège : Montegnée : *rim'ni à spér*.

Flémalle-Haute : seulement *il èst laid* (ou *il èst maigue*) *come on spér* et *il a maigri come on spér*.

Les Awirs : *riv'ni à spir [-i- bref]*.

Voroux-Goreux et Waremmme : *rim'ni à speur [-ɔ̃-]*.

Roclenge : cf. H. Frénay, *Foûrèhon*, 1932, p. 63 : *riv'nèt-st-à « spéres »* (rime avec *misère*) ; mais l'auteur mêle parfois du liégeois à son parler local (nombreux exemples de *fwèrt*, *èspwèr*, *istwère*, *tère*, *tièr*, etc., mais *tére* à la rime p. 25).

Huy : *spér*, archaïque.

Esneux : *rim'ni à spér*; de quelqu'un qui travaille constamment dans son jardin, on dira : *il i r'verè à spér*.

Jupille : cf. Edm. Jacquemotte, *Cohètes*, 1926, p. 31 : « *spére* » (: *mére*), p. 80 : *lès mwêrts si porminèt-st-à « spéres »* (: *mistére*) ; l'auteur écrit en général son wallon local : cf. p. 39, *r'mwêrds* : *mwêrts* ; p. 108 : *air : iviér* ; mais p. 29, *tére* (terre) : *Calvaire*, en opposition avec, p. 123, *misère* : *tére* (ainsi que *mwêrt* : *apwêrt*).

Argenteau : *riv'ni à spér*, souvent avec l'addition : *èt v'ni l' sètchî po lès pids*, dans une menace à celui qui a mal

agi envers quelqu'un : *ossi blanc qu'on spér*, d'une personne qui se relève de maladie.

Trembleur : *riv'ni à speur* [-œ-].

Verviers : on prononce *spær* (non, comme le dit le BSW 17, p. 257 : « *speir* »). Cependant certains auteurs ont adopté la forme de Liège. Lobet avait un article « *speur* », et, v° « *rufni* », il cite *rufni* à « *speur* ». Wisimus a oublié le mot. — Citations littéraires verviétoises : J.-Fr. Xhoffer, *Dj'han-Djósèf...*, p. 34 : *i rand'lège tot came on « speur »* (rime avec « *duhombeure* » [-œr]); BSW 2, p. 279 : *su ç' n'est nin l' diâle à « speur »*, et p. 304 : « *speur* »; *Lès deûs côpeûs d' bousse*, p. 5 (prétendu liégeois) : « *spêr* »; — H.-J. Raxhon, *Pôrtraits...*, p. 21 : « *speure* » : (ouïeure [-œ-]); Fr. Remacle, *Caveau verv.*, 2, p. 225, ou *Anthol. verv.*, p. 206 : « *speur* » ou « *speure* »; — M. Lejeune (de Dison), *Œuvres*, p. 119 (rime : *peur* [-œ-]), ainsi que p. 150, 205, 207, 257, 277, 302, 305, 315 (manque au glossaire de Feller); — Cam. Feller, *Anthol. verv.*, p. 413 : « *speure* »; — Lambert Orban, *ib.*, p. 508 : « *speur* »; — J. Wisimus, *Dès rôses èt dès spènes*, p. 138 : « *speur* » (: *meur* [-œ-]). Mais voyez aussi Jean-Nic. Depresseux (né à Theux), *Anthol. verv.*, p. 118 : *spére* (: *misére*, mais dans deux vers inintelligibles qu'on a dû remplacer); — Pierre Bourgmeyer : *blanke come on spére*, p. 363 (: *pére*); — Alph. Ramet, *ib.*, p. 370 : « *spéres* » (: *pére*).

Mot inconnu à Jalhay, Stoumont, La Gleize, comme à Bovigny⁽¹⁾.

(1) REMACLE, *Le Parler de La Gleize*, p. 320, explique par le terme ancien *spir* le lieu appelé « au *spir* » en 1740, « le champ *spires* » en 1745 ; mais on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt de *spir* (= *spi*) « épieu » : cf. REMACLE, *Documents lexicaux... de Roanne*, pp. 367-8. Mon ami Herbillon me cite aussi « derrière *Spir* » et « derrière *Sper* » au cadastre de Fosse.

Stavelot : *spèr* (*Vocab. de Stavelot*, BSW 40, p. 524). Citations littéraires : Henri Schuind, BSW 50, p. 104 : des miséreux *agad'lés come dès spèrs* (rime avec *pâter*), et 55, p. 175 : « *Spèrs* ».

Malmedy : *spir* [i bref] : *acondjurer on spir*. — Dictionnaires de Villers, Scius et Pietkin : « *spire* » ; — Zeliqzon : *spir* « *Gespenst* ». Voir aussi BSW 2, p. 84 : *spir* (d'après Villers). Transcrit à tort *spir* dans Grandgagnage, le DFL, puis le FEW. — Citations littéraires : Paul Villers, BSW 27, pp. 374-394, poème *Lu « Spire » dol cinse* : le mot rime avec *rire*, pp. 384 et 394, mais il y a beaucoup d'autres rimes imparfaites (*arive* : *live*, p. 375 ; *vêre* : *sawère*, p. 374 ; *sâva* : *lâvâ*, p. 379 ; et même *corone* : *pône*, p. 391) ; *Armonac' walon dol Saméne*, 1906, p. 65 : « *spires* » (à côté de *ruv'nants*) ; — N. Pietkin, ib., 1912, p. 60 : « *spirs* » (dans un récit intitulé *Lès ruv'nants maraudeûrs*), et p. 66 : « *spire* » ; — anonyme, ib., 1907, p. 50 : « *spire* ».

Bévercé : *Lu « spir » du quâ dju v' racontéve, c'esteût one loum'rote* (W. Marichal, *Volkserzählgut... Malmedy u. Altsalm*, p. 142).

Robertville, hameau d'Ovifat : *I 'nn'aveût on « spir » avâ l' Fagne qui s' porminéve è fôrme du fabrique* (ID., ib., p. 138). De même, dictionnaire de l'abbé Toussaint, *spir* : *do temps passé, lès djins vèyin' dès spirs* ; *lè spir dol fagne* (vers 1880), un authentique [sic] a défrayé les conversations pendant des années ; *lè spir d'â bourté* (vers 1890) était un postiche (farce qui a duré plusieurs semaines).

Robertville : *y-a on zbir!* (servant de croquemitaine). Corriger *zbir* du DFL.

Faymonville : *spir* (notes Bastin).

Pour Namur, Pirsoul ne cite « *spir* » que d'après Grandgagnage.

Pour le traitement de la voyelle, on notera le passage de *-î-* de *spîritus* à *é*, sporadiquement aussi *-eu-*, *-œ-*, *-è-*,

-ē-, à côté de -i-. Le cas de *spir* > *spér* (et var.) nous amène à examiner les mots où à -ir(e) français correspond -ér à Liège. C'est régulièrement ainsi pour *lire* > l'ère de *lēgere*, où il s'agit de ē sous l'influence de *y*. Mais d'autres mots ont des aboutissements plus variés dans l'ensemble du liégeois.

Voyons d'abord l'expression archaïque renfermant *mire* de *mēreat* : anc. fr. *Deus vos le mire* « Dieu vous le rende » : elle se disait à Liège *Diè v's-èl mère* (Forir, v^o « *Diet-v'z-è-l' mér* » ; *li bon Diè v's-èl mère è paradis*, v^o « *mer* »), *Diè vos l' mère* (Grandgagnage, qui cite aussi *Diè l' vos mère* pour Namur); de même *Diè v's-èl mère* dans le dictionnaire liégeois-verviétois de Remacle (2^e éd.), mais, pour Verviers, *bon Diè v's-èl « mer »* [= *mère probablement*], chez Lobet ; pour Malmedy, *Djè d'mire* [« *je d'mire* », grâce à Dieu], en 1793, chez Villers, *lu bon Diu v's-ul mire* chez Pietkin, une variante *Diu li r'mire* ayant été signalée aussi.

Pour « cire », de *cēra*, avec *y* + ē cette fois, on a *cére* à Liège, sporadiquement *cêre*, *cère*, *cire* (*i bref*, d'où *cé/ire* à Jalhay et Sart), néol. *cire*, mais « *ceûre* » à Verviers d'après Wisimus, à lire sans doute *çêre*. Forir disait « *cêr* » pour le substantif, comme « *cêr* » pour la forme verbale.

Passons à *soupir* de *suspītum*, avec *i* mais sous l'influence de *y* qui suit : le mot, outre des formes archaïques *sospîr* et *souspîr*, présente les variantes « *sosper* » chez Cambresier (cf. « *sper* » pour spectre), « *sosper* » chez Forir (que Haust a interprété par « *sospeur* », ce qui n'est pas assuré); de même la forme verbale « *sosper* », v^o « *sospéré* » chez Forir. On lit *sospér* chez Simonon, *Poésies*, p. 139 (rimant avec *pére*); Haust a noté *sospeur* à Trembleur ; on lit « *sospeur* » dans Lobet et encore (mais dit « rare ») dans Wisimus, mais -eur est à lire à Verviers -œr comme dans *speur* ; des auteurs verviétois ont employé cette forme, notamment J.-Fr. Xhoffer, *Dj'han-Djôsèf...*, p. 65, 74 (rimant avec

sofeure [-œr]) et 79, mais J.-S. Renier, pour la forme verbale, écrit « *sosspère* » (*Spots rimés*, p. 26).

Pour *admirer*, de *admirari*, nous n'avons que la forme archaïque citée par Forir : « *anmer* », à lire *ad'mère*, *an'mère*.

Mais les formes de *tirer* sont mieux connues : à Liège, *tére* (néol. *tire*), dans Forir : *tére* (voy. v^o « *tiré* » et « *téré* ») : *dij* « *ter* » et *li coûr mi* « *tér* » ; de même pour « *atirer*, *retirer* » : *dj'* « *ater* » et *dji* « *r'tere* »), à Seraing *tére*, à Herve *teure*, à Bergilers *ture* ; de même *tére* à Verviers (Wisimus, v^o *tirer* ; de même « *su r'tere* » chez Xhoffer, *Dj'han-Djóséf...*, p. 58) ; on dit *tire* en Ardenne liégeoise (cet *i* bref devenant *é/i* à Jalhay et à Sart).

On voit les aboutissements de ces voyelles diverses à l'origine, recouplant partiellement ceux du *i* de *spiritus* > *spér*, *spèr*, *speur*, *spœr* comme *spir*.

† Élisée LEGROS

La géologie dans le dialecte du Centre

à M. Pierre Ruelle,
en sympathique hommage.

Les mots qui concernent la géologie en général sont valables pour les communes de Bellecourt, Bois-d'Haine, Carnières, Familleureux, Fayt-lez-Manage [Ch 25, 14; Th 7; Ch 5, 23], Godarville, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies [Ch 16; S 43; Th 2; S 35, 36], La Hestre, La Louvière, Manage, Morlanwelz et Seneffe [Ch 24; S 37; Ch 15; Th 3; Ch 6].

Les termes des houilleurs sont valables pour Morlanwelz; ils ont été repris à mon glossaire *Le parler des houilleurs de Mariemont* (Annales du Cercle arch. et folkl. de La Louvière et du Centre, 6, 1968, pp. 133-172). Ceux des carrières d'Écaussinnes-d'Enghien et Éc.-Lalaing ont été puisés dans les travaux d'A. Carlier (BDW 1, 1906, pp. 36-37 et 144-147 et Wallonnia dou Cente, 1908, *passim*).

Pour les carrières d'Arquennes [Ch 3], et de Soignies [S 1], j'ai eu recours au témoignage de Robert Cotyle et d'Ursmar Fiérain que je tiens à remercier de tout cœur. Lorsqu'un des termes propres aux carrières concerne ces trois localités, je ne signale pas la localisation.

Je tiens également à remercier MM. Michel Bal et Jean Germain qui ont bien voulu relire ce glossaire et y apporter des améliorations.

Note sur l'orthographe wallonne : je me conforme à l'orthographe wallonne Feller; on notera que *i*, son semi-nasal, est noté *in*, par exemple dans *bin*, *rin*, *tchin*; *eū* se prononce comme dans fr. *seul*, et *eū* comme dans fr. *jeu*.

aguése, s.f., 1^o schiste houiller ; 2^o argile schisteuse, cf. *têre-d'aguése*.

arjeron, s.m., argile mêlée de sable.

arziye, s.f., argile. Cf. *crasse-têre*.

bélure, s.f., fissure située au toit d'une galerie de mine et de laquelle s'échappe du gaz. Noter *bilûre* (La Hestre, Morlanwelz, Seneffe), crevasse dans un tronc d'arbre, provoquée par le gel ou la chaleur (t. de bûcheron).

bokia, s.m., (Braine-le-Comte [S 19], Écaussinnes, Marche-lez-Écaussinnes [S 29], Seneffe), **boûkia**, galet. Ce terme désigne aussi une grosse bille en pierre.

boulant, s.m., sable mouvant ; **bouloû**, à Marche-lez-Écaussinnes ; **boulâdje**, à Soignies.

broûyâdje, s.m., endroit où le charbon se perd pour réapparaître plus loin.

brin-d' soris, s.m., syringopora, fossile présentant l'aspect de crottes de souris, *brins d' soris*, trouvé en d'autres terrains que le petit granit (Écaussinnes, Soignies). Cf. *blanke-take*, *blanke-tatche*.

bzire, s.m., schiste friable (t. de houilleur).

candj'mint, s.m., changement, d'allure ou de nature des terrains houillers.

cayau, s.m., roche (t. générique), caillou. — ~ **cornu**, s.m., moellon. — ~ d' **tchauce**, s.m., pierre à chaux. Cf. *tchauclot*. — ~ d' **sé**, s.m., pierre de salpêtre.

elikantes, s.f. plur., banc de pierre cassant très vite, qui ne contient pas de crinoïdes.

clô, s.m., 1^o petite masse de sidérose de forme allongée (t. de houilleur) ; 2^o corail fossile (Écaussinnes, Soignies) | **cloya**, s.m., petite masse de sidérose. Cf. *clô*, *cloya*.

cloke, s.f., masse sphéroïdale de sidérose, carbonate naturel de fer (t. de houilleur). Cf. *clô*, *cloya*.

coûbe, s.f., 1^o cassure dans le terrain (t. de houilleur) ; 2^o poche de dissolution remplie de terrains plus jeunes dans une couche de pierre (Écaussinnes, Soignies).

couche, s.f., lit ou banc de houille.

erachoû, s.m., argile imprégnée de houille.

erin, s.m., fracture de terrain qui présente un glissement, les deux tiers

de la fracture se touchant. Cf. *Le parler des houilleurs de Mariemont*, fig. 4.

crochon, s.m., pli de terrain formé par la rencontre d'une partie de couche reposant sur le mur et d'une autre reposant sur le toit (t. de houilleur); il faut distinguer le *crochon d' tièsse*, anticlinal (pli se dirigeant vers le haut) et le *crochon d' pid*, synclinal (pli se dirigeant vers le bas). Cf. *Le parler des houilleurs de Mariemont*, fig. 5; cf. *cu d'-batia*.

croye, s.f., craie.

croyon, s.m., pierre de marne (Harmignies ; BTD 22, 1948, p. 331).

cu, s.m., tronc d'arbre fossilisé (t. de houilleur). Cf. *fleûr, pate-dè-pouye*.

cu-d' batia, s.m., synon. de *crochon d' pid*. Cf. *crochon*.

ewérèle, s.f., grès houiller.

délit (à l' tère) (Écaussinnes, Soignies), **dé-** (Arquennes), s.m., couche de 10 cm de terre qui ne s'est pas pétrifiée.

dérindj'mint, s.m., dérangement, irrégularité dans l'allure de la couche et des terrains (t. de houilleur).

dèswâve, s.f., séparation de deux bancs de roche (t. de houilleur). Ce terme désigne aussi le sillon qui sépare deux terres labourées.

djawô (Écaussinnes, Soignies), **dja.ô** (Arquennes), s.m., géode sèche ne contenant pas d'eau fossile. Cf. *fontin.ne*.

(è)**rcout'lâdje**, s.m., faille inverse dont l'inclinaison est voisine de celle de la couche (t. de houilleur). Cf. *Le parler des houilleurs de Mariemont*, fig. 6. Noter (è)*rcout'ler*, superposer en partie.

(è)**rdint**, s.m., roche qui affleure le sol (Marche-lez-Écaussinnes, Seneffe).

(è)**rdoubèl'mint**, s.m., redoublement, les deux branches de la couche se superposant immédiatement sans pierre intercalaire (t. de houilleur). Cf. *Le parler des houilleurs de Mariemont*, fig. 7.

(è)**rlèvâdje**, s.m., endroit où l'ouverture de la veine s'élargit (t. de houilleur).

(è)**rtchèyâdje**, s.m., endroit où l'ouverture de la veine se rétrécit (t. de houilleur). Cf. *pûjâdje*.

(è)**scarbote**, s.f., syringothiris, coquillage fossile que l'on trouve au milieu de la belle *litèye*; les bancs à syringothiris sont appelés *vin.ne à scarboles* (Écaussinnes, Soignies).

(è)**scaye**, s.f., lamelle de schiste | (è)**scay'rîye**, s.f., schiste. Cf. *aguése, bzire*.

(è)**stampe**, s.f., 1^o massif de roche situé entre deux veines ; 2^o distance entre deux couches de houille. Cf. *Le parler des houilleurs de Mariemont*, fig. 8.

- faye**, s.f., faille, fracture de terrain se produisant à la suite d'un affaissement et qui a amené le déplacement des terrains situés d'un des côtés de la fracture par rapport à l'autre côté resté en place.
- fèrè**, s.m., roche dure, schiste ou grès, renfermé dans la houille.
- fleur**, s.f., empreinte de végétaux fossiles que l'on rencontre au toit des couches (t. de houilleur). Cf. *cu*, *pate-dè-pouye*.
- fontin.ne**, s.f., géode, petite poche où se trouve prisonnière une eau de mer enfouie dans la roche depuis les temps les plus reculés. Cf. *djawô*.
- fouchin**, s.m., schiste sablonneux rencontré au mur et au toit des couches (t. de houilleur). Ce terme désigne aussi des déchets, des ramassis de choses sans valeur.
- gayèt**, s.m., michelinia favosa, fossile trouvé dans d'autres terrains que le petit granit.
- grès**, s.m., grès, pierre dure et grenue, formée de silice agglomérée que l'on rencontre par bancs d'épaisseur variable dans le terrain houiller.
- grisou**, s.m., 1^e grisou, gaz inflammable et délétère renfermant environ 97 % de méthane (t. de houilleur); 2^e pierre presque argileuse, non encore formée.
- keûwéye**, s.f., poche de charbon prolongeant parfois un *crochon* (voir ce mot), ou surmontant une veine. Cf. *Le parler des houilleurs de Mariemont*, fig. 9.
- lâye**, s.f., couche de houille faisant partie d'une veine, et comprise entre deux lits de stérile. Ce terme désigne aussi un lot de taillis délimités par des lignes de taillis écimés et écorcés (La Hestre) | **layète**, s.f., petite *lâye*.
- limé**, s.m., raie blanche ou noire dans la pierre. Le *limé* noir, *nwâr limé*, est également appelé *nwâr Djan*.
- limè**, s.m., diaclase délimitant des blocs de roches qui n'adhèrent pas entre eux, plan de moindre résistance, point faible (t. de houilleur).
- litéye**, s.f., banc de pierre.
- male, mâle** (arch.), s.f., marne. Quand les arbres sont couverts de givre, on dit : *lès-arbes ont stè à male* [que l'on comprend, par jeu de mot « sont allés au mâle »].
- marlète**, s.f., marne. Ce terme désigne aussi le calcaire qui se dépose au fond de la bouilloire. — **trô al ~**, s.m., marnière.
- môûrts-tèrains**, s.m.plur., terrains situés entre la surface et les veines de charbon.
- nid-d' bourdon**, s.m. (Arquennes, Écaussinnes), synon. de *pas-d' leû*.
- nwâr Djan**, s.m., syn. de *nwâr limé*. Cf. *limé*.

- paroû**, s.m., roche couverte de poussière blanche de pholérite (t. de houilleur).
- pas-d' leû**, s.m., 1^o asteractinella, éponge fossile rencontrée dans le petit granit ; cf. *nid-d' bourdon* ; 2^o *litèye* (voir ce mot) dans laquelle on trouve de temps en temps un fossile qui ressemble à l'empreinte du loup, *pas-d' leû*.
- pate-dè-pouye**, s.f., stigmaire, empreinte de racines et de radicelles qui caractérisent le mur des couche de houille.
- piére**, s.f., pierre. — ~ **dè feû**, s.f., silex. — ~ **sauvâdje**, s.f., psammité, grès micacé.
- pindâdje**, s.m., inclinaison d'une couche de houille.
- pitoû**, s.m., gaz carbonique.
- pûjâdje**, s.m., synon. de (è)rtchégâdje. Noter *pâji* : 1^o puiser ; 2^o descendre, en parlant de la déclivité d'une taille (t. de houilleur).
- rache**, s.f., bancs qui apparaissent au-dessus du petit granit.
- rastrinte**, s.f., diminution d'ouverture d'une veine de charbon dans un *tchap'lèt*.
- sâbe**, s.m., sable. — **trô au ~**, s.m., sablonnière, syn. *sâbiére*, s.f.
- take** (Soignies), **tatche** (Arquennes, Écaussinnes) : *blanke ~*, syn. de *brin-d' soris*.
- tchap'lèt**, s.m., chapelet, allure de la veine de charbon qui présente une succession d'étreintes et de grandeurs. Cf. *rastrinte*.
- tchause**, s.f., chaux. Cf. *cayau d' ~* | **tchauciot**, s.m., déchet de pierre à chaux | **tchaufoû**, s.m., charbon mélangé avec du schiste.
- tchèrbon**, s.m., houille.
- tène-à-laviè** (Arquennes), ~-à-lèviè (Écaussinnes), **tème-à-laviè** (Soignies), s.m., banc de pierre très mince de 35 cm d'épaisseur maximum.
- tèrin**, s.m., terrain houiller comprenant les couches de houille et leurs roches encaissantes.
- têre**, s.f., terre, t. générique désignant toute espèce d'argile et de terre. — **crasse ~**, s.f., synon. de *arziye*. — ~ **d'aguése**, s.f., terre contenant du schiste. Cf. *aguése*.
- vin.ne**, s.f., veine, couche de charbon | **vin.nia**, s.m., petite veine de charbon.
- warde**, s.m., buffet de pierre placé verticalement par suite d'un basculement (Arquennes).

Robert DASCOTTE

Remedium contra pestem (*)

Les deux remèdes, que l'on trouvera ci-après, proviennent du registre 552 (f° 103-104) de l'abbaye de Stavelot-Malmedy, conservé aux Archives de l'État à Liège⁽¹⁾. Insérés parmi une série d'originaux de 1439, ils ont vraisemblablement été copiés à la même époque ; l'écriture — cursive du xv^e siècle — semble le confirmer.

Le scribe y a introduit bon nombre d'éléments wallons. Ces wallonismes sont essentiellement d'ordre phonétique : *yauwes* (1.6); *sawour* (1.10); *blechyez* (1.11); *bruheurs* (2.6); *unc* (2.1); *four* (2.8); *adont* (2.17); *en jonc cuer* (2.26); *mailles* (2.29); *caul col* (2.41). Au point de vue morphologique, on relèvera la flexion *-ont* du verbe *ordinont* (2.40). Wallonne également est la graphie « *lh* » pour *l* mouillé : *ilh*, *foilhez*, *oreilhez*, *arteilh*, *chevilhe*, *perilh*, *viersailh*, *teilh*. En fait de picardismes, on ne peut mentionner que la graphie *ch* pour *s* : *boche*, *blechyez*, *pestilence*, *cherveaul*, *fache*, *parchu*, *chest*, *s'enforche*, *breche*, *brache*, *lonche*, *poich...*

L'aspect médical de la peste a été beaucoup étudié d'après les nombreuses descriptions du mal. On a analysé ses

(*) J'adresse mes plus vifs remerciements à MM. M. Florkin, J. Herbillon, L. Remacle et J. Lechanteur pour leurs précieux conseils.

(1) « Antiquum chartarum registrum, 1140-1483, écriture du 15^e siècle » : G. HANSOTTE, *Inventaire des archives de l'abbaye et de la principauté de Stavelot-Malmedy*. Bruxelles, 1961, p. 41.

origines, ses manifestations, surtout les remèdes que les contemporains pensaient pouvoir y apporter.

Chacun sait qu'au moyen âge, et même encore au XVIII^e siècle, les médications fantaisistes l'emportaient souvent sur les procédés rationnels. Mais à côté des prescriptions aberrantes et souvent répugnantes (²) — dont l'efficacité n'était pourtant pas mise en doute — existait une thérapeutique qui se basait sur deux idées saines : éliminer le poison par la saignée et l'usage de soporifiques ; soutenir l'organisme par des toniques et des stimulants contenus dans certaines espèces aromatiques (rue, mélisse, sauge...) (³).

Les deux procédés sont illustrés par les recettes que nous éditons.

La première se borne à la prescription de préparations végétales à base de thériaque (⁴), sauge, sureau, rue, gingembre, composantes habituelles des remèdes contre la peste (⁵).

La seconde, « collation faite à Paris », qui adopte les vues biologiques dérivant de l'humoralisme de Galien (⁶), est beaucoup plus élaborée. Les symptômes décrits sont ceux de la peste bubonique (la forme la moins grave de ce fléau) : brusque apparition avec fièvre, entre la cuisse et l'aine, ou à

(²) Voir not. H. BRABANT, *Maladies et médecins d'une cité mosane à l'époque de la Renaissance*. Huy, 1490-1630. Bruxelles, 1968, p. 143.

(³) Repris à A. CABANÈS, *Mœurs intimes du passé (cinquième série) : La peste*. Paris, A. Michel, s.d., pp. 130-2.

(⁴) Rappelons que « la thériaque est un électuaire dans lequel entraient de cinquante à plus de cent substances d'origine végétale ou minérale, plus deux d'origine animale ; le plus souvent, l'animal était la vipère » (H. BRABANT, *op. cit.*, p. 44, note 99).

(⁵) Voir J.P. PAPON, *De la peste ou les époques mémorables de ce fléau et les moyens de s'en préserver*. Paris, Lavignette, an VIII, t. 2.

(⁶) M. FLORKIN et H. STOTZ, *A History of Biochemistry. Part I. Proto-biochemistry. Part II. From proto-biochemistry to Biochemistry*. Amsterdam, Elsevier, 1972, pp. 44-47.

l'aisselle, de grosseurs, de *boche*. Contre ce mal, elle ordonne la saignée, recommande de ne pas voir les malades à jeun, de se garantir les narines en respirant du vinaigre dans une éponge.

En cas de récidive, il ne reste plus au malade qu'à prier le Seigneur. En fait, beaucoup de gens et même de médecins n'avaient confiance que dans l'intercession de Dieu. « Il faut s'en remettre à la volonté divine, telle est la doctrine à peu près généralement admise autrefois, mieux encore, professée par la Faculté elle-même » (7).

[1]. *Quicumque* (1) se senterat entachiet (2) de la maladie que ons appelle le *boche* (3) ou *impedimie* (4) qui vient *par boche*, tant ens (5) yauwes (6) comme aultre part, sy prend on de *triacke* (7), des foilhez de *francque* (8) *saige* (9) et des foilhes de *sawour* (10), et lez *blechyez* (11) et les *destempreis* (12) en aigre vin et les meteis hastiblement (13) sor

(7) A. CABANÈS, *op. cit.*, p. 12.

L'orthographe du document original a été respectée ; j'ai résolu les abréviations et ponctué le texte.

[1] (1) *quicumque* : quiconque.

(2) *entachiet* : atteint, affecté (God. 3, 252).

(3) *boche* : graphie pic. de *bosse*, *bubon* ; tumeur pestilentielle, peste (God. 1, 668 ; FEW 1, 467).

(4) *impedimie* : épidémie.

(5) *ens* : dans.

(6) *yauwes* : w. *inne*, arch. *inwe*, *èwe*, *èwe*, aine (DFL 12).

(7) *triacke* : thériaque (cf. p. 95, note 4).

(8) *francque* : franche, probablement au sens 'sauvage' ; comp. *frankès neûch 'avelines'* (voir FEW 15/2, 169 a).

(9) *saige* : sauge, w. *sèdje*.

(10) *sawour* : w. lg. *sawou*, *Jalhay saweûr*, sureau.

(11) *blechyez* : w. *blêssi*, pilier, broyer.

(12) *destempreis* : tremper, mélanger (God. 2, 671).

(13) *hastiblement* : hâtivement.

la boche et elle garira. Et qui n'at les trois choes[e]s dessusditez se prende delle ruwe (¹⁴) et le destempre de bon aigre vin et le mette sor la boche et elle garira.

Item qui soy veult gardeir (¹⁵) de ceste maladie se prende delle franck saige et des foilhez de benoitte roinsse (¹⁶) et des foilhes de sawour et un pau de gemgibre (¹⁷) et les destempres en boin (¹⁸) foir (¹⁹) vin, et de cely beuvraige vos vos desjunnereis (²⁰) par ix jours et vos n'areis garde (²¹) delle impedimie.

[2]. Collacion faite à Paris entre les medechins delle impedimie et aultrez maladies diverses et pestilence de boche.

Premierment, est assavoir que dedens unc (¹) jour naturel qui contient XXIII heurs sont formeyez toute maladiez. Secondement, est le melleur (²) remede d'estre sainyez, et ce est necessaire de scavoir, car en unc corps at trois membres principauls, c'este assavoir le cuer, le foid et le cherveaul (³), et chescuns de ces trois membres at son propre mottoir : assavoir desouls les axhalles (⁴) est ly motoir[s] du cuer ;

(¹⁴) *ruwe* : rue ; épenthèse dialectale de *-w-* à l'hiatus ; comp. *sentiuwe* (2.38).

(¹⁵) *soy gardeir de* : se préserver de (God. 9, 685).

(¹⁶) *benoitte roinsse* : églantier ou « rosier sauvage », litt. « ronce bénie » : EMW 6 (1952), p. 240 [comm. J. HERBILLON].

(¹⁷) *gemgibre* : gingembre.

(¹⁸) *boin* : bon.

(¹⁹) *foir* : fort.

(²⁰) *vos vos desjunnereis* : vous vous nourrirez (FEW 3, 95).

(²¹) *areis garde* : aurez peur de (God. 4, 222-223).

[2] (¹) *unc* : w. *onk*, un.

(²) *melleur* : meilleur.

(³) *cherveaul* : graphie picarde de w. *cêrvê*, cerveau.

(⁴) *axhalles* : aisselles (FEW 1, 190) ; aujourd'hui, w. *ahale* = étagère.

ens es yauwes⁽⁵⁾ est ly motoirs de foid, et environ les oreilles ou le col et en la gorge est ly mottoirs de cherveaul.

Et est ensy que tout boin et malvaisez bruheurs⁽⁶⁾ et boche qui regne ensemble, et ces maladiez sont contraire à humainne nature, car si tost que ly malvais airs est entreis en son corps, ilh se melle avuec le sanc et le corrompt et convertit en malvaisez hummeurs, et si tost que ilh est corrompus, de tout son poior⁽⁷⁾, se tire vers le cuer comme au plus principaul membre. Maix si tost que ly cuer le sent, tant qu'ilh peult, ilh resiste al encontre et l'envoie à son emotoir pour bouteir four⁽⁸⁾, assavoir est desoulx lex axhalles. Maix ilh avint aulcunnez fois que ces emottoirs sont corrumput et trouve le va[i]ne estoupeye⁽⁹⁾ où ilh doit alleir tout droit vers le cuer, et pour ce ilh s'enforche d'alleir al aultre membre principaule, c'est assavoir le foid, affin que ce qu'ilh ne peut faire au cuer qu'il le fache a foid, c'est^(9bis) destruire nature et ly corrumpre; et ensi est ilh de cherveal que, tantost que⁽¹⁰⁾ ilh sent telle corrumpcion, qu'ilh l'envoie à son emotoir qui sont le col, le gorge et les partyez environ les oreilhez; et ensi peut on scavoir en queile partye de corps celle nature est corrumpue.

Et parchu⁽¹¹⁾, s'ilh avint que ons aye boche, se elle se purge, ch'est proffit pour le malaide; se non, ilh est four par sa anny⁽¹²⁾ quant elle est apparante de vewe⁽¹³⁾. Pour ce, convient (fol. 103 v°) ilh scavoir que quant ly

(5) Cf. 1. 6.

(6) *bruheurs* : w. *brouheür*, brouée, brume (DL); ici, vapeurs?

(7) *poior* : pouvoir, puissance.

(8) *bouteir four* : pousser dehors (w. *foü*).

(9) *estoupeye* : w. *stopèye*, bouchée.

(9bis) Comprendre : c'est-à-dire?

(10) *tantost que* : dès que, aussitôt que.

(11) *parchu* : par ce.

(12) *anny* : anus.

(13) *vewe* : vue?

boche est desous les axhalles, c'est singne que ly cuer est blechies et pourtant doit estre tantost ly sanie (¹⁴) faite delle vaine de cuer en cely breche (¹⁵) auquel costeit la maladie est et la dolleur. Et se la boche est desouls le dyestre (¹⁶) costeit ou environ le foid, adont (¹⁷) doit estre le sanie faite en droit breche et delle vaine de foid ou delle vaine qui est entre le putit (¹⁸) doy et le plus prochain de ly. Maix se ilh sent le boche en l'yaufe enpres le membre, ly sainie doit estre fait elle vaine de piet au costeit où est la maladie, delle vaine qui est entre le petit arteilh et ly plus prochain de ly ou delle vaine qui est entre le chevilhe et le talhon, et tout jour delle partye où est la boche. Maix se la boche vient bien avant en la cosse (¹⁹) lonche de (²⁰) membre, la sainie doit estre faite de piet et delle partye dont (²¹) est la boche et delle vaine qui est entre le grant artelh et l'autre plus prochain de ly, et non pas [et non pas] de brech, car ly mateire corrumpue retourneroit au foid et se sieroit en perilh de mort. Et se on sent la boche en le mottoir de cherveaul qui est le col, le gorge et les parties environ les oreilhez, le sainie doit estre faite au brache de costeit où est la maladie, delle vaine de chief (²²) qui est entre le poich (²³) et le doibt demonstrative ou ly faire ventoseir (²⁴)

(¹⁴) *sanie* : saignée.

(¹⁵) *breche* : w. *brès'*, bras.

(¹⁶) *dyestre* : droit.

(¹⁷) *adont* : w. *adon*, alors.

(¹⁸) *putit* : petit; ici, la voyelle atone est représentée par *u*, alors qu'elle l'est par *i* dans le lg. moderne *pittit*.

(¹⁹) *cosse* : cuisse ; comp. w. *cohe*, branche.

(²⁰) *lonche de* : loin de, à distance ; w. malm. *lons'*, loin.

(²¹) *dont* : où.

(²²) *chief* : tête.

(²³) *poich* : pouce, w. *pôce*.

(²⁴) *ventoseir* : anc. fr. *ventouser*, appliquer des ventouses (FEW 14, 254).

entre les espalles⁽²⁵⁾. Et se la boche est entre les orelhes ou environ, la sainie doit estre faite delle vaine desous la langue, et adont le doit tenier le malaide sains advoir paour.

Item se en ce temps delle impedimie est perilh d'abiteir entre les maladez et specialment en jonc cuer⁽²⁶⁾ et pour ce, doit on boir au matien unne fois de blan vin, ou de clarreit⁽²⁷⁾ [celui] qui n'at de blan vin, qui resiste aus malvais air, et doit on porteir une petite sponge⁽²⁸⁾ destempreie de for aigre vin et la mettre sovent aus neis car ly aigre vin corrompt les mailles⁽²⁹⁾ airs et le garde⁽³⁰⁾ d'entreir en cherveal et au corps dez maladez. [Les mailles airs ?] sont tourneiez⁽³¹⁾ en fiebrez, en III ou en IIII jours mentenus⁽³²⁾ [?] en fievre; et pour ce, si tost que on sent aucunne dolleur ou ponture⁽³³⁾ desouls lez axhalles ou es lieus dessusdits, on se doit faire sainier sens plus attendre et doit on garder que on ne passe le XI heur que on ne soit sainiet, car en la XII heur ons entre ens challeurs et adont est ly sainier perisable et pau y vault de profyt.

Item ly sainie des piés ou des mains doit estre en yauwe⁽³⁴⁾ chaude pour les vaines engrossyer⁽³⁵⁾ et faire mieulx apparoir auquel, ou de jour ou de nuyt, ou en jonc

(25) *espalles* : w. *spales*, épaules.

(26) *en jonc cuer* : w. *a djon-coûr*, à jeun (DL 229 ; FEW 5, 34 ; L. REMACLE, *Documents lexicaux ... de Stoumont*, 79).

(27) *clarreit* : clairet.

(28) *sponge* : éponge ; l'absence d'e prosthétique est dialectale.

(29) *mailles* : w. *mâles*, mauvaises.

(30) *garde de* : empêche de.

(31) *tourneiez en* : changées en (FEW 13/2, 49).

(32) *mentenus* : doit représenter « maintenus », mais la phrase n'est pas claire.

(33) *ponture* : piqûre, douleur lancinante (FEW 12, 73).

(34) *yauwe* : eau.

(35) *engrossyer* : grossir.

ou en disjorc⁽³⁶⁾ [cuer], car necessiteit n'at pont⁽³⁷⁾ de loye. Maix que ce soit dedens le XII heur depuys le boche sentuwe⁽³⁸⁾ et non plus profiteie⁽³⁹⁾.

Item est assavoir que l'an M CCC XLVIII et XLIX [?] corit en Engleterre grande pestilence et mortaliteit delle impedimie et aussi en plussieurs aultres partyes, et ordinont⁽⁴⁰⁾ les medechins et aultres clers et prendoient le foilh d'unc caul col⁽⁴¹⁾ et escripoient sur ladite foilh unne viersailh⁽⁴²⁾ en teilh maniere : « *Castigans castigat me* [fol. 104] *dominus et morti non dradidit me* » [En me châtiant, Dieu m'a puni, mais ne m'a pas livré à la mort] et mettoyent le foilhe escripte sur le mal et ilh garissoient etc.

Amen et fiat

INDEX

adont : 2.17.	boche : 1.3.
anny : 2.12.	boin : 1.18.
axhalles : 2.4.	bouteir four : 2.8.
benoit roinsse : 1.16	breche : 2.15.
blechyez : 1.11.	bruheurs : 2.6.

(36) *en disjorc* : antonyme de *en jorc*, à jeun.

(37) *pont* : w. *pont*, point.

(38) *santuwe* : cf. 1.14, *ruwe*.

(39) *profiteie* : w. *profitèye*, grossie (FEW 9, 427 b - 428 a).

(40) *ordinont* : 3^e pers. passé simple.

(41) *caul col* : w. *cawè-coû*, bardane commune ou glouteron ; lg. *plake-madame* (J. BASTIN, *Les plantes dans le parler, l'histoire et les usages de la Wallonie malmédienne*, Liège, 1939, pp. 221-222).

(42) *viersailh* : anc. fr. *verseille*, psalmodie (FEW 14, 316).

caul col	: 2.41.	melheur	: 2.2.
cherveaul	: 2.3.	mentenus	: 2.32.
chief	: 2.22.	ordinont	: 2.40.
clarreit	: 2.27.	parchu	: 2.11.
cosse	: 2.19.	poich	: 2.23.
cuer	: 2.26.	poior	: 2.7.
desjunnereis (vos vos ~)	: 1.20.	pont	: 2.37.
destempres	: 1.12.	ponture	: 2.33.
disjonc (en ~)	: 2.36.	profiteie	: 2.39.
dont	: 2.21.	putit	: 2.18.
dyestre	: 2.16.	quicumque	: 1.1.
engrossy whole	: 2.35.	roinsse	: 1.16.
ens	: 1.5.	ruwe	: 1.14.
entachiet	: 1.2.	saige	: 1.9.
espalles	: 2.25.	sanie	: 2.14.
estoupeye	: 2.9.	sawour	: 1.10.
foir	: 1.19.	sentuwe	: 2.38.
four	: 2.8.	sponge	: 2.28.
francque	: 1.8.	tantost que	: 2.10.
garde (areis ~)	: 1.21.	tourneiez en	: 2.31.
garde de	: 2.30.	triacke	: 1.7.
gardeir de (soy ~)	: 1.15.	unc	: 2.1.
gemgibre	: 1.17.	ventoseir	: 2.24.
hastiblement	: 1.13.	vewe	: 2.13.
impedimie	: 1.4.	versailh	: 2.42.
jonc cuer (en ~)	: 2.26.	yauwe	: 2.34.
lonche de	: 2.20.	yauwes	: 1.6 ; 2.5.
mailles	: 2.29.		

Régine TOUSSAINT.

MÉLANGES

Le wallon *saim*, *essaim*

Dans la *Généalogie des mots qui désignent l'abeille*, 1918, J. Gilliéron consacre au type *saim* 'essaim' quelques pages (pp. 112-116) qui constituent un spécimen remarquable de sa manière — ou, plus exactement, de sa moins bonne manière. On se trouve là dans un développement relatif aux « derniers vestiges actuels de *es* [lat. *apis*] » (p. 95 sv.). Gilliéron croit que *ESSAIM* a eu deux significations : « colonie de la ruche » et « abeille », et il considère que *ESSAIM* 'abeille', qui n'est pas attesté en Wallonie, y a certainement existé. Voici comment Gilliéron explique la forme *SAIM* 'abeille' :

De même que, pour Gilliéron, le groupe hypothétique **ES-GUÊPE* se serait réduit à *GUÊPE* (sens 'abeille'), « *ESSAIM* 'vraie mouche piquante' -- devait devenir *SAIM*, autrement écrit *sē*, et devait venir se ranger auprès des multiples *sē* que présentait déjà la langue. C'est ce qu'il a fait effectivement peut-être seulement un jour, une heure, mais c'est ce qu'il a fait assurément en théorie tout au moins ». Et plus loin, il écrit : « *SAIM* 'abeille' vit d'une vie idéale, empêché qu'il est de vivre réellement par le polysémantisme de *sē* ».

Gilliéron ne parle pas d'un wallon *saim* ou *sin* 'essaim' : c'est à l'origine et à l'existence de celui-ci que je veux m'arrêter dans cette courte note.

Pour expliquer la forme wallonne *saim*, il n'est pas nécessaire d'imaginer une réinterprétation du mot *essaim* ; la différence qui sépare le fr. *essaim* et le w. *saim* est phoné-

tiquement normale : de même que **exsartum* aboutit à w. *sârt*, fr. *essart*, **exaquare* à w. *sêwer*, a. fr. *esever*, etc., *examen* donne régulièrement w. *saim*, fr. *essaim* (de même w. *samer* = fr. *essaimer*).

Les attestations de *saim* (*sin*) 'essaim' en Wallonie sont très rares et elles se localisent toutes, à ma connaissance, dans la région de Malmedy, à l'exception d'une attestation montoise chez Delmotte, reprise par le FEW.

Le mot *sin* figure dans le dictionnaire malmédien de J.-F. Villers (1793), p. 67 b, au mot *jône*, jeune : « *jone-sin* : s.m., rejetton de mouches à miel qui au printemps sortent de leur ruche pour en former une nouvelle, un essaim ».

En marge de sa copie du dictionnaire de Villers, J. Bastin notait ceci : « Faymonville [My 6] - Waimes [My 5] *sain* = *essaim*. C'est-on *djône* - è *cisse tchèture* 'C'est un jeune essaim dans cette ruche'. *Lès mohes n'ont wére samé* : on n'a awou wé d' *sains* 'Les abeilles n'ont guère essaimé : on n'a guère eu d'essaims' ».

Enfin, dans les notes dont il faisait suivre le conte *Ponos p'tits-ouhés*, en patois de Robertville [My 3], de l'abbé Alph. Dethier, BDW 3, 1908, p. 24, n. 34, après avoir glosé *sam'roû* « quantité de mouches qui voltigent, brouaha d'essaim (on ~ d' *mohes*) », Haust ajoutait : « *on djône saim* (Robertville), un jeune essaim ».

Dans le FEW 3, 257b, v° *examen*, on trouve, outre le *saim* de Robertville, de Faymonville et de Mons, une forme *sâme*, qui vient de BSW 25 (1889), 216, c'est-à-dire de J. Defrecheux, *Vocab. de la faune wall.* : *sâme* « essaim, volée de jeunes mouches à miel ». Ce mot est classé par Wartburg entre le fr. *essaim* et le w. *saim*. Defrecheux doit l'avoir pris dans le dictionnaire de Forir, tome 2 (1875), 623, qui donnait : « *Sâm*, s. Essaim, volée de jeunes mouches à miel. — *Ine sâm di jônè moh-al-chêteû s'ala tapé so n' koh d'âb* : un essaim de jeunes abeilles alla poser sur une branche

d'arbre ». Haust relève aussi le terme dans le DL 575 a : « 2. *same* (*sâme* Forir), f., *li ~ dès mohes*, l'essaimage des abeilles ; *ine ~ di mohes*, un essaim d'abeilles » ; et il y voit un dérivé de *samer*, essaimer. L'explication de Haust est sûre : *same* est féminin, alors que *saim* est masculin, et il ne peut provenir de *examen*. Au lieu de le mettre en tête de l'article *examen*, parmi les formes du type «essaim», Wartburg aurait dû l'insérer plus bas, dans les dérivés, après la série «essaimer», où figure le w. *samer*.

La forme liégeoise *same* devant être mise à part, on peut donc dire que *saim* 'essaim' n'est attesté que dans l'est de la Wallonie malmédienne. C'est aussi dans un document malmédien que j'ai découvert une attestation du mot remontant à la fin du 15^e siècle. Elle figure dans un registre des archives de Stavelot-Malmedy (abbaye, n° 553, 219), dans un article de compte :

« Item ag [ai-je] achetté à Gilchon du Beverché en prusen mon sorrogz [w. *sorodje*, beau-frère] Johan del port unc seins du moicz [abeilles] sens frawe ne mallengen por xxvii eidants por allé al moist [w. *mosse*, montre, prob. exhibition de reliques, à Aix-la-Chapelle : cf. DL 415, *mosse* 2] l'an III** et XVI. »

Ce texte se trouve dans le même registre que ceux que j'ai publiés dans le *Problème de l'ancien wallon* (1948, p. 184 sv.), à la même page et quelques lignes plus bas que le dernier, le n° VI, qui est daté de 1496 ; il est aussi, indiscutablement, de la même main que celui-ci et que les cinq autres. On a donc là, à la date de 1496, une expression *unc seins du moicz* identique à *on saim d' mohes* du BDW 3 (¹).

(¹) Noter que la forme *moicz* de 1496 est une attestation précieuse du w. *mohe*, abeille. En voici un autre exemple : 1477 « ung sammeroule [w. *sameroû*, essaim] de moix » A.E.L., Cour de justice de Spa 1, 7 v°. Cf. FEW 6/3, 253 a.

L'existence de *saim* 'essaim' en wallon est assurée jusqu'au 20^e siècle, au moins pour la région malmédienne. Le mot a vraisemblablement existé, comme le verbe *samer*, dans une zone beaucoup plus étendue. Pourquoi a-t-il disparu ? La polysémie de *sē*, c'est-à-dire l'homonymie de *saim* avec d'autres mots, a pu jouer un rôle. Mais, pour arriver à une explication décisive, il faudrait étudier la terminologie de l'apiculture et particulièrement l'onomasiologie de l'essaim : le wallon connaît plusieurs noms de l'essaim (non seulement *sam'roû* et *same*, mais *mohe*, *djônê*, *djèton*), et *saim* a pu être abandonné moins à cause de ses propres défauts (homonymie), qu'en raison des qualités de ses rivaux.

Louis REMACLE

Anc. w. *rexhe, reche* « friche »

Le problème du w. *rēhe* « herbe (d'un pré); pré » a retenu plusieurs fois l'attention du maître Jean Haust. Pour la clarté de l'exposé, il est utile de reproduire d'abord le court article que le *FEW*, 16, p. 696 a, consacre à la question :

resch (fläm.) *rasen*. — Hesbaye, Bergilers *rēhe* m. « herbe (d'un pré); pré », Hannut, nam. *rēche*. Abl. Houdeng *rēchon* « terre de trèfle qui doit être labourée ». — Vgl. auch fläm. *klaverresch* Schuemans. Haust Alb. Verd 233; Fests Jud 396; Gesch 218.

Dans le *DL*, p. 536, J. Haust écrivait :

rēhe (Hesbaye : G; Odeur, Bergilers, etc.; *rēche* Hannut, Jehay, etc.), m., 1^o herbe (d'un pré) : *ci prē la a on bon ~*; 2^o pré, syn. *pahis'*:

on bon (ou *måva*) ~. [Prob^t inf. pris subst^t *rēhe, nam rēche (sortir); litt^t le repousser = l'herbe qui repousse. Voy, éhowe, foûre-éhant.]

Après les articles cités le maître abandonnait cette glose ; le *DFL*, p. 498 (corrections du *DL*) écrit : « Lire : [Flam. resch, gazon] » et p. 351, v^o *pelouse*, apportait les ex. : *on bē rēhe*, Amay; *on bia rēche*, Hannut.

L. *WARNANT*, *La Culture en Hesbaye liégeoise*, p. 222, à propos de la culture de la luzerne, relève pour l'herbe des prés dès jèbes, *on rēhe* [W 54], *ine rēhe* [W 5] (avec l'aberrance de genre fréquente à Rosoux, village de la frontière).

A Perwez (Brabant), J. Haust glose *rēche* par : « *rēche de clâve*, m., récolte de trèfle poussant sur un champ d'avoine, etc.; en novembre, on l'enfouit comme engrais vert. Emprunté au flam. (*klaver*)resch » : *Nos Dialectes*, n° 12 (1949), p. 28, 202.

C'est dans le même contexte agricole que se situe w. (Meux : Na 24) *tchèrwer on rēche di clâve* (ou : *di calauve*, à Dion-le-Val) « labourer la dernière récolte de trèfle (pour y semer les premiers froments) », ce qui reproduit exactement le flamand *klaverresch* (gazon de trèfle), écrit J. Haust, et plus à l'ouest, un dérivé « intéressant » *rêchon* (Houdeng, Gottignies, etc.) « terre de trèfle qui doit être labourée » ; (Godarville) « 2^e ou 3^e pousse de trèfle » : *on raboure êl rêchon pou fé dèl fumure* « on laboure le rêchon pour servir d'engrais vert à un semis de céréales » : *Album R. Verheyen* (1963), p. 233. Cf. F. *DEPRÊTRE* et R. *NOPÈRE*, *Dict. du w. du Centre*, p. 239 : *rêchon*, m., seconde pousse de trèfle que l'on enfouit pour servir d'engrais vert à un semis de céréales. *Dou fourmint d' rêchon*; *rabourer l' rêchon*.

Dans le *Dictionnaire aclot*, p. 331, J. Coppens écrit : « *rêchon*, n.m., seconde pousse de trèfle qui sert d'engrais. *Rabourer l' rêchon* » [avec note étymologique reprise au

DL]. Grâce à la complaisance de M. J. Lechanteur, nous pouvons reproduire ici les deux notices provisoires rédigées par Él. Legros pour l'ALW 6 :

HERBE q.619 et 779) : *「le」 (qqf. 「les」) +rèhe(s), rèche(s)... : rēh W 35 (sg., q.619 ; sg. ou pl. q.779), '36 | rēh/j W 21, '45 || rēs W 3 (pl., q.779), 63 (id.) | rēs Ni 19 (pl., q.779), 20 (q.779) || rēs W 59.*

Dans une note, Él. Legros ajoute : « Il s'agit d'un terme signifiant propr^t 'gazon' dans Ni o., W et H n., on notera cependant les quelques attestations au plur. ci-dessus. Le mot n'apparaît nulle part dans 'mauvaises h.', ni même dans 'gironnée d'h.' ». Avec renvoi aux articles *gazon* [article non rédigé] et *regain*.

REGAIN (q.171 et 1493).

ADD. β. Regain de trèfle (et qqf. de luzerne) : *「un」 +rèche : rēs Ni 98 (tr.); cf. 「charruer un」 rēs 「de」 +calōves (= trèfles; Ni 26) ou 「de」 +clāves (Na '24) « labourer la dernière récolte de tr. (pour y semer les premiers froments) »; 「un」 rēs 「de」 +clāve (Ni 17) « ce qui reste des racines de tr. après la fenaison (on le retourne avant l'hiver pour servir d'engrais vert) »; voir aussi la notice GAZON ; — 「un」 +rèchon : rēsō Ch 16 (2^e ou 3^e pousse de tr.); cf. rēsō « terre de tr. qui doit être labourée » S 31, 36.*

La q. 170 (Gazon. « Une belle pelouse ») permet d'ajouter encore quelques attestations : au sens « herbe » : *rēh W 21, 30 ; rēχ W 8, 9, 10* ; — au sens « gazon » : *rēh/j H 28* ; — au sens « pelouse » (*「un beau, bon, mauvais ~」*) : *rēh W 21, 30 ; rēχ (ou -h) W 8, 9, 10 ; rēh/j H 28 ; rēs Ni 6, 9, 19 (rēs, à côté de *dē rēs* « des herbes »), 20, 102 ; Na 6 ; W 3, 32, 59 ; H 31.*

Le *rèh* étant un champ qui reste quelque temps sans être labouré, il est normal que le terme ait pris le sens de « jachère », sinon de « friche », les deux sens étant parfois confondus. A Ni 8 (Pecrot-Chaussée), J. Haust a noté : « notre terre est » è *rèche* « en friche ».

Ce sens est attesté dans des textes anciens :

a° 1536 trovons ledit heritaige en rexhe (à Tilff) : BTD, 36, 1962, p. 134.

a° 1600 une piece de terre et rexhe condist le cortil Brune (à Fize-Fontaine) : ARCH. ÉTAT Huy, *Greffé d'Amay*, Procédures, n° 49.

a° 1661 demi bonnier de raspaille et reche (à Fize-Fontaine) : *ibid.*, reg. 27, fol. 352.

Le terme est fréquent en toponymie et nous en avons fourni une documentation (depuis 1325) dans nos *Toponymes hesbignons* (BTD, 47, 1973, pp. 37-38).

Cette date de 1325, de même que le dérivé *rèchon*, prouvent que *rèh* n'est pas emprunté au flamand, mais au moins au moy. néerl., cf. l'article *risc*, *resch*, *rusch* du *Middelnederl. Woordenboek*, VI, col. 1449-1450, avec le sens de « motte de terre, touffe de gazon ». La concordance sémantique est donc indiscutable ; une hypothèse devrait toutefois être envisagée : w. *rèh* et moy. néerl. *resch* remonteraient séparément à un prototype commun. Notre incomptence en langues germaniques ne nous permet pas d'établir l'étymologie de moy. néerl. *resch*, mais pour w. *rèh* une explication très tentante se présente.

Le prototype attendu *risk-* est attesté comme forme ancienne du pic. *ries* « friche » :

fin 12^e s. in Risco, 1219 in uico del Ries (à Cambrai) : M. GYSELING, *Topon. Woordenb.*, p.843.

1174 de Rizo, 1178 Riscum (à Lorgies ou Herlies, dép. Nord) : *ibid.*

1221 supra ueterem riscum (à Bourlon, dép. Pas-de-Calais) : *ibid.*, p. 1007.

Mais quelle est à son tour l'origine du lat. méd. *riscum*? GYSELING, p. 843 glose le mot par germ. *hrisk* « terrain en friche » qui n'aurait pas de représentant en germ., mais bien dans le fr. *friche* et le pic. *riez*, cf. p. 379.

Nous sommes incomptétent pour juger de cette proposition apparemment hardie ; pour nous en tenir à notre domaine, constatons que *risk-* serait aussi le prototype attendu pour l'adj. w. *rēhe*, *rēche* « raboteux, rugueux » et que le passage du sens de « raboteux » à celui de « friche » serait naturel, cf. notre note dans DBR, 9, 1952, p. 131. Mais nous abordons ainsi des problèmes très controversés, notamment celui de l'étymologie du fr. *rēche* ; pour le *REW*, n° 7240, fr. *rēche* remonterait à celt. *r̄iscos*, mais dans le *FEW*, 16, p. 739, Hubschmied part de l'anc. franc. **rubisk* « rugueux »; cf. aussi le *EWFS*, v° *rēche*.

Nous ne pouvons ici entrer dans ces discussions complexes ; nous présenterons pourtant une dernière observation qui concerne l'étymologie du pic. *riez* « friche ». Le *FEW*, 16, 701, rattache le mot à *anfrk*. **reud* « endroit défriché » ; cette proposition néglige la forme « *in risco* » de la fin du 12^e siècle (fournie par GYSELING, cf. *supra*) ; de plus, si elle ne l'omet pas, elle n'explique pas la formation du dérivé *riescage* (fourni par GODEFROY ; celui-ci traduisait cet hapax du 15^e siècle par « marécage ? », mais le sens est « friche »). Il semble donc bien que le prototype du pic. *riez* soit *rēsk-*, avec diphtongaison postérieure.

Jules HERBILLON

Wallon *brouére* « gamin »

Nous avons relevé les attestations suivantes du w. *brouére* « gamin » :

dans le Centre, w. *brouér'*, n.m., gamin, petit bonhomme.
Téjèz-vous, p'tit brouére, on n'intind qu'vo lavète :
DEPRÊTRE et NOPÈRE, *Dictionn. du wallon du Centre*, p. 45.

A Braine-le-Comte [S 19], w. *brouére*, bambin : *Glossaire de Braine-le-Comte*, p. 26.

A Trazegnies [Ch 27], w. *in p'tit brouér'*, un homme petit et farceur : L. DELTENRE, *Toponymie de Trazegnies*, pp. 39 et 89.

A Jamioulx [Th 24], w. *brouér*, n.m., homme de petite taille : W. BAL, *Lexique du parler de Jamioulx*, p. 218.

A Nivelles [Ni 1], w. *brouére*, n.m., impuissant, qui n'a pas d'enfant ou qui est incapable d'en avoir. *Téjiv-vous, pétit brouére ! Ène famiye dè brouères* : J. COPPENS, *Dictionnaire aclot*, p. 72 [le premier exemple atteste le sens « gamin » ; le sens « impuissant » est sans doute secondaire].

En picard, dans l'Est : *brouère*, gamin : R. DUBOIS, *Atlas linguistique picard. Questionnaire définitif*, p. 14.

Le terme ne paraît pas attesté en borain [note de P. Ruelle].

Pour le *FEW*, le terme est d'origine inconnue ; le mot du Centre est classé t. XXI, p. 282 a, et celui de Nivelles, t. XXI, p. 441 b.

Nous n'avons trouvé d'explication que dans L. DELATTRE, *Pour l'âme belge*, 1912, p. 33 ; il s'agit d'une œuvre littéraire où l'auteur rapproche, parfois imprudemment, des termes wallons de sa localité (Fontaine-l'Évêque [Ch 44]) de termes germaniques. On y lit : « La commère qui poursuit le gamin qui a dérangé son ménage, emmêlé sa laine, renversé ses tiroirs, l'appelle *brouwère*, mêle-tout. *Brouwer*, en

flamand, brasseur, veut dire qui 'mêle' avec les bras, le malt pour en faire la bière ». Sans doute *brouwer* « brasseur » est-il attesté en moyen français (cf. N. DUPIRE, dans *Neuphilol. Mitteil.*, 51, 1950, p. 126), mais autant la ressemblance formelle est évidente, autant la sémantique écarte l'explication.

**

Nous proposons de rattacher w. *brouére* « gamin » à w. *brouère* « crécelle » ; celui-ci est attesté à Mettet [Na 131] par R. PINON, *Les crécelles en Wallonie* (¹), p. 47, à côté de *broyeu* (en Gaume), *bruwène* (Petigny), *brouyoûre* (Lessines) ; l'auteur rattache ces mots à *brouiller* au sens de « bruire ».

Mais quelle est l'origine de ce *brouiller* ? Le *FEW* paraît offrir un double classement ; d'une part. v^o **brod* (donc avec fr. *brouiller*) on trouve t. XV/1, p. 298 a : Neufch. *brouiller* « bourdonner (des insectes) », Giv. *broûyi*; *broûyon*, m., « bourdon (insecte) », donc un sens particulier de (p. 295 a) : Giv. *brouyi* « brouiller », Neufch. *brouiller* « importuner, tourmenter, ennuyer », Perwez *brouyi* « ennuyer », Marche E. « gronder », Nivelles « brouiller, commettre une erreur ; détailler ; bruire », Jam. « bruire ; bourdonner ; apprendre par une rumeur vague » [cf. *ALW*, 3, p. 138 b : le vent gronde, hurle].

D'autre part, les noms de la crécelle sont classés v^o *rûgire* (t. X, p. 547 a) : Ardw. *b r u ã* « crécelle », ... gaum. *brouyan* ... Mit suffw. Fumay, Gedinne *b r u y a r* « crécelle », Cherain *brûya*, BSLW 50, 529. Giv. Fumay *b r u y e r* f. Les noms w. du henneton (p. 547 b) : Soign.

(¹) Dans *Sociologie de la Musique populaire, Harmonies et Fanfares*, 1971 (*Contribution au Renouveau du Folklore en Wallonie*, vol. V).

brouan, Mons *bruyant*, *bruant* présentent la même alternance *u/u* de la voyelle radicale; il semble donc bien qu'il y ait eu contamination entre les deux thèmes. L'hiatus a pu parfois être comblé par *w* comme dans Fosse N. *bruwant* « bourdon » (p. 547 b) et sans doute dans notre *brouére*.

On peut donc supposer que *w. brouére* « gamin » ait signifié à l'origine « bruyant ; importun » et que ce nom doit être rattaché à ceux de la crêcelle et du bourdon (¹).

Jules HERBILLON

liég. *forpå*° avant-pieu

Il existe en liégeois deux mots *forpå*, de sens et d'origine différents. L'un signifie 'talon (au jeu de cartes)', et se rencontre sous des formes variées qui représentent toutes un type 'fors (hors) part(e)' : DL 276 2 *forpå* (Huy [d'après W. Gorrisen]), -årt (Grandgagnage), -åte (Forir), -åtche (Trembleur [L 43] [d'après H. Stas]), *porfåte* (Willem, *Diction. de rimes*). On peut ajouter à ces mentions quelques autres, qui proviennent en partie du fichier du Diction, général reposant à la S.L.L.W. : *forpå* (« *forpa* »), m., à Vottem [L 50], d'après L. Colson; *forpårt* ou *fwèr-*, m., à Liège, d'après le Diction, ms. de Duvivier; *forpåle* (« *forpale* ») à Huy, d'après l'Abbé Schoenmacker; *forpåte*, m., à Dison [Ve 16], d'après J. Franck (*lès cwater-ès'* sont d'*monawe* è *forpåte*); *porfåte* à Liège, d'après Colinet, Jeux wall.; *pårfåte*, f., à Liège, d'après G. Gothier, *Diction. wallon*, 1879

(¹) Deux dérivés du thème **brod* (FEW, XV/1, p. 294 a : Gers *braoudéro*, Bress. *franque-bodére*) ont le sens de « gamin », mais ce ne doit être là qu'une coïncidence.

(et aussi dans le journal *L'airdiè*, selon une fiche du Dictionnaire général, mais je n'ai pu retrouver le passage).

Si le terme n'a pas été noté à Liège même par J. Haust, il y est attesté par plusieurs témoignages plus anciens (Duvivier, Forir, G. Gothier, Willem); souvent le mot se présente sous des formes divergentes en un même point (v. Huy et Liège); et le genre lui aussi est variable (fém. selon le DL, mais masc., d'après certaines sources extérieures au DL).

L'explication étymologique du DL ne fait aucune difficulté, et elle est communément admise. Un autre nom du talon — type 'fors (hors) cartes' — offre une formation parallèle : bassin de Seraing *forcwåte* (selon BSW 53, 1910-11, p. 403); Vierset [H 45] *id.* (selon J. Hennuy); Denée [Na 135] et Falaën [D 36] la *forcaute*, talon au jeu de couillon (Enq. de Haust pour l'ALW, q. 1642); le type *forcaute* est le type habituel en namurois (L. Léonard, *Lex. nam.*, p. 391; Dorinne [D 10] d'après A. Laloux) (¹).

*

* *

Fermons cette parenthèse pour en venir à *forpå* 'avant-pieu, long plantoir en fer pour forer dans le sol des trous où l'on enfonce des pieux' (DL). La documentation que l'on

(¹) Malheureusement, l'Enq. de Haust pour l'ALW n'a pas demandé systématiquement le nom du talon. À côté des deux types intéressants que l'on vient de signaler et dont il serait utile de pouvoir délimiter les zones avec plus de précision, il existe beaucoup d'endroits qui ne connaissent pas de terme particulier et où l'on se contente de dire que l'on « puise (dans le paquet...) ». Le type 'cul' doit être assez répandu (noté pour Ni 1 par Coppens); var. imagée de ce type à La Gleize [Ve 39] : *aler po d'zos lès cotes* (comm. L. Remacle).

peut réunir sur ce mot relativement rare est assez maigre et presque exclusivement liégeoise :

Cambresier, Diction. wallon-français (1787), p. 70 « *foir-pâ* » ou « *fôr-pâ* », avant-pieu, s.m., pinces de fer pointues dont on se sert pour planter des piquets et des échalas de treillage.



Fig. 297 du *Dictionnaire liégeois* de J. HAUST
(Cliché obligamment prêté par le Musée de la Vie wallonne).

Duvivier, Diction. ms. (1840-50) *forpå*, f., avant-pièce; *fwèrpå* (« *fwerpå* »), fer à trouer la terre.

J. Hubert, Diction. wall.-liég. et fr. (1853) *forpå*, m., plantoir, épieu long en fer, à masse pointue, servant à ficher dans la terre des pieux, des perches à houblon.

F. Bailleux, Diction. wall. ms. (1860-66) *fôrpå* (« *fôrpå* »), m., plantoir (avec renvoi à Grandgagnage).

H. Forir, Diction. liég.-fr. (1866), p. 389 *forpå* ou *forpâte*, plantoir long et en fer, à masse pointue servant à ficher dans la terre des pieux, des perches, etc. : *Prinez l' forpâte po planter vos stêtches à hoûbion ' prenez le grand plantoir pour ficher vos perches à houblon '.*

G. Gothier, Diction. fr.-wall. (1879), p. 168 v° plantoir : *fwèrpå* (« *foirpå* »), m., *plantroule* (« *-oule* »), f.

Abbé Schoenmacker : Huy *forpå*, plantoir, épieu (fiche à la SLLW).

A. Lurquin, Gloss. de Fosse-lez-Namur [Na 109], ms. : « *forpa* » [sic avec *a bref*], m., plantoir en fer pour ficher en terre pieux et fortes perches.

Avec le même sens, le terme se trouve aussi dans Grand-gagnage, dans le DL et dans le DFL v° avant-pieu (qui donne pour La Gleize le synon. *haminde*).

Avec un sens légèrement différent (c'est-à-dire le sens de *haminde* en liég. 'levier en fer' très semblable au *forpå*, mais dont l'utilisation est moins spécialisée), G. Halleux note dans un vocab. du briquetier (à Liège?) : *forpå* avant-pieu : *monter so l' houreye èt fé dès trôs avou l' forpå po fé toumer l' vague.*

Enfin, M. J. Hennuy me dit qu'à Vierset [H 45] un *forpå* [-ã] est un pieu mis en oblique contre un piquet d'angle pour le soutenir. Il s'agit là d'un sens beaucoup plus éloigné du sens primitif, et dont je n'ai pas d'autres attestations. A Stockay-Saint-Georges [W 68], d'après B. Bawin, le *forpå* [-ã] est bien une *haminde* de gros diamètre destinée à faire les trous où on enfonce les piquets.

A l'exception du curieux *forpa* avec a bref de Lurquin, qui ne paraît pas devoir être accepté sans réserve (²), toutes les notations viennent de la région liégeoise. A partir de la seconde moitié du 17^e s., le terme est extrêmement courant chez les notaires de Liège. Ceci est frappant et confirme la localisation très étroite d'un mot que, dans leurs dépouillements d'archives, pourtant très étendus, ni E. Renard, ni J. Herbillon, ni L. Remacle n'ont rencontré une seule fois.

Voici les exemples que j'ai notés chez les notaires liégeois (Dépôt des Archives de l'Etat à Liège) :

un *forpeaux* de ferre à planter les pices au houblon R. Gangelt 24-5-1663; un *forpaz* et un pessant F. Gouverneur 6-1-1664; un *forpas* de fer Q. Gilart 21-5-1669; un *foirpa* de fer ou hamaide az febves de Rome J. Léonard 1-4-1671, 140 b; un *forpas* J. Woot de Trixhe 10-12-1671; ung *forpa* de fer M. Pinsart 1673, 193; le plus valeureux de deux *forpaz* H. Destordeur 6-2-1679; un *forpaux* de fer, une hamende... G. de Bléret 29-4-1681, 27 v°; Item un *forpau* de feer A. Thonart 8-7-1681,

(²) Ne s'agirait-il pas d'une forme d'archives?

123; un *forpa* Id., 139; deux *forpaux* G. de Bléret 24-4-1682, 23 v°; un *forpa* de fer à planter les alons [âlons perches à haricots] de fevbes de Rome H. Destordeur 12-6-1683; un *forpa* A. Mouilhet 22-12-1690, 155; Item deux *forpa* A. Thonart 7-2-1696, 48; un *forpa* à planter houblons et stages [stêtches perches à houblon] à houblons H. Destordeur 6-7-1698; un treyen, un *forpaux* J. Sauveur 28-3-1699, 140; un *forpaaaz* de ferre, deux palles... F. Gouverneur 20-8-1700, 47 v°.

Les notaires liégeois attestent, en outre, une autre forme, inédite, aujourd'hui disparue — † *porpâ* —, dont les premières apparitions sont d'une vingtaine d'années antérieures à celles de *forpâ*, et qui est peut-être la forme primitive :

ung *porpaz* et unne vielle seraine [sérène baratte] J. Sauveur 1641, 133 v°; un cramma avec un *pourpaez* et deux planses J. Pompony 9-1-1655; Item un *poirpaz* G. Dufresne 1656; un *porpa* de fer J. Sauveur 1658, 170 v°; Item un *poirpaz* de bois G. Dufresne 27-6-1661; un *porpa* de fer stainé P.-J. Wasseige 25-1-1669, 78; un petit *porpa*, qui est instrument à faire fosses en terre pour planter des perches H. Etten 1671, 36 b; un *poirpaz* de ferre G. Dufresne 31-1-1673; un *pourpaux* de fer et un vieux trayen de fer J. Pompony 12-4-1689.

Il s'agit bien, comme plusieurs exemples le démontrent, de l'outil décrit par le DL; il était généralement en fer, parfois étamé, mais il pouvait être, plus fruste, en bois († *porpâ* 1661).

*
* *

L'étymologie communément admise pour *forpâ* avait déjà été proposée par Grandgagnage (1, p. 215), à vrai dire non sans hésitation, après trois autres dont aucune, il faut l'avouer, n'était très convaincante ('fort pieu', 'fore-pieux', 'fourre-pieux'). L'explication par l'all. *vorpahl* a été reprise très laconiquement par le DL, discutée pour certains détails par Corin (BDW 19, p. 58; et réponse de Haust in BTD 10, 446) et surtout par L. Geschiere, *Éléments néerlandais du wall. liégi.*, p. 122, et elle a été en définitive

consacrée par le FEW 17, 435b, qui formule cependant les mêmes réserves que Geschiere.

Sans doute cette explication est-elle séduisante et, à première vue, évidente : *vorpahl* est le correspondant littéral du fr. *avant-pieu* qui désigne ou a désigné naguère le même type de plantoir⁽³⁾. Pourtant, elle présente au moins deux points faibles (relevés par Geschiere et le FEW) : phonétiquement, l'all. *vorpahl* avec *-pf-* ne convient pas pour expliquer le liég. *forpå* aussi bien que le néerl. *voorpaal* ou que des formes dialectales all. n'ayant pas subi la deuxième mutation consonnantique; or, sémantiquement, seul l'all. est connu avec le sens « *avant-pieu* ».

Les exemples anciens de *forpå* chez les notaires liégeois créent de nouvelles difficultés. De date, tout d'abord : paradoxalement — mais ce n'est peut-être dû qu'à l'état très imparfait de la documentation dont on dispose —, le mot qui serait emprunté est attesté environ deux siècles avant celui dont il proviendrait, et il est beaucoup plus fréquent que celui-ci. De localisation, également : si *forpå* est un emprunt au germanique, n'est-il pas surprenant que, très courant à Liège et dans les environs, il soit inconnu à proxi-

(3) Ce sens du fr. *avant-pieu* est attesté, d'après FEW 7, 529 b, de 1694 à 1866. En réalité, il est encore dans le *Diction. des diction.* de P. Guérin, s.d. [1892 d'après Matoré]. Sa grande époque, s'il faut en croire les diction., est la première moitié du 19^e s. Noter que Cambresier l'utilise en 1787 comme traduction de « *foirpå* ». Duvivier, pour sa part, recourt à *avant-pièce*, synon. plus rare de *avant-pieu*.

Il existe un autre sens du mot *avant-pieu* : bloc de bois carré placé sur la partie supérieure d'un pieu que l'on enfonce, de manière à en éviter l'écrasement (depuis 1694 selon FEW 1. cit., et encore dans le *Larousse du xx^e siècle* et dans le *Larousse Encyclopédique* de 1960 qui le donne comme synon. de *casque de battage*). C'est sans doute sur un sens identique que repose le sens injurieux relevé pour l'allem. dial. *wörpöl* par Müller, *Rhein. Wört.* 9, p. 631 (s. v^a *worrpfahl* : *wörpöl* Dinsl-Aldenr m. : verächtl. Querkopf).

mité immédiate de la frontière linguistique d'où il serait venu. Enfin, la révélation des premières formes liég. en *por-* soulève une nouvelle objection, peut-être plus radicale encore : si le mot wall. vient du germ., le traitement attendu pour l'initiale est *f-* et non *p-*. Pour expliquer *por-*, il faudrait supposer que *voor-* n'a pas été adapté phonétiquement, mais qu'il a été traduit, et qu'il a été traduit fautivement (*pour* et non *avant*) (*). C'est difficile à admettre.

L'explication par le germanique est donc loin d'offrir toutes les garanties qu'on lui prêtait. En tout état de cause, une autre explication, romane, paraît plus plausible : sous *palus* (7, 529b), le FEW range plusieurs termes, très éloignés du nôtre dans le temps et dans l'espace, mais parmi lesquels le liég. † *porpā* pourrait assez facilement s'insérer tant pour la forme que pour le sens : « Mfr. *pourpal* palonnier (1455), Limagne *pourpo; parpo* — Apr. *prepal* levier de fer [type connu aussi en catalan et en galicien, d'après la n. 40] (1433, Pans 5; BALPES 1570, MeyerDoc), *perpal* (Béz., Lv), HGar. *perpao* (p. 780), Bagnères *perpaw*, HPyr. *perpao*, bearn. *perpau*, *prepau*; *perpalet*, petit levier... ». Ne serait-il pas préférable, malgré la solution de continuité, d'introduire le liég. dans cette grande famille romane (⁵) que de l'isoler complètement sous un étymon germanique défectueux à plusieurs points de vue? Dans ce cas, le mot serait un composé de *pā*, *palus* avec préfixe *per* pour † *porpā*, *foris* pour *forpā*. Ces préfixes, qui s'ajoutent à des verbes plus souvent qu'à des substantifs, ont un sens identique. Un beau parallélisme avec † *porpā*, *forpā* est fourni

(*) On a songé à expliquer de la sorte le liég. *il è l'cwārt po* (ou *divant*) *deús*, mais L. Remacle, *Synt.* 2, p. 366, se montre réticent.

(⁵) Dans leur c.r. du FEW 7, 529 b, E. Legros et J. Herbillon notaient : « classer ici le lg. *forpā* (DL, s.v. 1) » (BTD 29, 1955, p. 178). Mais dans le BTD 40, p. 123, aucune critique n'est faite à l'égard du classement sous *vorpahl*.

par *porsome*, *forsome* (< *summa*) ‘bord de la table ou du lit’ : *porsome* Ve 42; My 3; B 6, 7; *pôr-* My 4 (Enq. de Haust : ALW 4, not. 83-4); *porsome* My 6 (d’après Abbé Bastin, Voc. de Faymonville, p. 584); *forsome* à Trois-Ponts et Mont-de-Fosse, *forson* à Stavelot Ve 40 (d’après J. Feller, BDW 2, p. 132; 3, p. 31 et Notes, p. 350) (⁶). L’altération du préfixe *for-* en *fwèr-* chez Cambresier et Duvivier, sous l’influence de fort, *fwért* est assez courante en liég. : v. DL s. v. *fwérnoûri*, *fwêrsôlé*, *foraler*, DFL dépasser... (⁷).

Jean LECHANTEUR

**Additions : Anc. w. *celeit*, w. *cèle* « entrevous »
(DW 3, pp. 115-119)**

On a noté beaucoup d’attestations nouvelles ; toutes, sauf la première, proviennent encore des notaires liégeois : Dict. liégeois « *abaisti* » (18^e s.), éd. par R. MANGON (Mém. de lic., Univ. de Liège) : *sellé* : entrevous.

N. Rolloux 1628, fol. 523 : ... d'y faire faire certain *sellé* à quarreau... qu'il debverat faire chascun desdits quarreau de bonne, secque et enthiere planche agreable audits confrers, aornez icieulx de quelque pomattes de boys tournez... peintre chascung desdits quarreau alle colle... et lesdites pomattes dorer.

N. Rolloux 5-12-1631 : ... debverat livrer le rond pour

(⁶) V. encore *forboûre* - *porboûre* (DL).

(⁷) Cette note était composée lorsque j’ai découvert chez le notaire liégeois L. Ogier la forme sans préfixe « un *pas az houblons* » (22-3-1699), qui me paraît corroborer encore l’explication proposée ci-dessus.

faire le *sellez* et touts aultres boys, planches et fers audit oratoir, porte d'iceluy et toicts necessaires...

J. de Parfondry 17-9-1648 : ... ferat reblanchir le *sellé* de la chambre par terre derier.

R. Castro 1655, fol. 256 : Item refaire ung *cellé* en la chambre Henri...

M. Louvrix 8-8-1659 : come ludit Anthoine est intentionné de demollir les *sellez* tant de sa cuisine que celuy de la chambre desseur icelle d'un plus hault pour faire servir pour ung surjou [= imposte] à sadite cuisine les cincque voiriers prospectant sur la scaillie [= cour] de ladite vefve voulant ce faire...

M. Louvrix 3-7-1661 : Item voutter les deux chambres et y faire un *rond sellé*, les reblanchir à la pallette.

R. Gangelt 10-6-1662, fol. 218 v^o : ... deseur l'escurie une aultre chambre hormy le *selé* n'estre en bonne estat...

R. Gangelt 2-5-1673 : ... faire faire les *cellers* dans laditte cuisine.

L. Ogier 31-3-1702 : ... de blanchir et faire des *sellez* dans lesdites deux places [= pièces]...

J. R. de Caverenne 5-1-1708 : Item dans le cabinet voisin de laditte salle, le toict et le *sellé* ne vaillent rien du tout et est ruiné dans divers endroits et le plancher vaut fort peu de chose...

L. Ogier 24-7-1710 : Touttes les places [= pièces] devront estre plastries et blanchies avec des *celez* au plancher.

J. R. de Caverenne 2-3-1711 : Dans la premiere chambre d'enhaut... il est nécessaire de reparer les *cellez*.

On retiendra surtout les ex. de 1661, où il est question d'un « *rond sellé* » (ainsi que celui de 1631, faisant allusion à un *rond*, instrument à faire les *sellez*, ici entrevous) et de 1628, où il est question d'un « *sellé à quarreau* », et on les rapprochera de ceux de 1668 et 1687, cités dans DW 3, qui parlent de *plat célé*. Si le sens « entrevous, intervalle

entre les solives », bien attesté jusqu'à une époque très récente, s'applique à beaucoup des exemples anciens que nous avons rencontrés, il apparaît cependant qu'au 17^e siècle, le terme, utilisé à l'occasion pour désigner un plafond voûté (*rond*), plat ou à caissons (à *quarreau*), pouvait avoir aussi le sens plus général qui est aujourd'hui celui de « plafond ». Toute documentation complémentaire serait utile pour aider à percevoir avec plus de précision l'évolution sémantique du mot, liée sans aucun doute à l'évolution des modes de construction.

Notons enfin que dans l'exemple de 1587 cité à la p. 116 de l'article, *cèle* doit désigner le comble de l'église plutôt que le plafond ; peut-être en est-il de même pour certains des autres exemples les plus anciens (jusqu'en 1593), qui se rapportent tous à des églises. On dirait qu'une interférence s'est produite entre le sens de *sollier* « chambre haute ; étage » (< *solarium*) et celui de *cèle* (< *caelatum*).

J. H. et J. L.

**Additions et corrections
à l'article sur *arboré* (DW 3, pp. 91-111)**

Il est peu utile d'ajouter aux mentions d'*arboré* citées in DW 3, pp. 104 et sv., une trentaine de nouvelles provenant des mêmes sources (notaires liégeois), concernant la même région et la même époque (de 1645 à 1711). Mais on notera que *desarborer* apparaît chez le notaire Gangelt de Liège (12-3-1643, 57 v^o) trente ans avant la mention signalée, *ibid.*, pp. 107-8 : « laisser ladite terre en bon point sans prendre les pazeas [= perches] ny *desarborer* les arbres y

plantez ny iceulx deteriorez » ; et on ajoutera une nouvelle attestation de *arborisé* chez le même notaire (12-4-1655, 360) : « ung thier consistant partye en terre partye en preit *arborisé...* scitué dans la haulteur de Sclessin... ».

Aux dérivés de *arboré*, on joindra, en tenant compte qu'il s'agit d'un hapax, et peut-être d'un lapsus calami, l'adjectif *arborable*, noté par L. Remacle chez le notaire Drèze de Verviers (6-8-1788) : « à passer par la prairie *arborable* devant la grange ».

Aux synonymes cités à la p. 108, n. 21, on ajoutera les exemples suivants (provenant tous des not. liég. sauf indication contraire) : **jardin aux arbres** : retenant ... pour son proffit particulier le grand *jardin aux arbres* pour y couper foing et wayen, J.-G. Rochart 19-10-1664 ; (à Ouffet) neuff à dix iourналs de paxhis hors de ses terres et *jardins aux arbres*, L. Ogier 15-3-1685 ; même expr. chez le même not. 12-7-1693, 22-12-1703 ; *terre aux arbres* 1748 (anc. topon. de Wandre, cité par Jean Renard, *Topon. de la commune de Wandre*, Bull. Inst. Archéol. Liég. 85, 1973, p. 27, où apparaît aussi *arboré*, en 1755, s. v° « palais », p. 109) ; — **jardin fruitier** : la moitie parte du iardin *fructier*, A. Thonnart 29-2-1684, 29 ; iardin potager et iardin *fructiers*, Id. 14-4-1685, 95 ; une maison, courte, stablerie, jardins *fruitiers* et potagers ... qu'il at au liey de Montegnee (à côté de « douses verges de jardin arborez gissants audit Montegnee ») P. Malmendy 6-11-1685 ; et encore A. Thonnart 25-2-1687, 59 v°, 6-12-1695, 394, 27-1-1696, 37 ; — enfin, bien que le sens ne soit pas tout à fait clair, le type, non rencontré précédemment, **fruitaige**, noté une seule fois et qui paraît correspondre au mfr. *fritage* « les arbres fruitiers » (hapax) cité par FEW 3, 824 a : unne maison avec ung petit cotelaige, le *fruitaige* du jardin tenant et appartenant à la susdite maison appellée le sart hauteur deditte S^{te} Veronne, J. de Parfondry 18-5-1651.

Pour *aoger* (DW 3, p. 111), on aurait dû renvoyer à l'article de N. Dupire dans *Romania* 68, 1944-45, pp. 192 sv., où est proposé l'étymon **olcare* < gaul. *olca*, et au Dictionnaire tournaisien de Bonnet (BTD 20, 248 *aoger* : produire, semer, planter des arbres ; créer, entretenir une *aogerie* : pépinière), où J. Haust fournit des compléments et renvoie à REW *olca*. Cependant le FEW, 7, 339-340 *olca* ne reprend pas les subst. et les verbes cités ci-dessus. J.-M. Pierret me communique deux exemples d'*aougerie* chez des notaires de Mouscron (d'après le mémoire de licence ms. de Chr. De Meulemeester, *Archives notariales à Mouscron au 18^e s. Le vocab. de l'agriculture*, U.C.L., 1975, p. 127) : 1750 avec tous les meubles dessus sauf les droits de priserie et jeune haye mis en *aougerie* dit droit du censier ; 1751 les parties sonts convenus que led. Florin poldra encore jouyr de son *aougerie* et du terrain en droit ligne de lad. *aougerie*. Les emplois de ce terme bien attesté dans la région picarde ne coïncident pas exactement avec ceux d'*arborer* et la comparaison entre les deux mots devrait être reprise sur une documentation plus large.

A propos de l'emploi d'*arboré* par les géographes (pp. 95 et 110), il aurait convenu, comme me le suggère M. A. Goosse, de faire remarquer que le sens diffère légèrement du sens « belge », qui paraît « impliquer l'intervention de l'homme et la présence de plus que quelques arbres isolés ».

J. L.

W. Ig. *tatalôle*, *tatalôye*

Grandgagnage cite « *tatalôie* » avec la traduction « doucereux, mignard » (prise, sans le dire, au Malmédien Villers, dont le brouillon indique *tâ-*); il ajoute, d'après le Verviétois Lobet, « *tautaloie* », glosé « douillette, pleurnicheuse », laissant tomber « qui aime ses aises », autre glose de Lobet (pour la graphie, cf., dans Lobet, « *kaunoïe*, *roïe*, *voïe*, etc., à lire -*ôye* comme « *tautaloie* »). Grandgagnage n'a pas retenu *tatalôle*, que Haust signale dans le lexique liégeois resté inédit de Duvivier avec le sens de « femme doucereuse, langoureuse, nonchalante ». Le terme manque chez Remacle dans ses deux éditions et chez Forir.

Notons que Villers indique : s[ubstantif] m[asculin], et aussi adjetif, alors que le mot est ailleurs normalement féminin. Renvoyons aussi à Body, BSW 11, p. 237 (*Vocab. des poissardes*) : *tatalôye* « pleurnicheuse, qui est douillette [= Lobet], et aussi « tatillonne » [glose inspirée par la ressemblance des termes ?].

Pour Verviers, Xhoffer (cf. BDW 10, pp. 68-69) disait « *taute-a-löie* » f., « femme hypocondre, indolente » ; et Wisimus cite *tatalôye* « femme nonchalante, indolente, négligente », avec un renvoi à un texte de Michel Pire [*Mès-Amûsètes*, p. 117] : il s'agit là d'un richard exigeant de ses locataires *bovis* de le payer à terme échu : *I man'cive co l'aute djoûr one* « *taûtalöie* » (rimant en -*ôye*), mais celle-ci de lui dire : *V' polez bin houmer l' rôye* (effacer la ligne). *Pégn'rîz-v' bin on diâle qui n'a nin dès dj'ves*? Le sens n'apparaît pas clairement, mais on peut comprendre que cette mauvaise paye insolvable pèche par indolence.

Pour Stavelot, le BSW 44, p. 525 citait *tatalôye* « femme nonchalante » ; comparez les *Spots stavelotains* de Detrixhe, p. 107, où le mot apparaît comme synonyme de *dôrlin.ne*, *lompouhe* et aussi *timèlôye*.

Bastin, pour Faymonville (BSW 50, p. 578), sous *lôyèt*, adj., « doucereux, mignard », donne le synonyme *tâtalôye*.

Il faut ajouter : *one tâtalôye* [tô-] à Jalhay, « femme nonchalante » ; de même *tâtalôye* glosé « nonchalante » pour Grandménil, « lente, fainéante » pour Grand-Halleux (en ce dernier point, *i djâse si tâtalôy'mint* « il parle si lentement ») ; avec une nasalisation, *one tantaloye* « personne sans volonté » à Limerlé. A La Gleize, *c'è-st-one tâtalôye*, d'une femme, *il èst si tâtalôye*, d'un homme, est défini : *pilâr èt platch'teur* (gémisseur et flagorneur). A Esneux, *ènnè va tâtalôye* [tâ-] « il marche nonchalamment ».

Il faut surtout tenir compte de la variante recueillie pour Glons, *tâtalôle* [tô-] et pour Bassenge, *id.* [mais ici tâ-], appliquée à un enfant geignant. Elle corrobore la forme de Duvivier.

Cependant, Feller, BDW 18, 1933, p. 131, ajoutait au dossier une rimaille dite de Vivegnis, Rocourt et aussi Bassenge : *tâtalôye, lôye-minôye, èt m' cou qui plôye !*

L'étymologie de *tâtaloye* avait bien été indiquée par Haust dans le *DL*, mais peut-être trop laconiquement par le seul accent mis sur la forme : *tâte-à-l'ôle* [« tarte à l'huile »]. On s'est égaré encore après lui : voyez Jules Feller, BDW 18, 1933, pp. 131-2 (« tardé aloué », alouette qui traîne la patte), Joseph WARLAND, *Glossar u. Grammatik german. Lehnwörter Malmedys*, p. 143 (famille du néerl. *lui* « paresseux » : moy. néerl. *loy*, etc.), W. von Wartburg, FEW 16, p. 489 a (sous *luyaard* « paresseux » néerl.), mais corrigé t. 13, p. 112 b (et 113 b).

Haust a rejeté ces explications (BTD 8, 1934, pp. 460-1; 16, 1942, p. 338), la seconde fois en renvoyant à ZÉLIQZON, *Dict. des patois romans de la Moselle* : *tâte-è-l'oûle* « tarte à l'huile » (personne lente). Voir de même mon compte rendu de Warland dans la RbPhH 22, 1943, p. 268, et mon article sur les dictionnaires patois de la France, DBR 7, p. 142.

Notons que Zéliqzon cite *tâte-è-l'oûle* pour le Pays messin, s.m., ce qui est corrigé en s.f. par la suite (p. 715), défini « personne lente, insouciante », avec un exemple qui ne cadre pas tout à fait avec la définition : *i n'at m' eune ~* « il n'est pas le premier venu » ; voyez de plus, v^o *oûle* : *ç'ateût m' dès tâtes è l'oûle* « ce n'étaient pas des tartes à l'huile (c'étaient des choses très importantes) ».

Il reste à expliquer le changement de la finale *-ôle* en *-ôye*. Il est aisément d'invoquer l'influence de *lôye*, *lôlôye*, *lôye-minôye*, *cânôye*, etc., plus ou moins synonymes.

† Elisée LEGROS

Wallon *scriptôr*, *scristôr*, *scriptôr*

Le nom wallon de l'écritoire, puis généralement de l'encrier, est archaïque.

Pour Liège, *scriptôr*, s.m. (genre aussi des variantes suivantes) est bien attesté par Cambresier, Hubert, Forir, Grandgagnage (qui le tenait de Simonon père), etc., y compris, par exemple, Dehin, *Tchâr èt Panâhe*, pp. 259 et 266, et l'usage oral encore récent : *mêtez li scriptôr so li scriban.ne* (Alice Gobiet).

En un sens second, il se disait aussi pour une bouteille de vin d'un quart (cf. Forir).

On a relevé la forme, généralement pour « encrier », à Montegnée, Voroux-Goreux, Jupille (cf. J. Lejeune, *Avå trihes èt bwès*, p. 111), Trembleur, Esneux, Ferrières (mais cf. ci-après), Sart-lez-Spa, La Gleize, Lierneux (= écritoire, encrier), Petit-Thier, Malmedy (écritoire ou encrier, suivant témoins ; déjà les deux chez Villers), Faymonville (ici encrier, forme des anciens, disait déjà Bastin ; cf. ci-après).

On lit *scréftôre* [= -i/éf-] pour Neuville-sous-Huy, dans BSW 64, p. 306.

scriptôl était aussi une forme de certains vieux à Faymonville.

cristôr est fourni, à côté de *scriptôr*, par la 1^{re} édition de Remacle, sans doute comme forme de Verviers, puisqu'on la retrouve comme telle chez Lobet et encore chez Wisimus ; voir aussi, pour Verviers également, Brasseur, *Comment est-ce que nous causons...*, p. 112, ainsi que Léop. Xhoffer, *Anthol. verv.*, p. 84, et H. Hurard, *Po s' fré*, pp. 12 et 30.

cristôl a été noté aussi pour Verviers par Haust ; de même pour Robertville.

cristôr est une des formes que j'ai relevées à Jalhay (= encrier).

cristôl est connu aussi à Jalhay ; c'était d'après Bastin la forme devenue ordinaire à Faymonville.

scriptôr était la forme namuroise que Grandgagnage devait avoir trouvée chez Zoude ; on l'a retrouvée à Stave (= écritoire), Ciney, et aussi à Ferrières (cf. ci-avant). On prononce *screptôr* à Perwez (= écritoire ; quelquefois encrier).

sclipdôr [ou plutôt *slibdôr*] est la forme d'Aische-en-Refail (écritoire) ; de même « *sclipdôr* » [qui doit être *sclēbdw(“)r*] à Jodoigne ; d'où, par assimilation, *sclé/iddôr* à Pellaines.

Par influence française pour la finale, *scriptwēre* (s.f.) à Andenne.

Dans les *Mélanges Salverda de Grave* (t. à p., p. 7), Haust admet l'intermédiaire moyen néerl. *schrijftoor* entre le latin *scriptorium* et le w. lg. *scriptôr*. On notera cependant le w. nm. *scriptôr*, qui se rapproche du latin des scribes. La graphie ancienne *escriptoire* est courante, mais ce n'est qu'une graphie. En namurois, le *p*, de façon inattendue, se prononce. S'il faut comme le fait le FEW, t. 11, p. 338 b,

le ranger sans plus après *scriptōr* (au même titre que *scris-tōr*). Il est étrange qu'une altération de *scriptōr* ait pu retrouver le *p* du latin.

On peut se demander, du reste, si *scriptōr* n'a pu aussi subir l'action de formes verbales du type *écrivons*, *écrivais* et de mots tels que *écrivain*, *escribeur*, bien que ces formes soient remplacées en wallon moderne par des types *scriyans*, *scriyeū...* ou *scrijans*, *scrijeū* (*scribeū* seulement à Nivelles à côté de *scrijeū*; *scribeū* à La Louvière...). Contentons-nous d'attirer l'attention à ce propos.

Il faut dire un mot aussi du suffixe *-or(e)*. On a peu d'exemples de pareil traitement pour *-orium*. Pour *-oria*, sans remonter à *istore*, *istoure* de l'ancienne langue pour *historia*, retenons *glōre* « gloire » dans le liégeois du 17^e s.; cf. *Nos Dialectes*, 9, pour I, v. 140, III, v. 54, et IV, v. 91 : exclamation (*bê*) *D(i)è de* (ou *di*) « *glore* », à lire, ainsi que le notait Haust, comme le néerl. *gloor*, du latin *gloria*: *glore* est attesté du reste en ancien et moyen français.

scriptōr et ses congénères posent donc plus de problèmes qu'il ne semblait à première vue.

† Elisée LEGROS

*W. lg. cîre « chère » **

A la question 2006 « faire bonne chère (bien manger) » dans l'enquête pour l'Atlas linguistique de Wallonie, on n'a

* V. déjà, à ce propos, du même auteur, le compte rendu du livre de J. Renson, *Les dénominations du visage en français et dans les autres langues romanes*, in DBR 21, 1964, p. 190.

répondu par une forme correspondant au français que dans divers points ça et là, mais surtout en Hainaut, toujours avec un *ch-* francisant, sauf quelques points où les réponses *tchâr*, *tchôr* ou *tchér* semblent bien indiquer qu'on comprend (ou que le témoin a compris) «bonne chair».

Le liégeois archaïque *cire* n'est apparu nulle part, bien qu'Edgard Renard, d'Esneux, m'ait avoué être tenté de corroborer *fé bone cire*, mais au sens de « faire fête ».

fé bone cire, pour Liège, est bien connu par les dictionnaires anciens : Duvivier, Grandgagnage, Forir. Celui-ci, outre l'expression pour « faire bonne chère », cite, comme Duvivier, le proverbe *oûy bone cire, dimain 'ne civire* « aujourd'hui bonne chère, demain une bière ; les extrêmes se touchent » (comparez, en français : *aujourd'hui en chère, demain en bière*).

bone cire est souvent attesté dans nos textes du 18^e siècle. Un personnage de la *Pasquèye di Cwarème èt Tchârnéye* est appelé *Fisons bone-cire* (cf. BSW 6, II, 7 et 17); *fé si bone cire* est dans la *Pasquèye Defrance*, vers 386; *al bone cire* se lit dans le Discours contre les esprits forts, p. 2; *fé bone cire* est dans la *Paskèye di Dj'han Sâpire* du Père Marian, vers 230. *fez bone cire* est aussi dans le Noël 20, qui est peut-être encore du XVIII^e siècle.

Plus remarquable est la forme picardisante « *fé bone chire* » [= *chire*] de la Pasquille hutoise de 1675 (*Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts*, 19, 1922, pp. 195 et 196).

Simonon, *Poésies*, pp. 124 et 146, employait encore *fé bone cire*, en plus de, p. 146, (faire des réflexions) *so l' bone cire* (où il s'agit de bonne mine). Mais dans un texte de Simonon, publié dans l'ASW 9, p. 119, on *féve bone* « *sér* » rime avec *tére* (terre).

Pour Esneux, avec plus d'assurance que pour *fé bone cire* ci-dessus, Edgard Renard citait *pwèrter vi cire* « paraître

plus âgé qu'on ne l'est » et *mostrer freûde cire* « témoigner de la froideur sur son visage ». Cette dernière expression a été employée dans un poème wallon par Edgard Renard, BSW 65, p. 69 (cf. p. 71, chez le même, le synonyme *mostrer freûde bihe* «montrer froide bise»).

A Jalhay, j'ai relevé : *Dju v' hôke al bone cire à fé* (synonyme du *bón afé*, du *bô coûr*) « je vous invite avec cœur et à la bonne franquette ». L'expression avait enchanté Haust, car elle lui venait à point pour commenter, dans les *Regestes de Liège*, t. 4, p. 526, un texte de 1466 portant «alle bonne chire à faire».

Le mot figure au sens de « repas » dans les archives d'Ouffet en 1712 : « ie te prie demain à midi sur une *cire* de stockfis et un plat de morue » (Edgard Renard, BTD 28, 1954, p. 262) (¹).

Il faut ajouter un anthroponyme attesté dans un lieu-dit : *al gofe Boun'cire* à Glons, c'est-à-dire « Bonnechère ».

Haust, dans le DL, explique *cire* par le « flam. arch. *ciere*, qui reproduit l'anc. fr. *chiere*, prop'r tête ». Le FEW, 2, p. 351 a, note 11, dit que le wallon *cire* a été modifié sous l'influence du moy. nl. *sier*. Cependant, dans le DFL, p. 431 a, j'écrivais : « Empr[unté] à l'anc. franç. *chiere*, prop'r « tête », picard (*bonne*) *chire*, comme le flam. arch. (*goede*) *sier* ».

† Élisée LEGROS

(¹) V. encore Roanne 1546 estoit en la maison de Johan Bouhon faisant bon *chire* (L. Remacle, *Documents lexicaux ... de Roanne (La Gleize)*, s. v° *scot*, p. 355 b ; et pē Stoumont 1544-1545, Id., *Documents lexicaux extraits des archives de Stoumont, Rahier et Francorchamps*, s. v° *trenteillh*, p. 146 b).

Le terme *huneire* des Records de Stavelot

Dans un record de Lierneux du 16 mai 1454, qui concerne le moulin banal et qui porte le numéro 53 dans *Les records de coutumes du pays de Stavelot* (édit. E. PONCELET, M. YANS et G. HANSOTTE ; Bruxelles, 1958 ; pp. 151-152), on trouve cet article :

[5] Item, doit ly seigneur mettre on (8) huneire ou (9) moulin dèqueis les dis sourséans soient servi, c'est assavoir de mettre le bleis sour le mollin bien et loialement et revanez (10) se mestir en aistoit.

En bas de page, on trouve les explications suivantes : 8. *on* = un ; 9. *ou* = en le ; 10. *revanez* = vanner à nouveau ?

Quant au mot *huneire*, Edg. Renard formule à son sujet, dans le glossaire philologique final, une série de conjectures :

huneire : *on* ~ *ou* *moulin*, *desqueis les dis sourcéans soient servi* (p. 152) = van, crible, comme le contexte semble l'indiquer ? Ou dérivé en *-ire* de *hune*, pièce de bois terminée par deux tourillons ? Lire *huveire*, dérivé de vfr. *huve* au sens de toiture (voir *chouve*) ?

En fait, aucune de ces trois propositions ne doit être retenue, et, en outre, les notes 8 et 9 de la page 152 doivent être supprimées⁽¹⁾. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner les variantes.

Le texte édité vient des archives de Stavelot-Malmedy (Abbaye n° 360, 203 ; écriture du 16^e siècle ; — Archives de l'Etat à Liège). Or, il existe dans le même fonds trois

(1) Le point d'interrogation qui termine la note 10 doit être également supprimé.

autres copies, plus tardives, du même record. Voici ce qu'on y lit :

Item doyt le s^r metre *uhenir* ou *meusnir* de quoy lesd^s surseayns soient servu -- (Abbaye 324, 33 ; écriture du 17^e s.) ;

Item doit le seigneur mettre *usinier* ou *meusnier* de quoy les surseans soyent servu -- (Abbaye 570, 166 et Principauté 598 ; écritures du 18^e s.).

Dans la version du registre Abbaye 360, qui a été choisie avec raison par les éditeurs, l'article 5 doit se lire comme suit : « Item doit li segneur mettre *ouhuneire* ou *moulni* -- », c.à.d. usinier ou meunier.

Dans *ouhuneire*, le second *u* porte un accent dans le manuscrit, alors que le premier n'en porte pas ; mais celui du *ou* qui suit le mot n'en porte pas non plus. Les derniers jambages de *moulin* peuvent naturellement se lire *-ni*.

Bien que la finale « *-eire* » fasse penser au suffixe *-ére* qu'on a dans l'ard. liég. *moudrére* 'meurtrier' et qui vient du cas sujet *-ator* (tandis que le *-eū* du liég. *moudreū* vient du cas régime *-atorem*), on ne peut guère douter que, derrière la graphie *ouhuneire*, il y ait un w. *touhenī*, (ou *tuhēni* ?), litt. usinier. Cf. FEW 7, 334 (sous *öfficina*, d'où liég. mod. *ouhène*, fr. *usine*) : a. lg. *usinier* 'celui qui exploite un atelier' (hapax, 14^e s.), 1367 *uhenir*, etc.

Louis REMACLE

CHRONIQUE

1. La Société en 1975 et 1976. — Voir désormais le bulletin trimestriel.

2. Nos membres décédés.

In memoriam Auguste Laloux (1906-1976) : Présenter Auguste Laloux, ne serait-ce pas œuvre à réservier plutôt au sculpteur de bois, habile à la taille au couteau ?

Ainsi pourrait-il souligner les traits du personnage : les mèches rebelles à remettre en place bien souvent, le regard animé sous les buissons des cils, la cigarette collée aux lèvres, la mâchoire puissante, le coffre impressionnant, et les mains toujours en mouvement comme en prolongement de la pensée. Le tout, campé en force. Un ensemble se détachant de la masse de chêne auquel il tenait par toutes les fibres de son être.

Comme tenait à son pays Auguste Laloux de Dorinne — foin de la virgule qui séparerait l'un de l'autre !

Cet intellectuel raffiné bénéficia de l'immense grâce de ne jamais quitter son pays. Mieux, grâce à son père et à un entourage homogène ou homogénéisé, ses racines s'y incrustèrent en profondeur pour lui en livrer tout le suc. Ainsi peut-on dire que le terrien joignait une culture romane en ses replis les plus profonds à l'amour de ce coin des Condruses dont il possédait la rudesse du climat et la douceur des contours. Un Tacite virgilien.

Rien d'anormal donc qu'en cet été finissant de son âge il portât en lui une œuvre consacrée à ces humbles villageois, ses frères ; à leurs peines, à leurs joies. A côté de pages célébrant la beauté de son pays, on trouve des analyses de première main de telles ou telles réactions physiologiques les plus intimes.

Ce n'est pas pour rien que les fûts des piliers de son église, fièrement dressés en leur robe sans couture, ornés tout uniment en leur chef de quelques fleurs ciselées, que ces piliers éCLAIRENT comme autant de cierges l'âme de Dorinne. Tels des communians plantés pour recevoir leur Dieu, et rendre hommage, simplement.

Ainsi naquit le « P'tit Bért », le fils de ses œuvres. Oh ! qu'il est admirable, ce grand œuvre d'un enfant à sa terre, à l'image de ses saisons et de sa vie !

Parmi les nouvelles et récits de ce prosateur, faut-il souligner le souci du détail et de la véracité de son évocation ? La verve d'une langue riche — très riche — maniée à la perfection. Les tableaux se succèdent, nerveusement brossés ou amoureusement parfaits, et leurs personnages vivent avec nous, en nous. Quelle galerie défilant, chacun à son allure, sage ou folle, rapide ou mesurée, marqué chacun de l'empreinte du maître ; rarement semblables l'un à l'autre.

Nous croyons pouvoir penser qu'aucun de ses devanciers prosateurs wallons n'a réussi à si bien insérer la langue parlée dans les liens d'une phrase maîtrisée avec art. La vie retirée de la « période » pour être rendue au « verbe ».

Voilà la grande leçon que nous a donnée ce Dorinnois, aussi fin lettré que connaisseur de son dialecte.

L.L.

In memoriam Michel Duchatto : Né à Herstal le 10 novembre 1897, fils d'un militant politique s'étant particulièrement illustré comme patriote pendant la seconde guerre mondiale, Michel Joseph Duchatto fut de bonne heure marqué, au cours de ses études, par l'instituteur et auteur wallon Lucien Colson (1877-1929). C'est sous l'influence de ce dernier qu'il s'essaya dès 1910 à la chanson dialectale. Il se tourna peu après vers la revue, genre dans lequel il se fit connaître, avant ses vingt ans, avec *Mâle linwe va !*, que suivirent d'autres spectacles analogues. Sa rencontre avec le Liégeois Théo Beauduin, reporter au long cours, et la collaboration qui en naquit, au milieu des années vingt, furent déterminantes pour lui. Le tandem, bientôt classique, s'imposa en 1925 avec les revues franco-wallonnes *Liège qui tourne* (au nostalgique Pavillon de Flore) et *Où-W-allons-nous ?*, que relayèrent annuellement divers succès. L'œuvre commune, entreprise dans le feu d'une juvénilité sans prétentions que restitue bien une sympathique évocation de 1927 (*Les auteurs dans les coulisses*), se haussa d'un cran avec la comédie *T.S.F.* et, dans une note sombre, *L'ome qui passe*, également de 1927. Ce furent ensuite, notamment, *Song' di hougeū* (1929), *Li carotche di mège-nut'* et *Lès cis d'ir* (1930), *Grève !* et *'L'avez-v' vèyou passer ?* (1931), que dominent l'exotisme de *Deûs-omes* (id.) et surtout, au sommet de leur production, les jeux psychologiques de *Li dièrinne vôye* (1929), sur fond de bovarysme traversé par la poésie des sleepings. L'expérience et le renom croissants annonçaient un coup d'éclat : celui-ci fut apporté par *Tchantchès*, drame épique en trois actes et en vers salué comme une œuvre maîtresse de la scène

wallonne contemporaine (1931). La disparition prématurée de Th. Beau-duin, en 1932, affecta profondément Duchatto, qui donna seul, la même année, *On clér dimègne*, ainsi que sa carrière littéraire (dont il faut rappeler l'importante partie française, dès cette époque : *Genève vue de haut*, *L'armée sans nom*, etc.). Chargé d'un poste de direction à la revue *Englebert magazine*, il s'établit à Paris, d'où il adressa, jusqu'à la fin de la seconde guerre, ses chroniques d'*Un Liégeois à Paris*, publiées dans le *Journal de Liège*. Son activité dramatique, alors quelque peu mise en veilleuse (sans qu'il négligeât, notamment, le genre poétique où il avait débuté), se ranima dès son retour dans la ville principautaire, à la Libération. Élu membre titulaire de la Société de Langue et de Littérature wallonnes en 1946, il poursuivit, parallèlement à ses fonctions au sein de la firme Englebert, une carrière de journaliste au quotidien *La Wallonie*, ce qui lui permit de jouer un rôle majeur dans l'animation de la vie dialectale. Il enrichit bientôt celle-ci de maintes pièces nouvelles et particulièrement d'adaptations dont le modèle reste la version wallonne, créée avec éclat en 1957, de l'*Electre* de Sophocle. Longtemps conseiller communal et provincial, plusieurs fois président de la Société qui l'avait accueilli en 1946, homme public et homme populaire, M. Duchatto put apporter à celle-ci, en diverses occasions, une aide efficace, spécialement dans sa gestion et l'installation actuelle de ses collections. Frappé par la maladie, M. Duchatto s'est éteint le 24 juillet 1975 à l'âge de 77 ans.

D.D.

In memoriam Jules Hennuy (1917-1976) : La disparition de Jules Hennuy survenue le 14 septembre 1976 a jeté la consternation parmi ses confrères de la Société de Langue et de Littérature wallonnes.

Membre titulaire depuis 1958, élu au siège vacant de Jean Dessart, il assuma les fonctions de secrétaire de la Société dès 1962. Jules Hennuy était né à Vierset-Barse le 20 juillet 1917. Fils d'ouvriers, il dut abandonner ses études à l'âge de 16 ans, après avoir terminé le cycle inférieur des Humanités. Ayant appris la musique — instrumentiste à ses heures — il voulut, très tôt, une véritable passion aux bonnes chansons de tous les temps.

Il quitta Vierset-Barse en 1939 pour s'établir à Seraing, où il épousa la fille du bon poète-chansonnier local Edouard Plénus. Employé à l'administration communale de Seraing, il dirigea le Casier judiciaire de cette localité.

Vers 1950, il devint administrateur des « Amis de Radio-Liège » et collabora activement à la revue de cette association, « L'onde wallonne ».

Bientôt, il fit partie du jury du « Prix des Critiques », Renaudot liégeois des lettres dialectales.

En 1952, il publia une anthologie des écrivains wallons de Seraing. Ses activités à Radio-Liège débutèrent avec une émission de poésies : « L'imagerie wallonne ». Il organisa ensuite un cabaret wallon enregistré au Théâtre du Trocadéro, consacra quelques séances aux « Spots wallons », mit sur pied l'émission « Album Jadis » (chansons wallonnes et françaises), avant d'entreprendre « La petite encyclopédie de la chanson populaire » qui allait durer 7 ans et au cours de laquelle 4.500 chansons wallonnes et françaises furent lancées sur les ondes. Il termina ses prestations à la radio avec « Le magazine wallon de Radio-Culture ».

En musicologue averti, il étudia les œuvres de nos bons compositeurs et, en 1974, sortit un disque consacré à Pierre Vandamme. En plus de ses activités, trop nombreuses pour être dénombrées avec exactitude, il était vice-président de la Fédération wallonne de Liège, correspondant au Musée de la Vie wallonne, délégué permanent à l'Union nationale du Wallon à l'école, bibliothécaire communal et vice-président du Centre culturel de Seraing.

Sa perte a été vivement ressentie à la S.L.L.W. et dans les cercles littéraires qu'il fréquentait assidûment.

Son souvenir restera vivace chez ceux qui l'ont connu.

Jean RATHMÈS.

3. Mémoires universitaires 1975-1976. Mém. de licence en Phil. Romane, sauf indication contraire.

Université de Liège :

BOUCHEZ Catherine, *Le champ sémantique du verbe parler [en wallon]* ; 1976.

CHARNEUX Daniel, *La vie agricole à Autreppe [Mo 73]. Étude dialectologique sur un parler rouchi* ; 1976.

DANDOIS Marie-Françoise, *La batellerie thudinienne. Étude dialectologique* ; 1975.

DELTENRE Cécile, *Enquêtes dialectologiques sur les lieux-dits de douze communes de l'arrondissement d'Ath* (Ath, Bouvignies, Buissenal [A 1, 20, 13], Frasnes-lez-Buissenal, Houtaing, Irchonwelz [A 12, 28, 31], La Hamaide, Cœudeghien, Ostiches [A 6, 14, 15], Villers-Saint-Amand, Wodecq, Mainvault [A 29, 7, 19]); 1975.

- DEGUELDRÉ Nicole, *Toponymie de Dalhem [L 32] et Bombage [L 18]* : 1975.
- HAC Philippe, *Anthroponymie de la commune de Retinne [L 81] (1415-1796). Étude étymologique et statistique*; 1975.
- LAMBION Michel, *Terminologie de la construction (Maçonnerie extérieure et menuiserie de la toiture). Étude dialectologique et ethnographique sur la commune de Sprimont [L 113]*; 1975.
- LONGO Ada, *Le théâtre occitan médiéval*; 1976.
- MICHEIJS Claude, *Le purisme belge. Contribution à l'étude du français en Belgique aux 19^e-20^e siècles*; 1976.
- OCKERMAN Patrice, *Parémiologie athoise contemporaine*; 1976.
- PIRARD Anne-Marie, *La vie et l'œuvre d'une poétesse occitane contemporaine, Louisa Paulin*; 1976.
- VANDERMEULEN Bruno, *Toponymie de Limbourg [Ve 24] et de Bilstain [Ve 18]*; 1975.

Université Catholique de Louvain :

- CUGNON Éliane, *Georges Smal, Cayôs d'ewe. Analyse thématique et structurelle du recueil*; 1975.
- DE MEULEMEESTER Christian, *Les archives notariales à Mouscron au 18^e siècle. Le vocabulaire de l'agriculture*; 1975.
- ECHER Marie-Françoise, *Toponymie de la commune de Bure [D 104]*; 1976.
- GILSON Pierre, *Jeux populaires du pays gaumais. Les jeux pratiqués par des enfants du Nord-est de la Gaume de 1900 à 1940*; Institut d'Éducation physique, 1976.
- GUÉRARD Joseph, *L'apiculture dans le centre de la province de Luxembourg. Vocabulaire français et dialectal*; 1975.
- HUPPERTS Huberte, *La vie de la femme à Clermont-sur-Berwinne [Ve 8]. Étude dialectologique et ethnographique*; 1975.
- JACQUES Nicole, *Le vocabulaire de la vie familiale à Gérouville [Vi 26] (1890-1920)*; 1975.
- LEGHAIT Alain, *La littérature dialectale binchoise. Aperçu historique, choix de textes et essai bibliographique*; 1976.
- LEVECQ Didier, *Charles Letellier, Essais de littérature montoise. Édition critique accompagnée d'une biographie et d'une bibliographie des productions dialectales de Ch. Letellier*; 1976.

- LOREALIX Emmanuel, *Toponymie de la commune de Bleid [Vi 40]* : 1975.
MARÉCHAL Geneviève, *La menuiserie à la main à Lantin [L 36]. Étude dialectologique et ethnographique* ; 1976.
MÉLOTTE Régine, *Le vocabulaire de la cordonnerie en wallon de Waimes [My 5]* ; 1976.
PAQUET Pierre, *L'histoire du jeu de paume en France, le roi des jeux* ; Institut d'Éducation physique, 1976.
PETIT Françoise, *Le vocabulaire toponymique de la ville de Beaumont-en-Hainaut [Th 49]* ; 1975.
POQUETTE Françoise, *Les personnages féminins dans Li p'tit Bért d'Auguste Laloux. Glossaire du roman, biographie et bibliographie de l'auteur* ; 1975.
ROMAIN Jean-Marie, *Toponymie de Seneffe [Ch 6]* : 1976.
SAMRAY Marianne, *Les plaisirs enfantins à Montleban [B 9]. Étude dialectologique et folklorique* ; 1976.
THIBAUT Claudine, *La cuisine à travers les guides verts Michelin de France. Étude lexicologique* ; 1975.
VANTOURNHOUTD Marie-Thérèse, *Toponymie de Tarcienne [Ph 2]* ; 1975.

Katholieke Universiteit Leuven :

- LAES Christine, *La charrue et le labourage dans la région de Soignies. Éléments de terminologie dialectale* ; 1975, XXII-122 pp., 17 phot. et 12 cartes. — Communes explorées : S 1, 15, 16, 19, 23, 25 ; Mo 4, 5, 8, 9, 15 ; A 53.
NEIRYNCK Hugo, *Terminologie dialectale des récipients domestiques dans la région entre Nivelles et Soignies* ; 1975, XLIII-207 pp., 46 ill. et 15 cartes. — Communes explorées : S 1, 19, 22, 23, 24, 25, 28, 29, 32, 36 ; Ch 2, 5.
SAEYS Ivonne, *Terminologie dialectale en rapport avec la cuisson du pain et des pâtisseries dans la région entre Ath et Tournai*, 1976, XXII-195 pp., 24 ill. et 27 cartes. — Communes explorées : A 2, 12, 14, 16, 22 ; To 22, 39, 43.

Université Libre de Bruxelles :

- DE MEUTTER Mireille, *Le français argotique des lycéens de Bruxelles* ; 1975.

- MACQUET Claude, *Ambiguités en Wallonie malmédienne*; Licence en sciences sociales, 1975.
- MASSET Micheline, *Le bois à Awenne [Ne 9]. Étude dialectologique*; 1976.
- PANASCO MENDES Antonia, *Les gallicismes dans le portugais des immigrés de Belgique*; 1976.
- PENNINCK Christine, *Le vocabulaire du carrier lessinois. Étude dialectologique*; 1975.
- PLATTEAU Christine, *La ménagère et la mère de famille à Ghislenghien. Étude dialectologique*; 1975.
- ROELANDT Alain, *Étude de l'omission de ne dans les phrases négatives en français populaire avant 1870*; 1975.
- STRAINCHAMPS Guy, *Le vocabulaire rural chez Zola et Lemonnier. Étude comparative*; 1975.
- YERNAUT Jean-Pierre, *Les noms de lieux de la commune de Bassilly [S 10]*; 1975.

4. **Académie.** - M. Pierre RUELLE a été élu membre de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique comme successeur de Fernand Desonay. Il a été reçu le 8 novembre 1975 par M. Willy Bal.

Notre président, André GOOSSE, a été élu à son tour pour succéder à M. Gustave Vanwelkenhuizen.

5. **Prix et concours.** - La thèse de Jean-Marie PIERRET, *Étude dialectologique et ethnographique sur la commune de Longlier. La maison rurale* (3 t.), a été couronnée au Concours de Philologie 1973 de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique.

Le Prix Élisée LEGROS 1975 a été décerné à Jean LECHANTEUR pour sa thèse *Atlas linguistique de la Wallonie. Tome 4 : La maison et le ménage (1^{re} partie)*.

Robert DASCOTTE a reçu le Prix de Littérature wallonne du Hainaut 1975.

Le Prix des Bibliothèques publiques 1976, réservé aux travaux de bibliographie et de bibliothéconomie, a été attribué à Régine TOUSSAINT et à Jean GERMAIN pour leur commune *Bibliographie toponymique des communes de Wallonie jusqu'en 1975*.

Le Prix biennal de Littérature wallonne de la Ville de Liège a récompensé en 1973 Albert LOVEGNÉE (*L'ôdjive dè pus hôt song'*), en 1975, Roger PRIGNEAUX.

Le Prix des Critiques wallons a été attribué, en 1973, à Monique DUSSAUSSOIS pour son recueil poétique *Soûr'rîges*; en 1975, à Paul MAHIEU pour son œuvre *Escampes*. Un prix spécial, dit du 25^e anniversaire, a été accordé à Georges SIMONIS de Jupille.

Le Prix du Concours provincial liégeois de Littérature dramatique wallonne 1976 a été remporté par Jacques MORAYNS pour sa pièce *Li cinse âs cwèrbâs*.

La liste des lauréats du Concours du 120^e anniversaire de la Société figure dans le Bulletin trimestriel.

6. Colloques et congrès. - Deux colloques internationaux se sont tenus à Bruxelles : les 4 et 5 juin 1975 « D'une déposition à un couronnement 476-800 » (Rupture ou continuité dans la naissance de l'Occident médiéval) ; les 21-22-23 octobre 1976 *Langues et nation*. Un autre s'est tenu à Liège du 14 au 20 juillet 1975 sur le thème *L'amour et le mariage en Europe* ; il était organisé à l'initiative du Conseil de l'Europe et de l'Unesco par les Ministères de la Culture française et néerlandaise et par le Musée de la Vie Wallonne.

Le symposium commémoratif du 30^e anniversaire du Service de Centralisation des Études généalogiques et Démographiques de Belgique s'est déroulé à Liège les 3 et 4 mai 1975.

Un colloque consacré aux *Pratiques et usages coutumiers en matière de culture et d'élevage en Wallonie* a eu lieu à l'U.L.B. le 18 octobre 1975.

Le Centre d'archéologie industrielle a organisé le 20 novembre 1976 à Maffle un colloque sur *l'Industrie de la pierre de l'Ancien Régime à nos jours*.

Les 43^e et 44^e Congrès de la Fédération des Cercles d'histoire et d'archéologie de la Belgique se sont tenus respectivement à Sint-Niklaas du 21 au 25 août 1975, à Huy du 18 au 22 août 1976.

Le 7^e Congrès international « Rencesval » a eu lieu à Liège du 28 août au 4 septembre 1976.

7. Galas wallons. - Le 19 septembre 1974 a été créée la pièce d'Henri Simon *Djan'nësse*, dont les deux premiers actes seuls avaient été publiés dans l'Annuaire de notre société, t. 25 (1912), pp. 73-122. Un compte rendu de la manifestation par Albert Maquet a paru dans VW 48 (1974), pp. 226-233.

Le 26 septembre 1975 a été créée la pièce de Marcelle Martin, *Theroigne de Mericourt. Li bèle lidjwèsse*, qui avait obtenu le Prix de Littérature dramatique de la Province de Liège en 1974.

Le Gala wallon 1976 a présenté, le 16 décembre, *Lès calmuossèdjes da Scapin*, adaptation wallonne des *Fourberies de Scapin* par Jo Duchesne.

8. Mélanges.

Hommage au professeur Maurice Delbouille. Marche Romane 1973.
Mélanges de folklore et d'ethnographie dédiés à la mémoire d'Élisée Legros. Liège, Musée de la Vie Wallonne, 1974 (t. 12 des EMVW, 1969-71); CR par Ch.-Th. Gossen dans Marche Romane 24, 4 (1974), pp. 65-72.

Mélanges d'histoire littéraire, de linguistique et de philologie romanes offerts à Charles Rostaing. Liège, 1974.

Mélanges de langues et de littératures romanes offerts à Carl-Theodor Gossen. Bern, Francke; Liège, Marche Romane, 1976.

9. Atlas linguistiques. - Jean LECHANTEUR. *Atlas linguistique de la Wallonie*. Tome 4 : *La maison et le ménage (1^{re} partie)*. 190 notices, 82 cartes. Liège, Vaillant-Carmanne.

Parmi les *Atlas linguistiques de la France par régions*, plusieurs volumes ont paru : en 1973, C. DONDAIN. *Franche-Comté*, t. 1 - 1974 : G. MASSIGNON et B. HORIOT. *Ouest*, t. 2. *Les plantes, les animaux, la vie domestique*; J. SEGUY. *Gascogne*, t. 6. *Morphosyntaxe du pronom régime. Phonologie et phonétique diachronique. Dialectométrie*; M.R. SIMONI-AUREMBOU. *Ile-de-France et Orléanais*, t. 1. - 1975 : C. MARTEL et J.-C. BOUVIER. *Provence*, t. 1 ; J. B. MARTIN et G. TUAILLON. *Jura et Alpes du Nord*, t. 2 ; J.C. POTTÉ. *Auvergne et Limousin*, t. 1. *La nature*; G. TAVERDET. *Bourgogne*, t. 1. - 1976 : P. DUBUSSON. *Centre*, t. 2. *L'homme*; P. GARDETTE. *Lyonnais*, t. 5. *Commentaires et index*.

11. Expositions. - De grandes expositions de caractère international se sont ouvertes en Belgique en 1975 : *Aspects de la vie populaire en Europe. « Amour et Mariage »*, à Liège, dans les locaux du Musée de la Vie Wallonne, du 4 juillet au 5 octobre. - *Amour et Mariage sous l'Arbre généalogique*, à Bokrijk, du 27 juin au 30 août. On a pu également assister à des reconstitutions de mariages traditionnels des différents

pays participants chaque week-end des mois de juillet et d'août. - *Amour et Mariage dans les Arts et Traditions populaires en Europe*, à Anvers, du 1^{er} juillet au 7 septembre. - *Le Masque dans la tradition européenne*, à Binche, du 13 juin au 6 octobre.

Du 21 décembre 1974 au 16 février 1975, le Musée des Beaux-Arts de Mons a présenté une exposition sur le *Calendrier populaire de Mons et de sa région*.

La Commission Culturelle du Syndicat d'Initiative et Les Amis du Musée herstalien ont rendu hommage à *Quatre poètes wallons de Herstal* (Henri Forir, Nicolas Defrecheux, Jean Lejeune et Jean Dessart) par une exposition qui s'est tenue au Musée communal de Herstal du 6 au 22 juin 1975.

L'exposition sur *l'Industrie de la pierre de l'Ancien Régime à nos jours* s'est tenue à la Maison communale de Maffle du 20 novembre au 2 janvier 1977.

Plusieurs expositions temporaires ont été ouvertes au public au Musée de la Vie Wallonne : du 8 février au 10 mars 1974, *Le livre d'enfant en Grande-Bretagne* ; du 6 juin au 6 octobre 1974, *150 ans de dessins et peintures des Van Marcke* ; du 6 décembre 1974 au 12 janvier 1975, *Le bois dans l'art contemporain* ; du 3 avril au 16 mai 1976, *Oeuvres du céramiste hennuyer Achille Pétrus (1905-1959)* ; du 9 juillet 1976 au 15 janvier 1977, *Moyens de transport* ; du 15 décembre 1976 à avril 1977, *Charlemagne dans le théâtre de marionnettes*.

12. Disques wallons. -

Folklore. CACEF : « Anthologie du folklore wallon » : vol. 1, 2 Fêtes de l'année (FM 33003-33004) - vol. 3 Chansons de Mariage (FM 33005) - vol. 4 Airs à danser (sortira en mars 1977) - En vente au Musée de la Vie Wallonne uniquement.

Radio Télévision Culture - radio Tél. belge : Quand Liège et sa province chantent... (FW 001) (52 documents sonores recueillis par Françoise Lempereur) - Champs 73 : Musiques et tchansons dès djins dé ç' costè-ci (FW 002) - Chansons sociales en Belgique : vol. 1. Autour des usines (FW 004) - Champs 75 : La fête à un Foyan (deux 33 tours, éd. Caracole RTC Namur).

Alpha : *Lès zûnants Plankêts* : Musique traditionnelle et folklorique des Ardennes belges (Alpha 5014) - *Lès Pèleteás* : Musique et chansons populaires de Wallonie (Alpha 5015) - Maclothes, passe-pids et autres danses de Wallonie par les Musiciens de Neufchâteau (Alpha 5021).

Mélodies wallonnes. Colette Aubry chante 12 mélodies de Pierre Van Damme, édité par J. Hennuy à la firme Duchesne (DD 8002). - Chansons rétro - Musique de Pierre Van Damme, éd. Château communal de Sclessin-Ougrée, interpr. par la Compagnie du Vî Tchëstê de Sclessin. - Jules Bastin. Airs folkloriques wallons. Noëls wallons et français avec les chœurs mixtes François Prume et la « Petite Symphonie de Stavelot » (Sonate JB 001).

TABLE DES MATIÈRES

Louis REMACLE et collaborateurs, <i>La différenciation lexicale en Belgique romane</i>	5
Pierre RUELLE, <i>Mots borains</i>	33
André GOOSSE, <i>A propos de l'infinitif « substitut »</i>	41
Jean LECHANTEUR, <i>Deux pasquilles wallonnes sur l'élection de Célestin Thys, dernier Prince-Abbé de Stavelot-Malmedy</i>	56
† Élisée LEGROS, <i>La survivance wallonne du latin spiritus</i>	81
Robert DASCOTTE, <i>La géologie dans le dialecte du Centre</i>	89
Régine TOUSSAINT, <i>Remedium contra pestem</i>	94
Mélanges	
Louis REMACLE, <i>Le wallon saim, essaim</i>	103
Jules HERBILLON, <i>Anc. w. rexhe, reche « friche »</i>	106
Jules HERBILLON, <i>Wallon browéra « gamin »</i>	111
Jean LECHANTEUR, <i>liég. forpâ avant-pieu</i>	113
J.H. et J.L., <i>Additions : Anc. w. celeit, w. célé « entrevous »</i>	120
J.L., <i>Additions et corrections à l'article sur arboré</i>	122
† Élisée LEGROS, <i>W. lg. tåtalôle, tåtalôye</i>	125
† Élisée LEGROS, <i>Wallon scriptôr, scristôr, scriptôr</i>	127
† Élisée LEGROS, <i>W. lg. cîre « chère »</i>	129
Louis REMACLE, <i>Le terme huneire des Records de Stavelot</i>	132
Chronique	
Table des matières	134
	144

SOCIÉTÉ DE LANGUE
ET DE LITTÉRATURE WALLONNES LIÈGE

Cotisations : Pour faire partie de la Société et recevoir les publications ordinaires de l'année, il suffit de s'inscrire en versant la cotisation annuelle de *membre affilié* (300 F) ou de *membre protecteur* (minimum 500 F) au C.C.P. 000-0102927-10, Société de Littérature wallonne, 4000 Liège.

Vente des publications : s'adresser exclusivement à Roger Pinon, C.C.P. Compte Affaires 000-0765039-97, quai de Rome 10, B^e 031, 4000 Liège. Une liste complète des publications disponibles est en préparation et sera jointe à un prochain numéro de la revue.

Extrait du catalogue :

Les Dialectes de Wallonie, t. 1 (1972), t. 2 (1973), t. 3 (1974-1975); le tome 300 F

Bulletin de la Société de Langue et de Littérature wallonnes (76 tomes parus, la plupart encore disponibles) :

tome 75 (1974) : A. LALOUX, *Mi p'tit vigadje dès-ans au long*; J. MASSONNET, *Lexique du patois gaumais de Chassepierre et de la région (A-C)*, 356 pp. 500 F
tome 76 (1975) : J. MASSONNET, *Lexique...* (fin) 500 F

Bulletin du Dictionnaire wallon, 23 tomes } s'informer auprès de
Annuaire de la Société, 34 tomes } M. Pinon

Bibliothèque de philologie et de littérature wallonnes :

L. LÉONARD, *Lexique namurois*, 1969, 964 pp. 1.450 F
J. FELLER, *Traité de versification wallonne*, 1928, 400 pp. 600 F

Collection littéraire wallonne :

1. J. CLASKIN, *Airs di flûte et autres poèmes wallons*, éd. critique par Maurice Piron, 1956, 156 pp. 250 F
2. W. BAL, *Fauves dèl Tâye-aus-Fréjes èt Contes dou Tiène-al-Bije*, 1956, 110 pp. 200 F
3. G. WILLAME, *Sonnets*, éd. critique par Jean Guillaume, 1960, 78 pp. 125 F
4. F. DEWANDELAER, *Œuvres poétiques*, éd. critique par Jean Guillaume, 1970, 222 pp. 350 F

Collection «Littérature Dialectale d'Aujourd'hui» :

1. J.-D. BOUSSART, *Li Rodje Dame* 100 F
2. É. GILLIARD, *Li Dérène saison* 100 F



Imprimé en Belgique

BD. 27.157